



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Recueil des 108 projets labellisés
en Livré et Vécu
entre 2013 et 2024**

Ce document a été réalisé par le Bureau des Villes et territoires durables de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de la transition écologique.

Photo de couverture : Espace public dans le Cœur de ville à Montlouis-sur-Loire © Ville de Montlouis

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le correspondant ville durable de votre région / département ou le bureau de l'aménagement opérationnel durable par le formulaire de contact de la plateforme ÉcoQuartier :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/nous-contacter>

Avant-propos

Depuis 2009, la démarche ÉcoQuartier accompagne la transition vers des projets d'aménagement durable.

Le label ÉcoQuartier valorise depuis 2013 une autre manière de réaliser des projets d'aménagement, fondée sur les principes du développement durable.

Le label ÉcoQuartier, au-delà de la reconnaissance apportée, contribue à l'amélioration continue du projet. C'est dans cette optique que la démarche ÉcoQuartier propose depuis plus de 10 ans des expertises de projet, un accompagnement, des formations ou encore des rencontres entre professionnels. La mise en place de partenariats à différentes échelles est l'une des clés de la réussite de la démarche.

La démarche a évolué en 2023 afin de proposer aux porteurs de projets une offre d'accompagnement diversifiée et intervenant le plus en amont possible, en vue de s'adapter aux spécificités des projets et de les guider vers la labellisation. Depuis 2023, l'étape 3 est remplacée par le Label « Livré » et l'étape 4 par le Label « Vécu ».

Cent projets labellisés Livré et Vécu sont répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine et Outre-mer et sont conduits dans des contextes territoriaux très variés. À noter qu'un projet a été labellisé ÉcoQuartier « Vécu » au Japon en 2022. Ils constituent une source d'inspiration pour d'autres porteurs de projets tant à l'échelle locale que nationale.

Ce recueil a vocation à présenter l'ensemble des projets labellisés.

Table des matières

Accompagner la transition vers des projets d'aménagement durable.....	10
Chiffres clés 2024	15
Les ÉcoQuartiers lauréats du label Vécu en 2024	19
Montlouis-sur-Loire, Cœur de ville	20
Saint-Ouen, Les Docks (1 ^{ère} tranche).....	22
Les ÉcoQuartiers lauréats du label Vécu / étape 4 de 2017 à 2023.....	25
Boulogne-Billancourt, Trapèze.....	26
Coudoux, Grand Coudoux	28
Funabashi, Morino City	30
Grenoble, ZAC de Bonne	32
Issy-les-Moulineaux, Bords de Seine	34
La Rivière, Cœur de bourg	36
Lille, Les Rives de la Haute-Deûle	38
Les Mureaux, ÉcoQuartier Molière.....	40
Longvic, Les Rives du Bief.....	42
Lyon, La Duchère	44
Palaiseau, ÉcoQuartier Camille Claudel.....	46
Paris, Clichy-Batignolles	48
Roncherolles-sur-le-Vivier, ÉcoQuartier des Arondes.....	50
Saint-Germain-en-Laye, Bel-Air	52
Saint-Pierre-de-la-Réunion, La Ravine blanche	54
Tours, Monconseil (tranche 1)	56
Val-de-Reuil, Éco-Village des Noés	58
Villiers-le-Bel, Derrière les Murs de Monseigneur-la Cerisaie	60
Volonne, Centre-bourg.....	62
Les ÉcoQuartiers lauréats du label Livré en 2024	65

Angers, ZAC Verneau	66
Champagne, Le Cours des Champenois	68
Jugon-les-Lacs, Cœur de bourg résilient : entre Rosette et Arguenon	70
Meys, Quartier de la Motte	72
Pau, Saragosse	74
Rochefort-du-Gard, Le Galoubet.....	76
Saint-Ouen, Village Olympique et Paralympique.....	78
Saint-Martin-d'Hères, Écoquartier Daudet.....	80
Saint-Ouen, Docks de Saint-Ouen (2^{ème} tranche)	82
Les ÉcoQuartiers lauréats du label - étape 3 de 2013 à 2023	85
Anney - commune déléguée de Cran-Gevrier, Les Passerelles	86
Anor, ÉcoQuartier de la Verrerie Blanche	88
Arelaune-en-Seine, Quartier de l'Église.....	90
Balma, Vidailhan.....	92
Bègles, Terre Sud	94
Blagnac - Beauzelle, Andromède (tranche 1)	96
Bordeaux, Ginko - Les Berges du Lac (tranche 1)	98
Brest, Le plateau des capucins	100
Brétigny-sur-Orge, Clause – Bois Badeau (tranche 1)	102
Cannes, Cannes Maria	104
Changé, La Barberie.....	106
Changé, Requalification du centre-ville (tranche 1).....	108
Clisson, ÉcoQuartier du Champ de Foire - Îlot Connétable.....	110
Cornimont, Daval/Saulcy	112
Dijon, Heudelet 26.....	114
Dun, Le Palassou (tranche 1).....	116
Fleury-sur-Orne, Les Hauts de l'Orne	118

Forcalquier, ÉcoQuartier historique	120
Graulhet, Les Résidences du Parc	122
Grenoble, Blanche-Monier	124
Grenoble, Bouchayer-Vialet	126
Haguenau, Thurot (Tranche 1)	128
Hédé-Bazouges, Les Courtils	130
Ivry-sur-Seine, ZAC du Plateau	132
La Teste de Buch, Jean Hameau - les portes du Pyla	134
La-Chapelle-sur-Erdre, Quartier des Perrières	136
Laguiole, Éco-lotissement du Frêne	138
Le Havre, Le Grand Hameau	140
Les Forges, La Ferme Forgeronne	142
Levallois-Perret, Quartier Eiffel	144
Lieusaint, ÉcoQuartier de l'Eau Vive	146
Lons, La Verderie	148
Lormont, Les Akènes	150
Malakoff, ZAC Dolet-Brossolette	152
Mantes-la-Jolie, Quartier du Val Fourré - secteur Nord	154
Marseille, Parc des Calanques	156
Miramas, Maille II	158
Monistrol-sur-Loire, Limouzin	160
Mons-en-Baroeul, Le Nouveau Mons	162
Montévrain, ÉcoQuartier (tranche 1)	164
Montpellier, Les Grisettes	166
Montpellier, Parc Marianne	168
Montpellier, Quartier Rive Gauche (tranches 1, 2 et 4)	170
Montreuil, Quartier Bel Air – Grands Pêcheurs	172

Morez, Villedieu-Le Puits	174
Mulhouse, Lefebvre.....	176
Mulhouse, Wolf Wagner	178
Nanterre, Hoche	180
Nanterre, Nanterre Université	182
Nîmes, ÉcoQuartier Universitaire Hoche.....	184
Paris, Boucicaut	186
Paris, Fréquel-Fontarabie.....	188
Paris, ZAC Claude Bernard.....	190
Pessac, Arago.....	192
Prades-le-Lez, Projet Horizons : Viala Est	194
Ramonville Saint-Agne, Maragon Floralties (tranche 1)	196
Reims, Croix-Rouge Pays de France (tranche 1)	198
Rennes, La Courrouze.....	200
Ris-Orangis, Les Docks de Ris	202
Rosny-sous-Bois, Quartier de la Mare Huguet	204
Rouen, Luciline - rives de Seine (tranche 1)	206
Rueil-Malmaison, L'Arsenal	208
Saint-Brieuc, Quartier de l'Europe.....	210
Saint-Chamond, ÉcoQuartier Novaciéries	212
Saint-Cyr-l'École, Quartier Charles Renard	214
Sainte-Bazille, Montplaisir	216
Sainte-Croix-aux-Mines, Les Coccinelles.....	218
Saint-Étienne, ZAC Desjoyaux	220
Saint-Germain-en-Laye, Lisière Péreire	222
Saint-Jean-de-Braye, ÉcoQuartier du Hameau (tranche 1).....	224
Saint-Marcel, Le Domaine des 5 sens.....	226

Saint-Nazaire, ZAC du Courtil-Brécard.....	228
Strasbourg, La Brasserie.....	230
Toulon, Quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet	232
Tréveneuc, Centre-bourg	234
Ungersheim, Éco-hameau du Champré	236
Vandoeuvre-lès-Nancy, ZAC Biancamaria (tranches 1 et 2)	238
Vernon, Quartier Fieschi	240
Vert-Saint-Denis, Écoquartier du Balory.....	242
Les lauréats par région	244
Les lauréats par millésime	249

Accompagner la transition vers des projets d'aménagement durable

La démarche ÉcoQuartier contribue à promouvoir et à diffuser les principes des villes et des territoires durables partout en France, en proposant des outils, des formations, des rencontres et une valorisation des opérations d'aménagement exemplaires.

Historique de la démarche

La démarche ÉcoQuartier répond à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. L'État a pour mission d'encourager « la réalisation par les collectivités territoriales d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires » - et plus particulièrement des opérations d'ÉcoQuartiers dans les territoires qui ont des « programmes significatifs de développement de l'habitat ».

Les deux appels à projets ÉcoQuartier lancés en 2009 et en 2011 avaient pour objectif de faire connaître des opérations exemplaires, de les valoriser au sein d'un palmarès national et de diffuser les bonnes pratiques et les innovations.

En parallèle, dès 2010, l'État a souhaité mutualiser les connaissances acquises pour amplifier la transition vers un aménagement plus durable, en organisant le Club national ÉcoQuartier.

En décembre 2012, le label ÉcoQuartier était lancé afin de poursuivre la valorisation des projets exemplaires qui étaient de plus en plus nombreux.

Florent Bercault, maire de Laval et président de Laval Agglomération - collectivité dont un projet d'ÉcoQuartier a été labellisé en étape 2 en 2020, a été nommé président de la commission nationale par la ministre Emmanuelle Wargon en 2021. Cette même année, il a impulsé une réflexion en faveur du renouvellement de la démarche sous la forme du groupe de travail « EcoQuartier 2030 » qui a abouti à la remise d'un livre blanc à la ministre le 21 janvier 2022.

Le renouveau de la démarche a été validé en décembre 2022 par la remise

du livret « EcoQuartier pour tous » au ministre Olivier Klein et s'est concrétisé en 2023 par la suppression de la labellisation aux étapes 1 et 2, pour ne conserver que le label *Livré* et le label *Vécu*. L'entrée dans la démarche confère le statut d'EcoProjet et permet dorénavant de bénéficier de plusieurs accompagnements, tant en matière d'ingénierie que de financements.

Une approche intégrée du développement urbain durable

Les porteurs de projets s'inscrivant dans la démarche ÉcoQuartier acquièrent les outils pour mettre en œuvre une approche intégrée de l'aménagement durable. Une opération d'aménagement durable contribue à décliner sur une partie d'un territoire les stratégies des collectivités locales en faveur du développement durable en privilégiant le renouvellement du tissu urbain existant.

Le référentiel ÉcoQuartier, devenu **Guide de l'aménagement durable** en 2023, est l'un de ces outils. Proposant des principes communs à tous les projets d'aménagement durable, il a été élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Il est organisé en quatre dimensions qui traduisent les principes clefs du développement durable et d'un aménagement intégré :

1. Démarche et processus ;
2. Cadre de vie et usages ;
3. Développement territorial ;
4. Environnement et climat.

Ces quatre dimensions sont déclinées en vingt engagements, concrets et facilement appropriables par les acteurs politiques et techniques. Ils sont déclinables selon le contexte et les priorités de chaque projet d'aménagement durable.

En 2023, le guide a été mis à jour pour répondre aux nouvelles priorités des politiques publiques et a évolué vers une forme numérique enrichie d'exemples inspirants.

À partir de 2023, la labellisation est ciblée sur les quartiers « livrés » et « vécus » selon une logique de millésime et en l'associant à des objectifs de performance qualitatifs, quantitatifs et contextualisés, sur la base d'une

vingtaine **d'indicateurs** nationaux répondant aux défis de la ville durable : sobriété, inclusion, création de valeurs, résilience.

La démarche ÉcoQuartier s'appuie sur le **club ÉcoQuartier** qui rassemble tous les acteurs engagés dans la démarche. Ce réseau d'acteurs facilite les échanges d'expérience en proposant :

- Des sessions de **formations** gratuites ouvertes aux élus et techniciens des collectivités, aux aménageurs et aux services de l'État ;
- Des **journées** nationales et régionales autour d'ateliers thématiques, de témoignages et de visites de terrain ;
- Un **site Internet** rassemblant l'intégralité des outils et des productions du club (www.ecoquartiers.logement.gouv.fr).
- Une plateforme **Jamespot** d'échanges entre les porteurs.

Les correspondants ville durable de l'État au niveau local animent régulièrement des événements.

Une démarche adaptée à tous les contextes

La démarche ÉcoQuartier favorise un aménagement adapté au territoire et à ses enjeux. Elle s'applique quelle que soit la taille du projet d'aménagement. Le contexte de l'opération peut être urbain, périurbain ou rural.

Depuis 2009, les expériences valorisées par le label ÉcoQuartier sont diversifiées et prouvent que la démarche s'adapte à des contextes et à des moyens très variés.

À ce jour, les opérations labellisées *Livré* et *Vécu* situées en zone rurale (catégories 5, 6 et 7 de la grille communale de densité INSEE) représentent 22 % des labellisés. La plus petite commune ayant un ÉcoQuartier labellisé *Vécu* est *La Rivière* (734 habitants), en Isère, avec, et la plus petite ayant un ÉcoQuartier labellisé *Livré* est la commune de Champagne (590 habitants).

À la demande de la collectivité, le correspondant ville durable de l'État et ses partenaires locaux peuvent être sollicités pour accompagner la mise en œuvre d'un projet d'aménagement suivant les principes de la démarche ÉcoQuartier.

Un processus en 3 étapes

Lancé en décembre 2012, le label ÉcoQuartier constitue un pilier fondamental de la démarche. Il valorise les opérations exemplaires au regard du référentiel ÉcoQuartier et donne une garantie de qualité pour les projets labellisés ÉcoQuartier.

1/ L'entrée dans la démarche : l'ÉcoProjet

Le statut d'ÉcoProjet témoigne de l'engagement d'un porteur de projet et de ses partenaires dans la démarche ÉcoQuartier pour un projet précis. Il s'obtient au démarrage de la phase d'étude de l'aménagement, dans les conditions suivantes :

- Rencontre entre le porteur de projet et le correspondant ville durable du département pour une présentation de la démarche ÉcoQuartier et pour envisager les modalités du partenariat ;
- Rédaction d'une lettre d'ambition décrivant le projet et création de la fiche projet sur la plateforme ÉcoQuartier ;
- Rédaction d'une note d'opportunité par le correspondant ville durable de la DDT(M), et dépôt sur la plateforme ÉcoQuartier ;
- Signature de la Charte ÉcoQuartier et son dépôt sur la plateforme ÉcoQuartier.

Trois ans après la signature de la charte, le porteur peut solliciter une revue d'ÉcoProjet, organisée par le correspondant en DDT(M) qui permet de guider le porteur dans la réalisation d'un projet ambitieux et durable.

2/ Label Livré

Après la livraison du quartier (totale ou partielle), une double expertise du projet est réalisée pour vérifier l'adéquation du projet avec les engagements du référentiel ÉcoQuartier. L'expertise comporte l'étude du dossier remis par le porteur de projet et une visite de terrain. Les conclusions de cette expertise sont présentées en commission régionale en présence du porteur de projet. Le label *Livré* est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission locale.

3/ Label Vécu

Après au moins trois ans de vie de quartier, le porteur de projet démontre qu'il évalue les résultats obtenus à l'issue du projet et la tenue de ses engagements.

Il présente également la façon dont ses pratiques d'aménagement évoluent plus globalement ou influencent l'aménagement d'autres territoires.

Cette étape s'appuie sur la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation menée avec les habitants et les usagers.

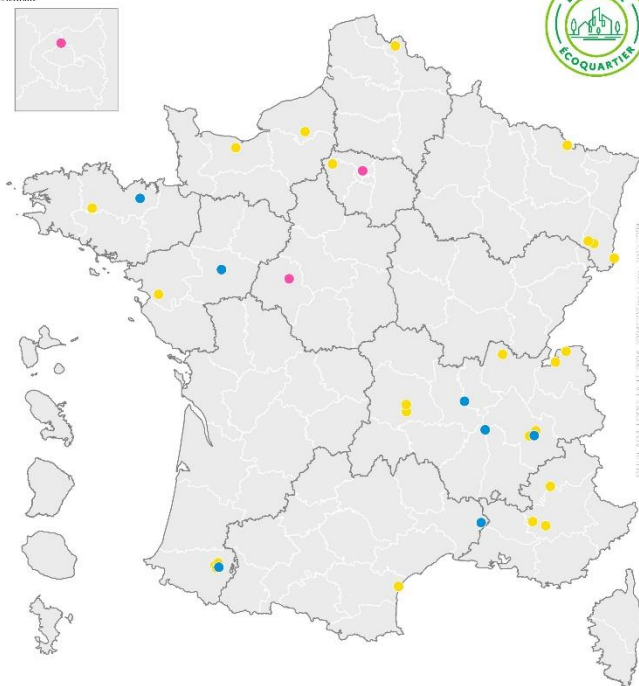
Le label *Vécu* est délivré par la commission nationale après une double expertise et un avis de la commission locale.

Chiffres clés 2024

Plus de 560 projets d'aménagement sont engagés dans la démarche ÉcoQuartier à différents stades d'avancement. En 2024, onze projets ont franchi une nouvelle étape de labellisation, 24 ont signé la charte et 33 ont déposé sur la plateforme une demande d'entrée dans la démarche.


MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les ÉcoProjets et ÉcoQuartiers en 2024 Lauréats 2024



- | | |
|---|---|
|  ÉcoProjet [24] |  Label Livré [9] |
|  Revue d'ÉcoProjet [9] |  Label Vécu [2] |

(état au 1er décembre 2024)

Source : DGALN/DHUP/AD4
Cartographie : DGALN/ICAPP/NUM

Les nouveaux projets labellisés en 2024 : une volonté de progresser dans la labellisation qui s'affirme

Le Label *Livré* a été demandé avec succès par neuf candidats et deux projets ont obtenu la labellisation *Vécu*, portant à 20 le nombre total de projets exemplaires ayant obtenu le label le plus élevé. Les demandes d'entrée dans la démarche sont en hausse, et sont souvent liées au souhait de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie.

Plus des deux-tiers des projets en renouvellement urbain

La grande majorité des projets labellisés en 2023 intervient dans un contexte de renouvellement urbain. Ces projets visent la revitalisation de quartier existant (cas de 6 opérations sur 10) avec une mise en valeur du patrimoine historique (2 opérations), ou encore la rénovation urbaine de quartiers prioritaires de la ville. Un des projets labellisés *Livré* est soutenu par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

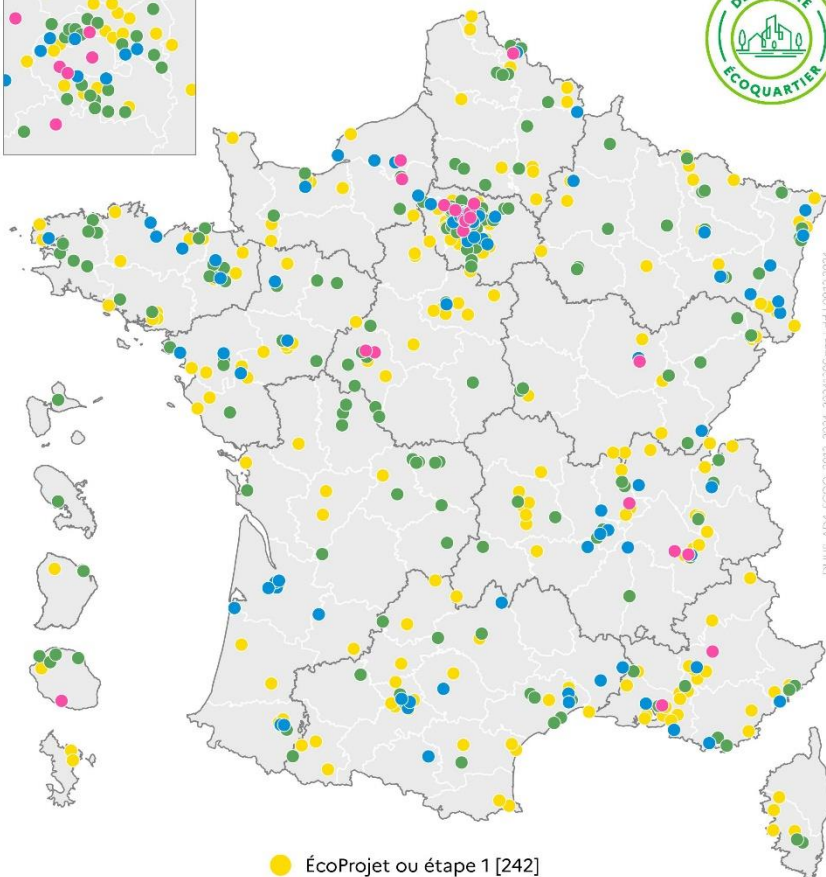
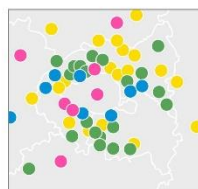
La grande diversité des contextes urbains des projets labellisés s'illustre par le fait que presque toutes les catégories de la classification INSEE d'intensité de communes sont représentées : cinq projets en catégorie « Grand centre urbain », un projet respectivement pour les catégories « Petites villes », « Ceintures urbaines » et « Bourgs ruraux » et deux projets en catégorie « Rural à habitat dispersé ».

La démarche ÉcoQuartier continue de se diffuser dans tout type de contexte et de territoire. Ses orientations correspondent bien à la politique de limitation de l'artificialisation des sols et à la nécessité de retravailler la densité urbaine.

La taille des ÉcoQuartiers est également très variable. En 2024, le plus petit ÉcoQuartier labellisé couvre 0,9 ha alors que le plus étendu atteint 150 ha. La production de logements au sein des ÉcoQuartiers labellisés varie de 6 à 8 000 unités. Au total, près de 14 500 logements ont été livrés dont 4 300 logements sociaux.

Les ÉcoQuartiers en 2024

564 lauréats de 2013 à 2024



DHUP/AD4 [COQ_2013_2024/05/27/151/0912/2024]

- ÉcoProjet ou étape 1 [242]
- Label - étape 2 (en chantier) [214]
- Label Livré ou étape 3 [88]
- Label Vécu ou étape 4 [20]

Source : DGALN/DHUP/AD4
Cartographie : DGALN/ICAPP/NUM

A l'international : 1 label Vécu (étape 4) à Funabashi



Les ÉcoQuartiers lauréats du label Vécu en 2024

Montlouis-sur-Loire, Cœur de ville

Saint-Ouen, Les Docks-Première tranche opérationnelle

Montlouis-sur-Loire, Cœur de ville



Région

Centre Val de Loire

Département

Indre-et-Loire

Maîtrise d'ouvrage

Société d'Équipements de Touraine

Type de projet

Renouvellement urbain - Quartier historique
et Quartier existant

Maîtrise d'œuvre

Philippe Madec

Partenaires

Ville de Montlouis-sur-Loire

Présentation du projet

S'étendant sur 2 hectares dans le centre-ville, le projet vise à redonner une véritable centralité au bourg en offrant une gamme diversifiée de logements, de commerces, de services et d'équipements qui viennent compléter l'offre existante.

Parmi les 149 logements construits, 49 d'entre eux sont proposés dans le secteur locatif social. Les 320 habitants bénéficient de 2000 m² d'espaces végétalisés et de nombreux équipements (médiathèque, café-bouquinerie *Le Conciliabulle*, marchés, voies cyclables et piétonnes etc.)

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- L'intégration dans l'environnement existant, la couture urbaine réussie et la préservation de l'identité du bourg.
- Une offre diversifiée de logements en réponse aux besoins exprimés par les habitants.
- La création d'une nouvelle centralité du bourg par la valorisation des services existants et la création de services complémentaires.

Points forts du projet au Label Vécu (2024)

- La satisfaction des habitants vis-à-vis de leur quartier, qui se traduit par très peu de mouvements dans les logements sociaux et dans le privé.
- Un cœur de ville fédérateur pour l'ensemble des habitants de Montlouis, avec des commerces qualitatifs.
- Les actions auprès des générations futures par l'équipe des espaces verts, les actions éducatives de la médiathèque et les animations du *Conciliabulle*
- Un effet levier déjà constaté (nouveau projet d'ÉcoQuartier en cours).

Film réalisé par la DREAL en 2021 : <https://dai.ly/x858ror>

Film réalisé pour la labellisation en décembre 2024 : <https://www.dailymotion.com/video/k4urhjmCOMAJVsC1FmS>

Saint-Ouen, Les Docks (1^{ère} tranche)



Région	Île-de-France
Département	Seine-Saint-Denis
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint-Ouen, Séquano Aménagement
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche industrielle
Maîtrise d'œuvre	Agence Makan Rafatdjou, Agence Reichen & Robert & Associés, TER, Berim, Biotope
Partenaires	EPFIF, Ville de Paris, Nexity

Présentation du projet

L'ÉcoQuartier des Docks de Saint-Ouen est un projet emblématique de requalification de friches industrielles. La première tranche, mixte et évolutive, se compose de plus de 2000 logements sur 24 ha avec une politique de prix de sortie maîtrisés, de 32 000 m² de bureaux, de 18 000 m² de commerces et services. Il comporte également de nombreux équipements : deux groupes scolaires (dont un à énergie positive), un gymnase, une crèche, ainsi qu'un grand parc de 12 ha comprenant des jardins familiaux et un rucher.

Le parc est composé de multiples milieux, conçus pour des usages variés. Il constitue un îlot de fraîcheur important et agit comme un lieu de collecte et de filtration naturelle des eaux pluviales du quartier, mais également comme un réservoir en cas de crue de la Seine.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Des exigences fortes en matière de développement durable et de performances énergétique notamment grâce au réseau de chaleur urbain.
- L'implication d'un « pôle citoyen » dans l'élaboration du projet, avec une simulation des usages par les habitants lors d'ateliers.
- Le maintien en secteur dense d'activités souvent rejetées à l'extérieur des villes, tel que le traitement des déchets, la chaufferie urbaine et les emprises ferroviaires.

Points forts du projet au Label Vécu (2024)

- Un dialogue constant avec l'aménageur, l'association étroite des services gestionnaires et une association d'habitants très active.
- Des actions d'amélioration engagées suite à des remarques des habitants.
- L'utilisation du parc et de la serre pour les activités du quartier, contribuant à l'intégration des nouveaux habitants.

Film réalisé pour la labellisation en décembre 2024 :

<https://www.dailymotion.com/video/k7IqOXeSsHL5dtC1FvM>

Les ÉcoQuartiers lauréats du label Vécu / étape 4 de 2017 à 2023

Boulogne-Billancourt, Trapèze (2023)
Coudoux, Grand Coudoux (2019)
Funabashi, Morino City (Japon) (2022)
Grenoble, ZAC de Bonne (2019)
Issy-les-Moulineaux, Bords de Seine (2017)
La Rivière, Cœur de bourg (2017)
Les Mureaux, ÉcoQuartier Molière (2017)
Lille, Les Rives de la Haute Deûle (2021)
Longvic, Les Rives du Bief (2017)
Lyon, La Duchère (2018)
Palaiseau, Camille Claudel (2021)
Paris, Clichy-Batignolles (2019)
Roncherolles-sur-le-Vivier, Écoquartier des Arondes (2021)
Saint-Germain-en-Laye, Bel-Air (2023)
Saint-Pierre-de-la-Réunion, La Ravine Blanche (2017)
Tours, Monconseil (tranche 1) (2022)
Val-de-Reuil, Eco-village des Noés (2021)
Villiers-le-Bel, Derrière-les-Murs-de-Monseigneur – Cerisaie (2021)
Volonne, Centre-bourg (2022)

Boulogne-Billancourt, Trapèze



Région	Île-de-France
Département	Hauts-de-Seine
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Boulogne Billancourt, SPL Val de Seine Aménagement
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	Patrick CHAVANNES (Urbaniste – Coordonnateur), BASE (paysagiste)
Partenaires	Organismes HLM, promoteurs privés, ADEME, CDC

Présentation du projet

L'aménagement du territoire des Rives de Seine et de l'île Seguin s'appuie sur la reconversion des friches industrielles des anciennes usines Renault. Il comprend 3 grands secteurs : l'île Seguin, le Trapèze et le quartier du Pont de Sèvres. Il s'étend sur une superficie de 74 hectares qui représente 10% du territoire communal.

L'aménagement du secteur du Trapèze (45 ha), périmètre qui fait l'objet de la labellisation ÉcoQuartier, porte sur la création d'un quartier multifonctionnel composé de logements à 53%, de bureaux, de commerces, d'équipements de proximité dont une crèche et un lycée, d'équipements culturels. Il compte 50% d'espaces publics et 25 % d'espaces verts. Les 7 250 logements (dont 3 235 logements locatifs sociaux) accueillent 15 000 habitants.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Outil innovant de gouvernance associant public et privé (convention tripartite) ;
- Gestion des eaux et du risque inondation exemplaire ;
- Présence du végétal dans un quartier dense.

Points forts du projet Label Vécu (2023)

- Des actions exemplaires : approche énergétique innovante et performante, traitement des eaux pluviales efficace, capacité d'adaptation du plan guide (etc.) et une ville qui se donne les moyens de réussir.
- Une densité importante du quartier, désirable et bien vécue.
- Une consultation des habitants et des usagers de qualité avec des enquêtes et des groupes de discussion, qui a permis l'amélioration du quartier.
- Extension des principes du quartier aux secteurs alentours, avec des tests de répliquabilité du plan global et des innovations.

Film réalisé pour la labellisation en décembre 2023 : <https://dai.ly/x8r9wnt>

Coudoux, Grand Coudoux



Région	Provence-Alpes-Côte d’Azur
Département	Bouches-du-Rhône
Maîtrise d’ouvrage	Commune de Coudoux, Métropole d’Aix-Marseille-Provence
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d’œuvre	SPLA Pays d’Aix territoires (aménagement), Manuel CANAS (architecte)
Partenaires	Conseil Régional, Conseil Départemental, EPF, Ademe, CAUE

Présentation du projet

Dans un contexte de forte croissance démographique, de pression foncière et de développement du tissu pavillonnaire, la commune a souhaité redonner une centralité au village et proposer une alternative à l'extension urbaine en suivant un principe de renouvellement et de densification.

De nouveaux espaces publics ont ainsi été réalisés et une offre diversifiée en logements a été proposée. Cent logements sont répartis entre des bâtiments d'habitat collectif et des maisons de ville. Six nouveaux commerces de proximité ont été implantés sur la nouvelle place centrale pour créer une nouvelle polarité dans la commune. Le projet a été élaboré en associant la population. Il répond à la volonté de créer un quartier économe en énergie.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- La mise en place d'une chaudière au bois mutualisée entre les logements et les équipements communaux.
- La densification du centre-ville comme alternative au pavillonnaire avec une diversité de fonctions et de logements.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2019)

- Une sensibilisation et une implication des habitants en matière de développement durable à l'échelle de la commune.
- Une première démarche d'auto-évaluation à la mesure des moyens de la commune.
- L'effet levier sur les pratiques d'aménagement des communes voisines et la participation active au réseau ÉcoQuartier régional.

Funabashi, Morino City



Commune
Département
Maîtrise d'ouvrage

Funabashi
Japon
Mitsubishi Corporation et Nomura Real
Estate Development
Renouvellement - Reconversion friche

Type de projet
Maîtrise d'œuvre
Partenaires

AEON ville et AEON mall, FNJ, école, NPT,
hôpital, centre commercial et autorité
locale.

Présentation du projet

Cette opération d'aménagement a permis le développement d'un nouveau quartier essentiellement résidentiel dans la ville de Funabashi sur le site de l'ancienne usine Asahi Glass, comprenant 1539 logements (1497 appartements et 42 maisons) et 3900 habitants, dans une surface de 11.2ha avec 6.4h de commerce. Situé entre Tokyo et Narita, il est accessible en 40 min en train, ce qui en fait un bon endroit pour résider, surtout pour les familles, étant donné les contraintes dans Tokyo en termes de demande de logements.

Il est constitué de 5 « blocs » de copropriétés qui permettent une forte densité, rééquilibrée par des espaces communs, tout en assurant une diversité multi générationnelle et fonctionnelle avec de nombreux services et commerces dans le quartier ou à proximité. Ce projet est porté par Mitsubishi Corporation et Nomura Real Estate Development qui ont eu pour objectif de mettre en œuvre le concept de « smart-share town ». Il a été réalisé en 5 ans et a obtenu le label EcoQuartier étape 3 en 2015 (le 1er à l'international).

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2022)

- Réponse satisfaisante par rapport aux objectifs : mixité fonctionnelle, animation, high tech, à proximité d'aménités (transports en commun, services médicaux, école...).
- Prise en compte du risque, la diminution et le suivi des consommations énergétiques.
- Nombreuses actions environnementales initiées par la collectivité (alimentation, déchets, etc.) et lutte contre le réchauffement climatique : actions mise en place pour motiver les citoyens et entreprises pour des pratiques plus vertueuses.
- Une dynamique citoyenne (quartier très apprécié des familles et des personnes âgées, activités de verdissement et de nettoyage, actions sur la sûreté et la sécurité, bénévolat).

Film réalisé pour la labellisation en décembre 2022 : [Vidéo privée - Dailymotion](#)

Grenoble, ZAC de Bonne



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Isère
Maîtrise d'ouvrage	SAGES
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion d'une caserne militaire
Maîtrise d'œuvre	Christian DEVILIERS, Aktis Architecture, AMO : Énertech, Terre-Éco, Agence Locale de l'Énergie
Partenaires	OPAC 38, GEG, EDF, Grenoble Alpes Métropole

Présentation du projet

Confrontée à une forte demande de logements et disposant de peu de réserves foncières, la ville s'est portée acquéreur de la caserne de Bonne libérée par l'armée en 1994. Cette acquisition foncière lui a permis d'étendre le centre-ville et de créer une continuité urbaine jusqu'aux grands boulevards grenoblois.

Cet espace de 15,5 hectares est à la jonction d'un quartier du XIX^{ème} siècle, d'un secteur des années 1950 et d'un quartier social des années 1980 près de l'hyper centre de la ville.

Le projet comprend la reconversion de la caserne, la construction de 1 100 nouveaux logements (dont 450 sociaux) pour accueillir 2400 habitants, une amélioration de l'offre commerciale du centre-ville, ainsi que l'aménagement d'un nouveau parc urbain (5 ha d'espace vert).

Cette opération a bénéficié du programme Concerto (innovation dans la production d'énergie renouvelable et les performances thermiques des bâtiments), démontrant la forte volonté politique de la ville de Grenoble.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Démarche d'évaluation des consommations énergétiques.
- Bilan financier positif.
- Qualité architecturale et urbaine.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2019)

- Effet levier du projet sur la politique d'aménagement durable du territoire.
- Résultats très positifs obtenus en matière de qualité de vie en ville.

Issy-les-Moulineaux, Bords de Seine



Région	Île-de-France
Département	Hauts-de-Seine
Maîtrise d'ouvrage	Ville d'Issy-les-Moulineaux, Citallios
Type de projet	Renouvellement urbain, reconversion de friche industrielle
Maîtrise d'œuvre	Bernard Hemery (architecte-urbaniste), Dominique Decourt (paysagiste), Alain Bornarel (développement durable)
Partenaires	Seine Ouest Habitat, EGIS, EXPLCIT, NDIGGO, ARP, SARECO, ECOSPHERE

Présentation du projet

L'opération « Bords de Seine tranche 2 » est localisée sur le site de l'ancienne usine de traitement industriel des résidus urbains d'Issy-les-Moulineaux. L'objectif principal était d'en faire un quartier moderne, ouvert et mixte, à proximité directe d'une station de la très récente ligne de tramway T2.

Cet ancien site industriel a été rendu aux habitants qui n'y avaient jusqu'alors pas accès. Ce projet a créé du lien entre le centre-ville situé à quelques pas et le fleuve. Il propose une nouvelle offre de logements (169 logements sociaux et 438 logements en accession), des espaces économiques (24000m² de bureaux, 2500m² de commerces et services), des équipements publics (groupe scolaire de 8 classes, crèche de 60 berceaux) et un parking mutualisé de 177 places.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Une association des citoyens tout au long de la démarche.
- L'intégration réussie de plus de 160 logements sociaux dans un contexte urbain très tendu, des retours habitants satisfaits de leur cadre de vie (utilisation d'une application citoyenne numérique).
- Un traitement des espaces publics qui fait ses preuves pour lutter contre l'îlot de chaleur et limiter les risques d'inondation.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2017)

- Une gestion urbaine efficace en termes de gestion courante et une bonne appropriation de la collecte pneumatique des déchets.
- Des premiers dispositifs mis en œuvre pour évaluer la satisfaction résidentielle.

La Rivière, Cœur de bourg



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Isère
Maîtrise d'ouvrage	Commune de La Rivière
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Atelier F4 (architecte-urbaniste mandataire), atelier Verdance (paysagiste)
Partenaires	Girard et Tassin (AMO HQE)

Présentation du projet

Le projet se situe dans une commune rurale de 781 habitants à 28 km au nord-ouest de Grenoble. La commune a vu son dernier commerce fermer en 1995.

Pour redynamiser le village, la commune privilégie la réhabilitation du bâti existant et l'utilisation de dents creuses. Des services, des commerces de proximité et une nouvelle offre résidentielle s'ouvrent sur la place du village. Reliée au réseau départemental des pistes cyclables, la commune s'est également dotée de deux gîtes et a renforcé la qualité de son offre d'activités en plein air (sites d'escalade, canyons, sentiers de randonnées et de découvertes) afin de favoriser le tourisme vert et valoriser le patrimoine du village.

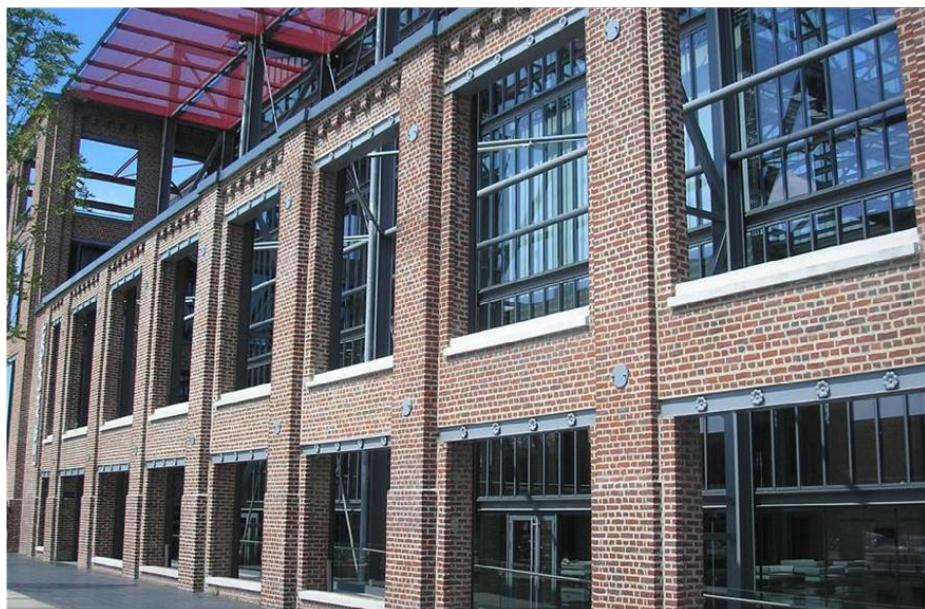
Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- La création d'un véritable cœur de village comprenant un commerce, un restaurant, une place publique et une salle polyvalente.
- La démarche de qualité environnementale par l'utilisation de la ressource locale en bois, la désimperméabilisation des sols et la récupération des eaux pluviales.
- Un réseau de chaleur alimenté par le bois de la forêt domaniale.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2017)

- Les résultats sont à la hauteur des objectifs initiaux : le gîte dédié à un tourisme vert est occupé 70% du temps ; l'animation du quartier est assurée par le commerce multi-services ; les logements ont été habités dès leur livraison.
- La méthode d'évaluation est très spécifique à une petite commune et repose sur la proximité des élus avec les habitants.

Lille, Les Rives de la Haute-Deûle



Région	Hauts-de-France
Département	Nord
Maîtrise d’ouvrage	Métropole européenne de Lille, SAEM SORELI
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d’œuvre	Atelier de paysages Bruel-Delmar, Pranolas Discours Architect & Associates
Partenaires	Expert Conseil environnemental (I. Hurpy), Organisme HLM (LMH, Vilogia, Logis Métropole, SIA Habitat-Escaut), promoteurs privés

Présentation du projet

Situé sur les communes de Lille et de Lomme, le long de l'ancien canal de la Deûle, ce secteur est marqué par son passé à dominante industrielle depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

Prévu initialement sur 25 hectares d'anciennes filatures, le site s'étend sur 38 ha depuis 2017 et se développe autour d'Euratechnologies, un des grands pôles d'excellence économique.

Avec 150 000m² de surface de plancher construits en 2020, la ZAC a démontré sa dynamique et s'engage à en réaliser 204 000m² supplémentaires. 1350 logements sont prévus dont 880 seront en locatif social. 4000 emplois ont déjà été créés sur le site sur les 10 000 visés.

Les thématiques du patrimoine industriel, de la valorisation de l'eau et du patrimoine végétal préexistants sont autant d'éléments qui structurent le projet urbain initial et la poursuite du projet engagée.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- Excellence économique.
- Structuration autour de la valorisation du patrimoine industriel.
- Mise en valeur de l'eau et de la biodiversité.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2021)

- Excellence des outils d'évaluation mis en place.
- Qualité de la gestion de la biodiversité et espaces verts (écologue).
- Effet levier du projet : nombreuses actions de communication et de valorisation d'expériences au niveau local, national et international.

Film réalisé pour la labellisation en janvier 2022: <https://dai.ly/x88hn55>

Les Mureaux, ÉcoQuartier Molière



Région	Île-de-France
Département	Yvelines
Maîtrise d'ouvrage	Commune des Mureaux, Citallios
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier prioritaire de la ville
Maîtrise d'œuvre	Atelier JAM, atelier Villes & Paysages (espaces publics), Explicit (énergie)
Partenaires	Communauté urbaine de Grand Paris, Seine Ouest, ANRU, bailleurs sociaux, associations d'habitants

Présentation du projet

Le programme de rénovation urbaine des Mureaux est initialement inscrit dans un contexte socio-économique très complexe de précarité économique des habitants, de faibles perspectives d'emploi pour une population relativement jeune, d'un fort taux de délinquance et de violences urbaines quotidiennes. Un projet d'envergure a été lancé, associant un projet urbain et un projet social. Avec plus de 400 millions d'euros investis, c'est l'un des projets de renouvellement urbain les plus ambitieux en France.

Ce projet démontre qu'il est possible de bâtir un projet d'aménagement durable dans un contexte complexe, en associant les bailleurs et les habitants tout au long du projet.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- La prise en compte des contributions des habitants et des associations fortement investies (santé, agriculture urbaine, éducation, ...).
- Des espaces publics généreux, vivants et respectés par ses usagers.
- Une implication en amont des gestionnaires (collectivité, bailleurs) et un processus d'amélioration en continu de la gestion.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2017)

- La dynamique générée par le parc et le pôle Molière, objets de beaucoup d'attention et d'exigence dans leur réalisation, leur gestion et leur animation.
- L'engagement politique et technique sur la transition écologique inscrite dans le temps.
- Une posture de transparence et d'amélioration continue.

Longvic, Les Rives du Bief



Région	Bourgogne-Franche-Comté
Département	Côte-d'Or
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Longvic
Type de projet	Rénovation urbaine
Maîtrise d'œuvre	Sequana Paysage (paysagiste), Silene (BET hydraulique), Egis environnement (BET VRD), JC Jacques Grand Dijon (urbaniste)
Partenaires	Promoteurs privés, foncière logement, agence d'urbanisme, CAUE, associations de quartier, CAF et Éducation Nationale

Présentation du projet

Le site du projet se situe à proximité du parc de la Colombière et jouxte immédiatement les canaux de Bourgogne et de l'Ouche. La maîtrise d'œuvre des espaces publics a été confiée à un paysagiste. Ce projet participe directement à la création d'un axe vert à l'échelle de l'agglomération, et constitue une réponse à la stratégie de développement durable de la commune.

Dans un contexte de renouvellement urbain, le projet comporte la création de 71 logements en individuels groupés et collectifs, la requalification du centre social et de la crèche, la création d'une maison des associations et d'un terrain multi-sports, la mise en place de locaux dédiés à des activités tertiaires et de services principalement médicaux, la restructuration d'une place centrale, la réalisation d'un axe vert dédié aux déplacements doux et la création d'une nouvelle voie de desserte pour désenclaver le quartier.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Une recomposition urbaine qui répond à la volonté de changer l'image du quartier.
- Une grande générosité et une grande qualité des espaces publics, notamment grâce à la présence végétale et à une noue fonctionnelle exemplaire.
- Une volonté d'étendre la démarche d'aménagement durable à l'échelle de la ville entière.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2017)

- Les travaux d'enquête d'une étudiante en fin d'études sur la perception du quartier par ses habitants.
- L'utilisation de la démarche ÉcoQuartier pour relancer la démarche communale d'amélioration continue et faire bénéficier les projets en cours des retours d'expérience.

Lyon, La Duchère



Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Département

Rhône

Maîtrise d'ouvrage

Mission GPV Lyon-La Duchère, SERL

Type de projet

Rénovation urbaine

Maîtrise d'œuvre

Alain Marguerite, Bernard Paris, Pascal Gontier, Bernard Martelet

Partenaires

Promoteurs privés, foncière logement, bailleurs sociaux, ADEME, ANAH, ANRU

Présentation du projet

Le quartier d'habitat social de La Duchère à l'ouest de Lyon compte 12000 habitants pour 5 450 logements dont 3000 sociaux, sur 120 ha. Il se transforme dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine avec un programme de 1 700 logements démolis et reconstruits en 15 ans pour rééquilibrer l'offre (55 % sociaux - 45 % privés). Le quartier retrouve de l'attractivité par la mise en place d'une ligne de bus à haut de niveau de service vers Lyon et vers les pôles d'activités de l'ouest, ainsi que par la réalisation d'un programme ambitieux d'équipements publics, de commerces et d'activités. Une très grande attention a été portée à la qualité des espaces publics et naturels. Le parc du Vallon est l'une des composantes remarquables du projet.

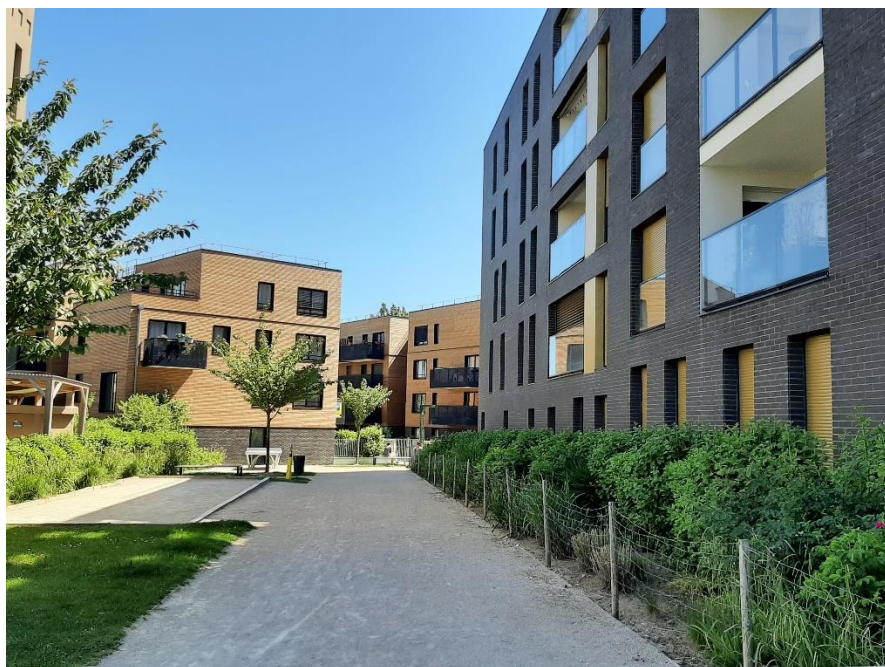
Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Une concertation pérenne, exemplaire et diversifiée.
- Mise en place d'un espace éphémère pendant les travaux pour gérer la transition et favoriser l'appropriation des espaces.
- Une approche environnementale du projet de renouvellement urbain se traduisant par l'anticipation des réglementations thermiques, par un réseau de chaleur rénové et alimenté en biomasse, par de nombreux espaces non-bâties favorables à la biodiversité et à la modération du climat urbain en été.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2018)

- Intégration dans la conduite de projet d'une démarche d'évaluation rigoureuse qui contribue à la réussite du projet.
- Une multiplication des dispositifs pour mieux intégrer l'ensemble des acteurs et des problématiques.
- Une évaluation-capitalisation des objectifs environnementaux et socio-économiques du projet.

Palaiseau, ÉcoQuartier Camille Claudel



Région	Île-de-France
Département	Essonne
Maîtrise d'ouvrage	SEM Paris Saclay Aménagement
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	François LECLERCQ Architectes, Paysagiste Phytorestore, BET VRD : AVR, AMO HQE et Développement Durable : AI Environnement
Partenaires	Bouygues Immobilier, Eiffage Immobilier, Kaufman&Broad, Nexity Appolonia, CDU

Présentation du projet

Sur 19 hectares, l'opération établit un lien entre espaces agricoles, quartiers existants et plateau de Saclay (cluster scientifique « Paris-Saclay ») tout en créant une nouvelle centralité grâce à la nouvelle gare qui assure la liaison entre Massy et l'École Polytechnique.

L'ÉcoQuartier lutte contre le mitage urbain par des formes urbaines plus denses en habitat. Sur les 2 000 logements prévus, 1 500 logements ont été réalisés dont 35% de logements aidés. Il comprend des équipements publics dont un groupe scolaire, un centre de loisirs et un gymnase, des espaces publics qualitatifs avec la place centrale, le parvis du centre aquatique et la placette d'entrée de quartier, des commerces de proximité, une crèche, une maison médicale et une conciergerie.

Une gestion alternative des eaux pluviales a été intégrée au projet, des liaisons douces ont été aménagées et le quartier est alimenté en chauffage et en eau chaude sanitaire grâce à une chaufferie biomasse.

Points forts du projet à l'étape 3

- La constitution d'une petite centralité, reliée à des quartiers existants dans une logique de « finir la ville ».
- L'alimentation du quartier par un réseau de chaleur biomasse ayant un effet levier sur les filières locales.
- La mise en place d'innovations, tels la conciergerie ou le LIFI (internet via les ondes lumineuses).
- Des charges foncières et des prix de sortie encadrés.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2021)

- Les commerces de proximité et espaces verts généreux ont permis aux habitants de bien traverser la crise sanitaire.
- Une recherche d'amélioration continue réelle par l'écoute des habitants.

Film réalisé pour la labellisation en janvier 2022 : <https://dai.ly/x88hmy6>

Paris, Clichy-Batignolles



Région	Île-de-France
Département	Paris
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Paris, Paris et Métropole Aménagement
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	Atelier François Grether, agence Jacqueline Osty, Omnium Général Ingénierie (VRD), Inddigo/ATM (AMO DD), Une autre Ville (AMO pilotage environnemental)
Partenaires	DRPJ, EPPJP, RATP, SAEMES, SNCF/RFF, STIF, Bouygues, Bouwfonds Marignan, COGEDIM, EMERIGE, APUR

Présentation du projet

Le secteur “Clichy-Batignolles” est situé dans le 17ème arrondissement de Paris. S’étendant sur près de 50 hectares, le projet est celui d’une mutation radicale d’un site dédié historiquement aux infrastructures ferroviaires. Cette opération exemplaire se caractérise par une programmation mixte et diversifiée sur le volet social comme sur les fonctions proposées : logements, activités tertiaires et productives, équipements et commerces, loisirs. Il s’agit d’un véritable projet - laboratoire du développement durable, avec de nombreux aspects innovants et des expérimentations dans la gouvernance comme dans les réalisations. Un vaste parc urbain de 10 hectares dénommé le parc Martin Luther King est situé au cœur du projet, avec une conception créative et contemporaine.

Points forts du projet à l’étape 3 (labellisé en 2014)

Une conception et une gestion écologique du parc exceptionnelles, répondant concrètement à l’urgence climatique et environnementale tout en améliorant le quotidien (nature en ville, îlot de chaleur urbain, jardins partagés...).

Des choix structurants ambitieux : maintien d’activités tertiaires et de logistique, gestion intégrée des eaux pluviales, collecte pneumatique des déchets, géothermie et production photovoltaïque.

Points forts du projet à l’étape 4 (labellisé en 2019)

Étude sociologique menée en partenariat avec le cycle “urbanisme” de Science Po sur les représentations et les usages des habitants de l’ÉcoQuartier.

Programme CoRDEES pour assurer un suivi fin de la performance énergétique du quartier, pour améliorer en continue les systèmes énergétiques, accompagner les habitants et ainsi assurer l’atteinte d’une très haute performance environnementale.

Roncherolles-sur-le-Vivier, ÉcoQuartier des Arondes



Région	Normandie
Département	Seine-Maritime
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, Conseil Départemental de Seine-Maritime, Logéal
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Atelier de Saint George, Atelier des paysages, Bet Bailly, SCP Auvray, Bet GINGER Environnement et Infrastructure,
Partenaires	CAUE Seine-Maritime, Ligue de Protection des Oiseaux, Seine Manche Promotion

Présentation du projet

Cette commune située à 10 km de Rouen connaît depuis les années 1970, un fort essor qu'elle tient à contrôler, avec la réalisation d'un lotissement d'habitations et d'équipements publics en bordure du centre-bourg. Ce projet a impliqué la création de 39 logements, d'un commerce et d'un parc public ainsi que la remise en état de la mare, la déviation de la route départementale 91, le réaménagement des écoles, la réhabilitation de la grange pour accueillir des bâtiments publics, 3 logements locatifs et la réalisation d'une place semi-piétonnière.

L'ÉcoQuartier a atteint les 4 objectifs prioritaires définis lors de son élaboration : réhabilitation de la densité en renforçant la centralité, limitation de l'étalement urbain, préservation des paysages et de la biodiversité, diversification de l'offre de logements de la commune. La création de nouveaux logements permet de maintenir les activités de commerces et de services de la commune et d'assurer un renouvellement de la population.

Points forts du projet à l'étape 3

- Un cadre de vie agréable autour du parc, un choix des matériaux qui favorise l'intégration du projet dans son environnement.
- La volonté de faire vivre le projet au-delà de la phase de livraison avec une animation régulière du quartier.
- Le développement des modes doux et la préservation de la biodiversité.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2021)

- Un projet exemplaire en milieu rural.
- Une évaluation au fil de l'eau en adéquation avec les moyens de la commune aboutissant à des actions de correction des dysfonctionnements.
- La poursuite d'une dynamique vertueuse sur les mobilités, la biodiversité et les filières bios et locales.

Film réalisé pour la labellisation en janvier 2022 : <https://dai.ly/x88hms1>

Saint-Germain-en-Laye, Bel-Air



Région	Île-de-France
Département	Yvelines
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint-Germain-en-Laye
Type de projet	Renouvellement urbain - Quartier politique de la ville
Maîtrise d'œuvre	Éric Daniel-Lacombe (ZAC du Bel-Air), Hélène Fricout-Cassignol (Place des Rotondes), CODA Lair et Roynette architectes (habitat), Lusso & Laurent Architectes - Desaleux Soares Architectes (école Marie-Curie), Colboc-Franzen (Lycée Léonard de Vinci)
Partenaires	Région Île-de-France, promoteurs

Présentation du projet

Issue d'une zone urbaine prioritaire des années 1970, la ZAC du Bel Air est implantée sur 30 ha d'anciens coteaux et comprend 1790 logements, dont 929 sociaux. Ses 4 500 habitants bénéficient de 151 895 m² d'espaces verts mais aussi de nombreux commerces de proximité et d'équipements publics (commissariat de Police, espace culturel, Clos Buzot, jardin Frontenac).

Pour dynamiser le quartier, plusieurs actions combinant amélioration du cadre de vie, préservation de la nature, mobilité pour tous, vivre ensemble et éducation ont été mises en œuvre : réaménagement de la dalle Frontenac, arrivée du tramway T13, projet «Axiom» pour un quartier solidaire, rénovation de l'école Marie Curie, etc.

L'écoquartier du Bel Air est un quartier démonstrateur, ancienne Zone à urbaniser par priorité (ZUP), devenu porteur d'une identité et d'une dynamique uniques.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2019)

- Forte implication des habitants et du tissu associatif.
- Quartier vivant qui s'intègre dans le tissu urbain.
- Une végétation très présente au sein de l'ÉcoQuartier et une biodiversité importante sur le secteur.

Points forts du projet au Label Vécu (2023)

- Création d'une relation forte avec les habitants (ambassadeurs, ateliers, appt 6C, jardins partagés, maison du Projet), la ville étant très impliquée dans le projet social et inclusif du quartier.
- Des opérations d'amélioration continue sur la gestion des déchets (composteur de biodéchets), les mobilités douces (aménagement de pistes cyclables), la végétalisation et la gestion des eaux pluviales, la rénovation thermique (bailleur), etc.
- Des actions qui ont permis de changer le ressenti et l'image du quartier.

Film réalisé pour la labellisation en décembre 2023 : <https://dai.ly/x8r9x1s>

Saint-Pierre-de-la-Réunion, La Ravine blanche



Région	La Réunion
Département	La Réunion
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint-Pierre
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier prioritaire de la ville
Maîtrise d'œuvre	Groupement de bureaux d'études techniques, AMO qualité urbaine, développement économique et communication
Partenaires	ANRU, SIDR, SHLMR, promoteurs privés, foncière logement, agence réunionnaise de l'énergie, CCI, ADEME, Agorah, CDC, DEAL, SGAR, Conseil régional, Conseil départemental, CAUE

Présentation du projet

À l'ouest du centre ancien de St Pierre, la Ravine Blanche est l'un des quartiers les plus denses de la ville. Il est aussi l'un des premiers quartiers d'habitat social des années 60. Les objectifs initiaux du projet de rénovation urbaine se sont concentrés sur le renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité du quartier.

Les porteurs de projet ont travaillé sur la transformation de l'image du quartier, qui s'est concrétisée par la réhabilitation de logements, la résidentialisation du parc social, la requalification des espaces publics et la mise en place d'un transport en commun en site propre. Des services et des activités économiques se sont implantés au cœur du quartier.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Un projet reconnu pour sa qualité, son caractère innovant et son portage politique fort.
- Une très forte implication des citoyens, une évaluation participative et partagée du quartier tout au long du projet.
- Une gestion urbaine économique et sociale de proximité, avec des démarches originales comme l'école des gardiens d'immeubles.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2017)

- Un quartier qui a changé d'image et qui est de nouveau fréquenté.
- Une démarche exemplaire d'évaluation utilisée pour rebondir lorsque les résultats ne sont pas atteints, en particulier sur le développement économique et commercial du quartier.
- La volonté de bâtir une stratégie de marketing territorial et de créer une filière d'économie sociale et solidaire.

Tours, Monconseil (tranche 1)



Région	Centre-Val de Loire
Département	Indre-et-Loire
Maîtrise d'ouvrage	Tours habitat (concession Monconseil)
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	VILLE DE TOURS , SAROAM (Urbaniste), RVA (Urbaniste)
Partenaires	Entreprise sociale de l'habitat : ALLOIRE, Touraine Logement, SNI, Organisme HLM : TOURS HABITAT (OPH), la Tourangelle S.A d'HLM, Promoteurs privés : ICADE, BOUYGUES, MARIGNAN, GOTHAM Autres organismes : CCAS et Ville de TOURS, TOURS Métropole, Agence d'Urbanisme locale, CERQUAL

Présentation du projet

L'EcoQuartier de Monconseil, dont la construction a commencé en 2007 et s'achèvera en 2024, constitue une centralité nouvelle sur 20 hectares en plein cœur de Tours Nord, avec son parc de plus d'un hectare (1,8 ha d'espace vert), ses équipements de proximité et ses cheminements piétons.

Bien relié à l'hyper-centre via un réseau de voies cyclables, tramways et autobus, le nouveau quartier compte environ 1830 logements (dont 500 sociaux) pour 4000 habitants et 30 000m² de bureaux et de services ainsi que de nombreux aménagements favorisant les échanges, les rencontres et la mixité sociale et générationnelle : foyer d'hébergement pour adultes handicapés, maison des solidarités, crèche, commerces en pied d'immeubles, gymnase, EHPAD. L'amélioration poursuit une dynamique itérative au fil des années, à travers l'implantation de nouveaux commerces, la création d'une association de quartier et l'émergence de l'habitat participatif, en concertation avec l'ensemble des usagers et des habitants.

Points forts du projet à l'étape 3

- Création d'une nouvelle centralité urbaine.
- Certification des bâtiments permettant de suivre les consommations réelles
- Équipements urbains performants et limitation des consommations d'énergie sur l'espace public.
- L'habitat participatif avec la réalisation d'un habitat groupé d'une vingtaine d'habitants dans des logements passifs.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2022)

- Sensibilisation à la biodiversité (atelier participatif, fabrication et l'installation d'hôtels à insectes, confection et installation de composteurs).
- La consommation locale recherchée (agriculture, services de proximité).
- Réalisation d'une enquête sociologique en 2021, portant sur l'ensemble des axes d'évaluations.
- Renforcement des liens entre les associations et les comités de plusieurs quartiers.

Film réalisé pour la labellisation en décembre 2022 : [Vidéo privée - Dailymotion](#)

Val-de-Reuil, Éco-Village des Noés



Région	Normandie
Département	Eure
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Val-de-Reuil, SILOGE, Communauté d'agglomérations
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Philippe Madec, S'pace Environnement, Arc en terre
Partenaires	CAUE, YSOS-Les Jardins de Neustrie, Habitat et Territoires Conseil, Habitat Coopératif de Normandie, Ademe, Caisse des dépôts et consignation, FEDER

Présentation du projet

Cette opération est composée de 98 logements sociaux (60 collectifs et 38 maisons individuelles, pour 311 habitants), de services et d'équipements (crèche municipale, halle couverte, jardins familiaux, verger et poulailler partagé), répartis sur trois hameaux implantés sur un secteur de 4,6 hectares dont 1,5 hectares de zone verte inconstructible (zone d'expansion de crue). Le site se situe en bordure de l'Eure et à proximité immédiate de la gare.

Le volet environnemental est largement développé avec une valorisation des contraintes et des atouts du site : bâtiments passifs, chaufferie bois avec un suivi annuel par logement, suivi annuel de la faune et de la flore, report de circulation. Le système de gestion des crues et des pluies a montré son efficacité en 2018 et le projet a reçu de nombreuses récompenses.

De nombreuses actions en faveur de l'insertion sociale et du développement des filières courtes et locales y sont développées notamment au travers d'activités de maraîchage biologique et la fourniture locale du bois de la chaufferie.

Points forts du projet à l'étape 3

- Une forte mobilisation des acteurs et des habitants.
- Une intégration permanente des contraintes du site pour les valoriser.
- Multiples diagnostics (urbain et social, besoins de la ville et de ses habitants, modes de transports et diminution de la dépendance à l'automobile).
- De nombreuses actions en faveur de l'insertion sociale et du développement des filières courtes et locales.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2021)

- Une évaluation dynamique s'appuyant sur le recrutement d'une chargée de mission et des actions correctives.
- La concertation importante et continue.
- Un effet démonstrateur au niveau local, régional et national, pour les autres opérations de la ville et de l'aménageur Siloge, mais aussi pour les autres aménageurs.

Film réalisé pour la labellisation en janvier 2022 : <https://dai.ly/x88hmgty>

Villiers-le-Bel, Derrière les Murs de Monseigneur-la Cerisaie



Région	Île-de-France
Département	Val-d'Oise
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Villiers-le-Bel
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier prioritaire
Maîtrise d'œuvre	INUIITS (paysagiste-urbaniste), Barrault & Pressacco (architecte), TRIBU (AMO environnement), Infraservices (BET VRD)
Partenaires	Communauté d'agglomération, ANRU, CAUE, CDC, OSICA, EFIDIS, Foncière logement, Atelier d'urbanisme sanitaire, Genre et Ville, Sherp'Access

Présentation du projet

Le projet de renouvellement urbain Derrière-Les-Murs-La Cerisaie est la première phase d'un projet plus vaste initié dès 2009 avec la signature par la commune d'une première convention de rénovation urbaine. La seconde phase relève du NPNRU. Il prévoit 2407 logements dont 1500 sociaux.

Il répond aux objectifs suivants : désenclaver le quartier et favoriser les liaisons douces, valoriser la qualité paysagère du site en créant notamment un parc et un square ainsi qu'en adoptant le principe d'une gestion alternative des eaux pluviales, améliorer le cadre de vie des habitants par une recomposition foncière et par une offre complète en équipements publics avec le « jardin des pluies », la grande prairie et les aires de jeu, intervenir sur l'habitat et diversifier l'offre de logements en visant des performances énergétiques importantes, réhabiliter les immeubles d'habitat existant et enfin, associer les habitants dans un esprit de projet partagé.

Points forts du projet à l'étape 3

- La participation exemplaire des habitants de la démarche d'appropriation à la co-conception.
- Une approche égalitaire du logement et de l'aménagement des espaces publics particulièrement innovante.
- L'effet levier de la démarche avec une véritable dynamique d'amélioration continue.
- Une réflexion poussée sur la mobilité.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2021)

- Une évaluation aux procédés simples et efficaces conduisant à l'identification de dysfonctionnements et de pistes d'amélioration.
- Prise de mesures adaptatives pour améliorer l'offre d'équipements.
- Des ambitions sociales et environnementales fortes et maintenues dans le temps.

Film réalisé pour la labellisation en janvier 2022 : <https://dai.ly/x88hm5e>

Volonne, Centre-bourg



Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département	Alpes-de-Haute-Provence
Maîtrise d'ouvrage	Volonne, SA HLM HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE (Bailleur social)
Type de projet	Renouvellement - quartier existant
Maîtrise d'œuvre	R4 (Architecte), VERRE D'EAU (Paysagiste), ADRET, MG CONCEPT (Bureau d'études techniques)
Partenaires	H2P (groupement de commandes pour les 2 MOA), nombreux partenaires financiers

Présentation du projet

Situé sur les rives de la Durance, à 45 kilomètres au nord de Manosque, la commune rurale de Volonne (1700 habitants) s'est engagée dans la réalisation d'un EcoQuartier en 2013 afin d'enrayer la perte d'attractivité à laquelle elle était confrontée.

Livré en 2019, L'EcoQuartier de Volonne répond largement aux ambitions fixées avec ses 135 logements, dont 35% de logements locatifs sociaux, l'implantation dans un environnement historique et naturel, la requalification des espaces publics dans le sens d'un plus grand partage et apaisement, la priorisation des mobilités douces et le développement d'une offre d'équipements destinée à l'enfance. De nouveaux services de santé sont par ailleurs proposés, ainsi qu'une offre de logements adaptée à tous, à visée sociale et intergénérationnelle.

Points forts du projet à l'étape 3

- Des bâtiments et des espaces publics propices aux échanges et aux rencontres qui s'intègrent très bien à leur contexte urbain et paysager, la réduction de la place de la voiture au profit des mobilités actives.
- Une association exemplaire de tous les acteurs concernés (institutionnels, associations, usagers, habitants, etc.).
- Une nouvelle maison de santé regroupant 20 professionnels et proposant un service de télémedecine dans un bâtiment performant (BDM Or usages) assurant un bon confort d'été sans climatisation.

Points forts du projet à l'étape 4 (labellisé en 2022)

- Une vraie prise en main des questions énergétiques par la commune (consommations électriques, bois de chauffage, Intervention sur l'éclairage public, panneaux photovoltaïques etc.) ainsi qu'un suivi de la biodiversité engagé (nichoirs etc.)
- Une culture de la participation citoyenne impulsée et maintenue,
- Un rayonnement régional et national du projet dû à son exemplarité.

Film réalisé pour la labellisation en décembre 2022 : [Vidéo privée - Dailymotion](#) et film réalisé par le POPSU en 2023 www.youtube.com/watch

Les ÉcoQuartiers lauréats du label Livré en 2024

Angers, ZAC Verneau

Champagne, Le Cours des Champenois

Jugon-les-Lacs, Cœur de bourg résilient : entre Rosette et Arguenon

Meys, Quartier de la Motte

Pau, Saragosse

Rochefort-du-Gard, Le Galoubet

Saint-Denis, Saint-Ouen, Village Olympique et Paralympique

Saint-Martin-d'Hères, Écoquartier Daudet

Saint-Ouen, Docks de Saint-Ouen (2^{ème} tranche)

Angers, ZAC Verneau



Région	Pays de la Loire
Département	Maine-et-Loire
Maîtrise d'ouvrage	ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, ALTER (SPL), VILLE d'ANGERS
Type de projet	Renouvellement - Quartier prioritaire
Maîtrise d'œuvre	PATRICK GUITTON (urbaniste), MAP (paysagiste), Loïc ROUSSELOT (sociologue), LIGÉIS (bureau d'étude)
Partenaires	ANRU (Etat), bailleurs sociaux, promoteurs locaux, syndicats et conseils syndicaux

Présentation du projet

Situé à l'interface entre la ligne de tramway, les faubourgs et les ZAC Mayenne et Capucins, la rénovation de ce quartier d'une surface de 8,8 ha, joue un rôle déterminant de couture urbaine. La nouvelle donne territoriale et les objectifs sociaux-urbains de l'ANRU ont permis la métamorphose du quartier, avec une diversification sur le plan social et fonctionnel et une organisation autour des liaisons actives, tout en étant foncièrement sobre.

Avec 458 logements construits et 76 conservés (dont 41 réhabilités), le quartier propose des formes et statuts multiples, adaptés aux familles (1120 habitants). La trame piétonne dessert les commerces et équipements localisés place de la Fraternité. Des activités sont accueillies en pied d'immeubles. La mise en retrait de l'automobile permet de renaturer les sols et de développer une importante trame végétale (26 765 m² d'espaces verts) convergeant vers un jardin en étoile, qui est un espace central où se côtoient jeux en bois, jardin partagé et espace de pause.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- Une démarche exemplaire de co-construction avec les acteurs de la ville et du quartier, comprenant des modes participatifs originaux et des animations continues assurées par un tissu associatif de qualité et la régie de quartier.
- La diversité des formes bâties et des typologies d'habitat (logements collectifs, individuels denses, résidence intergénérationnelle) comprenant des programmes innovants.
- Le travail sur les espaces publics et l'intégration paysagère exemplaire, avec l'implication des habitants (jardins partagés).
- La mixité fonctionnelle avec des services de proximité facilement accessibles à pied ou à vélo, permettant de réduire la place de l'automobile pour privilégier les modes actifs et les transports en commun.

Champagne, Le Cours des Champenois



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Ardèche
Maîtrise d'ouvrage	COMMUNE DE CHAMPAGNE, HABITAT DAUPHINOIS (bailleur), CCPDA
Type de projet	Extension maîtrisée Renouvellement - Quartier historique Renouvellement - Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	EAD, GAGLIONE, SERVES, AC CONCEPT (architectes)
Partenaires	EPORA, CAUE 07, ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Présentation du projet

Reposant sur la requalification en plusieurs tranches de dents creuses, l'objectif de ce projet d'une surface de 1,43 ha est de créer une centralité de qualité, indépendante de la RD86 et suffisamment forte pour raccrocher le centre ancien aux zones d'extension futures, et, sur le long terme, s'imposer à la route. La première tranche crée un espace public structurant Nord/Sud, avec un équipement public intercommunal (crèche-halte-garderie), un commerce de proximité et des logements locatifs en petits collectifs (44 logements, dont 31 sociaux).

La tranche suivante du projet a vu la réalisation de logements pour personnes âgées, d'une salle communale intergénérationnelle, puis la création d'un square (total de 2 690 m²d'espaces verts).

La nouvelle centralité est enfin renforcée via l'aménagement d'un axe piéton qui prolonge le Cours du Champenois, l'aménagement d'un espace vert fédérateur, la réalisation d'équipements publics (bibliothèque / salle de motricité) et de logements en accession sociale.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- Une stratégie globale à l'échelle de la commune et la démarche de plan guide.
- La création d'une nouvelle centralité autour d'une offre diversifiée de logements, d'équipements et d'espaces publics, et d'un commerce multi-services de proximité travaillant en circuit court.
- Une très bonne gestion des eaux pluviales et une conception des bâtiments performants énergétiquement (démarche HQE).
- Un quartier apaisé où l'usage des modes actifs est privilégié par rapport à celui de la voiture.

Jugon-les-Lacs, Cœur de bourg résilient : entre Rosette et Arguenon



Région	Bretagne
Département	Cotes-d'Armor
Maîtrise d'ouvrage	JUGON-LES-LACS
Type de projet	Renouvellement - Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	COLAS DURAND, GENDA, QUARTA (architectes)
Partenaires	

Présentation du projet

Situé en contexte rural, le projet d'une surface de 0,9 ha a pour objectif la préservation de la centralité et la redensification du centre-bourg, autour d'une mixité fonctionnelle : habitat, services, commerces, santé (EHPAD) et déplacements, respectueuse de l'identité et de l'histoire patrimoniale. L'Ecoquartier a commencé par la requalification de la place de la Poste, pour renforcer l'attractivité des commerces et des services, et créer 7 nouveaux logements sociaux. L'opération vise aussi à prévenir le risque inondation et à restaurer les zones humides tampon.

Jugon-les-Lacs bénéficie du programme Petites villes de demain et du label Petite Cité de Caractère.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- Des réalisations bâties bien intégrées dans un contexte patrimonial, avec des cheminements doux qui favorisent l'usage par tous.
- Un territoire couvert par la fibre et une maison France Service en relais pour l'appui aux démarches administratives.
- Des actions sur les déchets et le tri.
- Un gros travail en amont du bourg pour prévenir le risque inondation et restaurer les zones humides tampon

Meys, Quartier de la Motte



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Rhône
Maîtrise d'ouvrage	COMMUNE DE MEYS, DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT (OPAC du Rhône)
Type de projet	Extension maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	GALLET ARCHITECTES, ATELIER DE MONTROT- TIER (architectes)
Partenaires	CAUE du Rhône

Présentation du projet

Dans cette commune de 862 habitants, le projet est parti du besoin d'agrandissement de l'école. Le groupe projet mis en place et conduit par les élus pour construire une nouvelle école dans un souci d'aménagement durable, a décliné ensuite de nouvelles idées de réalisation : construction de 6 logements sociaux, bâtiment économe en énergie, cheminements piétons, gestion intégrée de l'eau, équipements publics, mise en valeur du patrimoine et du paysage, réflexions sur les stationnements, sur l'évaluation et le suivi du projet.

L'ÉcoQuartier d'une surface de 1,2 ha prend vie autour de la nouvelle école, dont l'accès est sécurisé par la fermeture à la demande de la route, des jardins familiaux (8 700,00 m² d'espaces verts), des jeux pour enfants, des espaces de rencontre et de la placette patrimoine.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- L'exemplarité de la gouvernance et la création du plan guide garantissant un aménagement durable sur le long terme.
- La qualité paysagère et architecturale du projet, qui a fait de la forte pente un atout, ainsi que la prise en compte du patrimoine local.
- La mobilisation des filières locales (entreprises, matériaux) et l'importance accordée aux mobilités actives.
- La préservation des espaces naturels et la gestion de la ressource en eau.

Pau, Saragosse



Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Pyrénées-Atlantiques
Maîtrise d'ouvrage	VILLE DE PAU, Intercommunalité, PAU BÉARN HABITAT, COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT, ENÉAL, SEPA, FONCIÈRE LOGEMENT, MJC, Joyeux Béarn
Type de projet	Renouvellement - Quartier prioritaire Renouvellement - Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	O+ URBANISTES, BASE (paysagiste), NOBATEK (Bureau d'études techniques)
Partenaires	ANRU, FEDER, Région, Département, CDC, Action logement, ANCT, ANAH, CAF, ADEME, COL, PBH, Enéal

Présentation du projet

Sur une surface de 150 ha, le secteur NPNRU Saragosse de 8000 logements (dont 2600 logements sociaux), qui constitue l'un des 26 quartiers de la ville de Pau, avait besoin de retrouver de l'attractivité pour ses 14 000 habitants. Un projet de rénovation urbaine ambitieux a été mis en place pour améliorer le cadre de vie des habitants, développer les mobilités actives, renforcer l'inclusion sociale et contribuer à l'adaptation du changement climatique.

Le projet a été l'occasion de développer un "laboratoire" des bonnes pratiques : développement des modes doux et meilleure accessibilité du quartier grâce à l'amélioration des infrastructures de transport, démarches de déconstruction et réemploi, maîtrise du foncier, diversification de l'habitat (mixité sociale et inter-générationnelle), renaturation (230 000 m² d'espaces verts), renforcement des polarités commerciales et des services du pôle Laherrère (Maison des services au public, conciergerie solidaire, etc.), création d'un pôle socio-éducatif (groupe scolaire, MJC, stade), réhabilitation de 46 % du parc social, qualité d'habiter (adaptation au vieillissement, prise en compte du changement climatique...)

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- La charte développement durable rédigée avec l'AMO environnement.
- Les aménagements temporaires, émanant d'une concertation et de chantiers participatifs.
- Le développement de la trame végétale comme support d'itinéraires actifs.
- La réhabilitation d'une grande partie du parc de logements sociaux et l'amélioration des usages (pieds d'immeubles, balcons...)
- La création d'un pôle économique qui a un rayonnement intercommunal.
- L'aménagement d'îlots de fraîcheur, la déconnexion du réseau d'eaux pluviales et la transition vers un mode de gestion différenciée des espaces verts.
- - Le raccordement au Réseau de chaleur urbain

Rochefort-du-Gard, Le Galoubet



Région	Occitanie
Département	Gard
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rochefort-du-Gard, VALLIS HABITAT
Type de projet	Renouvellement - Quartier prioritaire
Maîtrise d'œuvre	QUAILE MONDE (Architecte)
Partenaires	AGIR EN VILLE (bureau d'étude)

Présentation du projet

Sur une surface de 1,02 ha, le projet du Galoubet se situe à proximité du centre bourg historique, au pied et en relation visuelle forte avec l'église du Castelas, inscrite aux bâtiments de France. Il comprend une maison en partage de 20 logements, un ensemble collectif de 22 logements, dont 6 destinés à l'accession sociale, ainsi que 4 logements individuels.

La salle communale servant à la fois de salle d'activités et de restaurant communal est un élément fédérateur, ainsi que les jardins partagés et le rucher (3 945 m² d'espaces verts). Le réseau de cheminements doux et la réduction des stationnements apaisent le quartier qui bénéficie aussi de compost commun, d'une fontaine, de récupération d'eau de pluie, de toits végétalisés, de containers enterrés, etc.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- La capacité d'animation, basée sur le choix de recruter une animatrice, permet la création de liens intergénérationnels et la mixité sociale, ainsi que la présence de plusieurs lieux de rencontre et de partage (salle communale, maison-partage, jardin partagé).
- Le travail d'intégration dans le paysage et l'environnement, permettant de respecter les contraintes ABF et de valoriser les perspectives.
- Le recours aux entreprises et matériaux locaux favorisant l'économie locale, tout comme l'utilisation des produits locaux pour le restaurant.
- Le soin apporté à la gestion des eaux pluviales, dans un contexte des risques d'épisodes cévenoles.

Saint-Ouen, Village Olympique et Paralympique



Région	Ile-de-France
Département	Seine-Saint-Denis
Maîtrise d'ouvrage	Société de LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES, SCCV QUINCONCES (ICADE ET CDC HABITAT), SCCV HERITAGE (NEXITY, EIFFAGE IMMOBILIER ET CDC HABITAT), CDC HABITAT, SAS SEINE AMPERE (VINCI IMMOBILIER ET CDC)
Type de projet	Renouvellement - Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE, UNE FABRIQUE DE LA VILLE (Bureau d'études techniques), TER (Paysagiste), INGEROP (Bureau d'études techniques), MG-AU (Architecte)
Partenaires	VEOLIA, ENEDIS, ENGIE, EPT Plaine Commune

Présentation du projet

Située à cheval sur les communes de Saint-Ouen-sur-Seine et de Saint-Denis, la ZAC du Village Olympique et Paralympique, d'une surface de 40 ha, a accueilli les 15 000 athlètes et officiels participant aux Jeux. Le Village Olympique a été conçu comme un formidable accélérateur de transformation d'un territoire affecté par la paupérisation et la désindustrialisation. En partant d'une zone d'activité déqualifiée et d'une friche urbaine, un nouveau quartier intégrant des objectifs de mixité sociale, de mixité fonctionnelle et de qualité urbaine a été conçu et créé en moins de 7 ans.

Le programme de constructions nouvelles de l'EcoQuartier est de l'ordre de 260 000 m² de surface de plancher, et comprend 2521 logements (dont 1713 logements familiaux et 808 logements spécifiques – étudiants, personnes âgées, ...), couvrant l'intégralité du parcours résidentiel – du social au libre, des activités de bureaux, commerces et services et des équipements de quartiers (groupes scolaires, petite enfance, équipements sportifs), ainsi qu'un parc en cœur de site.

L'opération est pionnière pour la reconversion des appartements, avec la délivrance de permis de construire dits « à double état » (une même autorisation pour la configuration en phase JOP, avec de possibles dérogations temporaires à certaines règles du PLU) et en phase héritage.

Le Village candidatera à nouveau au Label Livré pour la phase Héritage, après les travaux de reconversion.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- Un volet environnemental poussé, reposant sur des méthodologies, des innovations et des techniques éprouvées dans les domaines du bas carbone, de la gestion de l'eau, du réemploi et du bois.
- Des espaces publics soignés avec des réponses intéressantes notamment sur l'accessibilité universelle et en faveur des mobilités actives.
- Une réponse sobre en consommation foncière avec la reconversion d'une friche et en lien avec le grand paysage du bord de Seine.

Saint-Martin-d'Hères, Écoquartier Daudet



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Isère
Maîtrise d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES, SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT
Type de projet	Extension maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	ARCANE (Architecte), TERRE ECO (Bureau d'études techniques), AXE SAÔNE (Paysagiste), ARTELIA (Bureau d'études techniques)
Partenaires	Grenoble Alpes Métropole, Cogedim, Bouygues, Isère Habitat, AIH, SDH, Pluralis, DBI/Imestia, Teccelia, Betrim, FSC promotion, Actis, Altaréa

Présentation du projet

D'une superficie d'environ 7 hectares, les terrains Daudet se situent à l'articulation de la Zac Centre, du secteur historique de l'avenue Ambroise Croizat et du secteur résidentiel Joliot-Curie.

Le projet Daudet s'attache à répondre à de multiples enjeux à la fois urbains, environnementaux, paysagers et sociaux : créer 435 logements diversifiés et abordables (161 sociaux), relocaliser les jardins familiaux et créer une balade urbaine s'appuyant sur la trame verte existante, aménager des espaces publics fédérateurs, valoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture, intégrer de la végétalisation (10 400 m² d'espaces verts), valoriser les vues sur le grand paysage, garantir une utilisation et une gestion raisonnée des ressources, etc.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- L'égalité de traitement des immeubles : aucune distinction entre les bâtiments en accession privée et les bâtiments gérés par des bailleurs sociaux.
- Le principe de percées visuelles (notamment grâce à l'implantation des bâtiments).
- Le raccordement au chauffage urbain pour 100 % des logements.
- La conservation et la mise en valeur des jardins familiaux.

Saint-Ouen, Docks de Saint-Ouen (2^{ème} tranche)



Région	Ile-de-France
Département	Seine-Saint-Denis
Maîtrise d'ouvrage	SEQUANO
Type de projet	Renouvellement - Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	AGENCE BÉCARDMAP (Architecte)
Partenaires	

Présentation du projet

Dans la deuxième phase de cette immense opération, couvrant 24,9 ha, les îlots sont plus denses pour répondre à la nécessité de s'adapter au contexte financier. La priorité reste donnée aux piétons et aux déplacements doux. En complément du Grand Parc, les espaces publics de l'ensemble des Docks sont largement plantés pour offrir confort et convivialité aux piétons et aux cyclistes (63 785 m² d'espaces verts). Le quartier est traversé de grandes promenades lumineuses et végétalisées comme le cours des Lavandières et la rue Pablo Picasso sur l'axe est-ouest. Les rez-de-chaussée sont, de manière quasi systématique, occupés par des commerces ou des locaux d'activité, créant une véritable vie de quartier.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2024)

- La mise en place de la plateforme de réemploi.
- L'alimentation à 75% en énergies renouvelables et de récupération pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage urbain.
- Le séquestre administré par l'aménageur et remis aux promoteurs si les préconisations sont réalisées.
- Les nombreux équipements permettant d'assurer les fonctions urbaines et un cadre de vie agréable.
- La réhabilitation de l'ancienne halle Alstom en lieu de convivialité et en nouvelle centralité.

Les ÉcoQuartiers lauréats du label - étape 3 de 2013 à 2023

Annecy - commune déléguée de Cran-Gevrier, Les Passerelles



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Haute-Savoie
Maîtrise d'ouvrage	Commune déléguée de Cran-Gevrier (espaces publics), Cran2005, PRIAMS, Haute-Savoie Habitat, OPH74, TERACTION
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	AKTIS - ADP Dubois, UNANIME, Atelier Fontaine, Wolff, Plottier, GTB
Partenaires	OASIIS, INITIAL Consultants - Agence Rousseau, SAGE Environnement, INGEOS

Présentation du projet

Au cœur de l'agglomération d'Annecy, ce projet vise la reconversion d'une friche industrielle de 6,5 hectares, située en continuité du centre-ville. La réalisation de 606 logements et de 7 848 m² de locaux d'activité constitue une offre inédite sur le bassin Annécien.

La dimension environnementale du projet s'est traduit par un ensemble bâti cohérent et performant, par un milieu naturel reconquis à 60 %, par un système de liaisons douces ainsi que par une production significative d'énergie renouvelable.

Le « hall des machines » a été réhabilité pour garder un témoignage de l'ancienne activité papetière du site. Il héberge désormais le pôle économique de l'image en mouvement qui est consacré au secteur des industries créatives. L'espace se compose d'une pépinière d'entreprises, d'une salle de co-working, de salles multifonctions et d'un restaurant.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- Création d'un nouvel espace économique dans un ancien bâtiment de la papeterie
- Une charte d'aménagement urbain fixant des ambitions élevées en termes de développement durable
- L'intégration d'une production d'énergie renouvelable sur le site

Anor, ÉcoQuartier de la Verrerie Blanche



Région	Hauts-de-France
Département	NORD
Maîtrise d'ouvrage	Commune d'Anor, L'Avesnoise (Bailleur social)
Type de projet	Renouvellement - Quartier historique Renouvellement - Reconversion friche Renouvellement - Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	IN SITU (Architecte), AGECI, DIENTRE (Paysagiste)
Partenaires	PNR Avesnois, l'ADUS, la DDTM, le CAUE, la Région Hauts-de-France et l'Avesnoise.

Présentation du projet

La Verrerie Blanche, la dernière des 5 friches d'Anor, vient achever un long processus engagé au début des années 90 par la commune, localisée au sud-est du Département du Nord, en limite de l'Aisne et de la frontière belge.

Dépollué en 2010 avec le concours de l'EPF, le site d'un peu plus de trois hectares garde comme vestiges de l'activité verrière, une vaste halle composée d'ateliers et adossée à un coron de dix logements ouvriers mono-orientés plein sud et leur jardin, datant du premier quart du 20^e siècle. Le reste de la parcelle est un vaste espace non bâti anciennement occupé par l'unité de production. Aujourd'hui enherbée, le site s'intègre au paysage bocager et offre une perspective vers la forêt.

Le programme comprend 25 logements locatifs sociaux (dont 5 à usage de béguinage), 6 lots libres, un hôtel d'entreprises (3 entreprises installées), une salle polyvalente, des espaces publics (placette urbaine, jeux d'enfants, city stade) et des jardins partagés. 3220 habitants y sont attendus. Côté biodiversité, le site compte un parc, un plan d'eau et un mare pédagogique.

L'opération concilie mémoire industrielle et paysage constitué de bocage et de forêt. Ces éléments qualitatifs sont des leviers pour changer l'image de ce quartier qui se veut fier de son passé mais tourné vers l'avenir.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2022)

- Démarche très engagée de la municipalité pour favoriser l'implication des habitants et cultiver la fierté des habitants pour l'histoire ouvrière de la commune.
- Espaces publics et paysagers très qualitatifs : très beau travail de composition des espaces publics extérieurs, favorables au vivre ensemble et plantés de massifs compatibles avec une gestion écologique, avec une palette végétale essentiellement locale.
- Qualité architecturale avec un travail intéressant sur ce qui fait l'esprit du site : silhouettes jumelles de la halle et du coron, réinterprétation actuelle du « style industriel », façades en briques à joints rouges.

Arelaune-en-Seine, Quartier de l'Église



Région	Normandie
Département	Seine-Maritime
Maîtrise d'ouvrage	Commune d'Arelaune-en-Seine, Logeo, Seine Estuaire (bailleur social)
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Atelier XV (architecture), atelier G. Le Moaligou (paysagiste)
Partenaires	EPF Normandie, CAUE 76, DRAC, PNR Boucles de Seine, AMO ETHEIS, ADEME, Mariette TP

Présentation du projet

Le Quartier de l'Église est issu de l'acquisition par la commune de l'ancien presbytère et de son parc de 9000 m². A partir de cette opportunité foncière, le projet a été conçu afin de concilier densité et préservation du patrimoine et des espaces paysagers.

Implanté à proximité du centre-bourg, l'opération comporte la transformation du presbytère en médiathèque et l'aménagement de ses abords comportant un arboretum. 30 logements sociaux sont proposés sous la forme de petit collectif et d'habitat individuel.

La qualité urbaine, paysagère et architecturale du projet valorise le cadre de vie des habitants. La biodiversité est renforcée par la préservation des continuités végétales existantes, la valorisation des jardins, l'installation d'« hôtels à insectes » et la plantation de fruitiers anciens.

Le projet a également permis de pérenniser les services de la commune parmi lesquels l'école, la poste, le cabinet médical et les commerces ainsi que de dialoguer avec les communes voisines.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Une opération susceptible de faire référence en matière d'aménagement durable de bourgs ruraux par son ambition et sa cohérence d'ensemble
- Réhabilitation d'un bâti ancien du patrimoine local et reconversion en bibliothèque et médiathèque contribuant à la création d'une nouvelle centralité
- Attractivité des logements malgré des formes urbaines plus denses que dans le reste de la région

Balma, Vidailhan



Région	Occitanie
Département	Haute-Garonne
Maîtrise d'ouvrage	Communauté urbaine Toulouse métropole, ville de Balma
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	A&P DUMONS (urbaniste) Groupement KCAP Architects & Planners, Droit de cité, Mutabilis paysage, TISSEO
Partenaires	ARPE, ADEME, AUAT, organismes HLM, promoteurs privés

Présentation du projet

Le quartier de Vidailhan est un projet de 31 hectares situé en couronne périurbaine à l'est de Toulouse à proximité d'un arrêt de métro et de transports en commun. Ce projet de quartier est porté par la communauté urbaine en lien avec la commune.

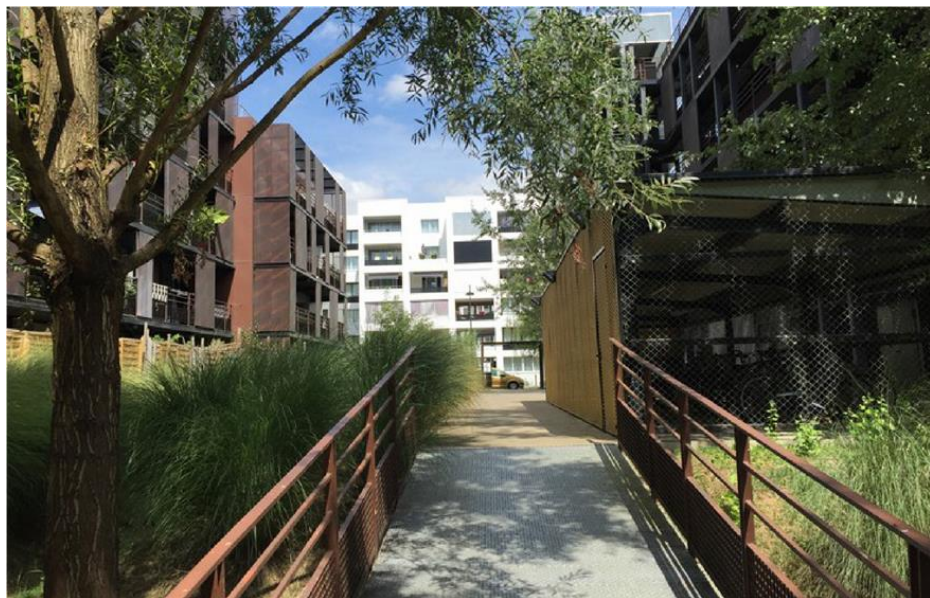
Le quartier offre une densité raisonnable, agréablement rythmée d'espaces publics étendus et d'espaces plus intimistes. Le projet propose une mixité de typologie de l'offre d'habitat, une mixité fonctionnelle et une mixité sociale : création de voiries et de bâtiments affectés au secteur tertiaire, 1294 logements de typologies variées dont 405 logements locatifs sociaux prévus pour accueillir 2 900 habitants et 2 600 emplois nouveaux.

Le parc au cœur du quartier sert de lieu de rencontre et de poumon vert. Il participe au renforcement du lien social. Enfin, un accent particulier est mis sur la gouvernance participative. En 2011 a été ouverte la "maison de Balma Gramont", espace de rencontre et de présentation de films et en 2012 les futurs habitants ont créé l'association "Vivir à Vidailhan".

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Gouvernance de projet et concertation : comitologie très riche pour s'assurer l'adhésion de tous les acteurs
- Mise en place d'un processus d'évaluation sur 8 ans
- Installation de concentrateurs solaires (une première en France)

Bègles, Terre Sud



Région

Nouvelle Aquitaine

Département

Gironde

Maîtrise d'ouvrage

Domofrance

Type de projet

Extension maîtrisée

Maîtrise d'œuvre

Équipe Charrier (architecte-urbaniste) Mairie
de Bègles, Bordeaux Métropole, Région
Nouvelle-Aquitaine

Présentation du projet

Ancré dans le delta vert de la commune, une zone partiellement humide et inondable, ce projet de quartier nouveau de la ville de Bègles, de 1200 logements, répond de manière particulièrement intéressante aux exigences de mixité sociale, de qualité urbaine, paysagère et architecturale, et de préservation de la biodiversité.

Les enjeux de traitement de la chaîne de l'eau, de sobriété énergétique et de tri des déchets sont également pris en compte. Les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sont privilégiés grâce à la desserte par le tramway bordelais et à la construction de deux parkings silo desservant l'ensemble du quartier. Les secteurs humides et inondables sont protégés et recevront 8 hectares de jardins partagés et une exploitation agricole associant maraîchage et élevage.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2019)

- Une gouvernance efficace et présente sur la durée du projet, grâce au partenariat étroit entre la maîtrise d'ouvrage Domofrance et la ville de Bègles.
- Une qualité architecturale, urbaine et paysagère remarquable grâce à la diversité des formes architecturales et l'insertion réussie du projet dans un site partiellement humide et inondable
- Une végétalisation très présente et qui prend en compte les enjeux de préservation de la biodiversité grâce notamment à l'utilisation d'essences locales et la pré-végétalisation du site.

Film réalisé en 2020 : http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/mp4/ladreal_ecoquartiermaster_vf_cle5bde17.mp4

Blagnac - Beauzelle, Andromède (tranche 1)



Région	Occitanie
Département	Haute-Garonne
Maîtrise d'ouvrage	Communauté urbaine Toulouse métropole, en lien avec les villes de Blagnac et Beauzelle
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Treuttel Garcias Treuttel (urbanistes), Egis Aménagement, Acte 2 Paysages (paysagiste), Philippe Almont (concepteur lumière)
Partenaires	AMO développement durable, promoteurs privés, AUAT, CERQAL

Présentation du projet

La ZAC Andromède d'une surface de 210 hectares est desservie par le tramway et le bus. Elle est située sur les communes de Blagnac et Beaulieu en couronne périurbaine de Toulouse. A proximité se trouve l'aéroport et de la zone d'activités Aéroconstellation. Le site est dans une zone à enjeux naturels et paysagers puisque l'axe Garonne est classé en zone Natura 2000.

Le projet consiste en une extension du tissu urbain en zone agricole. Le projet, porté par la Communauté urbaine Toulouse Métropole et la SEM OPPIDEA, prévoit la construction de 4 000 logements dont 20% de logements locatifs sociaux, 200 000 m² de bureaux et 11 000 m² de commerces. Il va également créer 700 000 m² d'espaces verts publics dont une coulée verte de 3 km.

Le quartier sera pourvu d'équipements et d'établissements destinés aux personnes âgées, à l'enfance, à l'insertion de personnes handicapées et à des foyers de jeunes travailleurs.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Large place accordée au végétal
- Conservation de la trame paysagère existante et des chênes centenaires classés
- Achat groupé des baies vitrées

Bordeaux, Ginko - Les Berges du Lac (tranche 1)



Région

Nouvelle Aquitaine

Département

Gironde

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Bordeaux, Bouygues Immobilier

Type de projet

Renouvellement urbain

Maîtrise d'œuvre

Christian DEVILLIERS & associés, agence
d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo,
SignesOuest, I3C Ingénierie, Sogreah

Présentation du projet

L'ÉcoQuartier Ginko est situé au nord de Bordeaux en continuité du centre urbain. Il assure le lien entre un secteur d'habitat à l'image dégradée, un secteur commercial très dense, le secteur tertiaire et hôtelier du parc des expositions.

Le quartier Ginko offre une composition urbaine, une mixité sociale, fonctionnelle et d'usage proches de celles d'un centre-ville.

Les objectifs de cette opération d'aménagement se déclinent à travers 5 thèmes : la mise en valeur des berges du lac ; le jardin promenade et la lisibilité des accès ; le développement d'une mixité sociale ; les continuités urbaines entre la zone tertiaire du Lac, le quartier des Aubiers et les bassins à flot ; la création d'un véritable réseau d'espaces publics adapté à tous les modes de déplacements.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Participation au désenclavement des quartiers alentour
- Qualité environnementale, comme facteur d'attractivité du quartier

Brest, Le plateau des capucins



Région	Bretagne
Département	Finistère
Maîtrise d'ouvrage	Brest Métropole Océane, Brest métropole aménagement
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier existant
Maîtrise d'œuvre	Agence Fortier - Bruno Fortier (architecte-urbaniste), Guillaume Boubet (architecte-urbaniste mandataire), Fernando Vega-Sanchez (architecte-urbaniste), Jean-Therry Bloch (ingénieur), Michel Pena (paysagiste), Light Cibles (bureau d'études éclairagiste), Technip TPS (BET), Inex (BET fluides)
Partenaires	Brest métropole habitat

Présentation du projet

Depuis une dizaine d'années, Brest Métropole Océane engage des actions d'ampleur pour redynamiser son cœur d'agglomération : reconquête du front de mer, construction d'équipements culturels structurants, animations, mise en valeur du patrimoine et arrivée du tramway en 2012.

Situé sur des terrains militaires au cœur de Brest, le plateau des Capucins est destiné à devenir une centralité avec des fonctions métropolitaines notamment grâce aux équipements publics, aux activités culturelles et économiques qu'il accueille.

Doté d'un programme de 560 logements et desservi par le tramway et un téléphérique, l'ÉcoQuartier achève de connecter les quartiers de Recouvrance et de Quéliverzan avec le centre de Brest. Surplombant la Penfeld, fleuve emblématique du port militaire, le site est doté d'une forte identité patrimoniale et paysagère.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Un site « puissant » avec une forte centralité métropolitaine qui relie la rive droite de la Penfeld avec le cœur de Brest situé sur la rive gauche
- Un portage politique fort depuis le départ, une gouvernance élargie à plusieurs échelles
- Un patrimoine et un paysage mis en valeur
- Des équipements majeurs et de qualité, une forte multifonctionnalité
- Des démarches innovantes en cours de déploiement à encourager : approche en coût global, expérimentation E+ C- en faveur de la performance environnementale des bâtiments, démarche d'évaluation des logements, des équipements publics et des espaces publics.

Brétigny-sur-Orge, Clause – Bois Badeau (tranche 1)



Région

Île-de-France

Département

Essone

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Brétigny-sur-Orge, SORGEM, SEM du Val d'Orge

Type de projet

Renouvellement urbain, extension maîtrisée

Maîtrise d'œuvre

Atelier JAM, Latitude Nord, MAGEO, 8'18''

Partenaires

AUDES0, CAUE, Coeur d'Essonne Agglomération, ADEME, Immobilière 3F, OSICA, Vilogia, Icade, Kaufman & Broad, Terralia, BNPPI, Vinci, Bouygues Immobilier

Présentation du projet

Dans un secteur de 42 hectares autour d'une gare RER composé de la ZAC Clause Bois-Badeau et de la ZAC des Sorbiers, l'opération prévoit à terme 2 400 logements. Cette première tranche, à la densité importante, concerne 850 logements, 3 000 m² de commerces et 4 000 m² de bureaux.

La qualité architecturale est remarquable que ce soit la réhabilitation de l'ancien bâtiment des machines de l'usine Clause ou l'architecture moderne composée d'une diversité des formes urbaines.

Une importance particulière est accordée aux espaces publics et naturels avec une partie du site classé zone d'intérêt écologique, floristique et faunistique dans la continuité de la vallée de l'Orge. Le point fort du projet est le parc de 7 hectares dont la gestion repose principalement sur des moyens sobres en ressources naturelles. Aucun arrosage n'est prévu. La gestion et le traitement des eaux pluviales se font par décantation. Des plantes endémiques adaptées au climat local ont été privilégiées.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Un effet levier sur le territoire de Brétigny et du sud de l'agglomération francilienne
- La place importante de la nature en ville et des zones humides avec un parc de 7 hectares dont une partie du site classé ZNIEFF
- Le renforcement de la centralité autour de la gare RER au profit de la commune et du bassin d'emploi

Cannes, Cannes Maria



Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département	Alpes-Maritimes
Maîtrise d'ouvrage	Villes de Cannes
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	Studio d'architecture Jean-Jacques ORY, BET Pastorello, EURECACabinet FOURNET CITADIA, IOSIS
Partenaires	Conseil Départemental

Présentation du projet

Situé sur une friche industrielle de GDF et d'EDF, le projet a l'ambition de résorber la coupure entre les quartiers populaires du secteur Prado-République et le quartier résidentiel de la Californie.

L'opération comprend la construction de 270 logements, dont le tiers est de l'habitat locatif social, de 2 200 m² de locaux commerciaux et de 2 600 m² d'équipements publics intergénérationnels. Un parc de stationnement de 600 places a été construit en sous-sol. Un peu plus d'un tiers des places est ouvert au public afin de compenser les places supprimées en surface dans le cadre du réaménagement des espaces publics du quartier.

S'inscrivant dans un quartier à l'identité forte, ce projet urbain met l'accent sur les enjeux de mixité sociale et de vie culturelle.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- Des ambitions sociales, avec une offre de logements sociaux et de logement à coût maîtrisé en centre-ville
- Un travail avec les acteurs locaux pour proposer une offre de commerces et de services complémentaire à l'offre existante
- L'insertion urbaine et la mise en valeur paysagère

Film réalisé par la DREAL en 2020 : <https://dai.ly/x8o646s>

Changé, La Barberie



Région

Pays de la Loire

Département

Mayenne

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Changé, Méduane Habitat (bailleur social)

Type de projet

Renouvellement urbain

Maîtrise d'œuvre

Dupeux/Philouze (architectes urbanistes),
Composante urbaine (paysage, hydrodologie),
Cabinet Guillemot (VRD, DD),
BET Cap solaire (EnR), Descamps (géomètre)
Crédit immobilier (promoteur privé)

Partenaires

Présentation du projet

La ville de Changé est située au centre du département de la Mayenne. Elle est limitrophe de Laval qui est la ville centre de la Communauté d'agglomération. La population de Changé est de 5822 habitants.

Ce projet de 3,4 hectares est composé de 76 logements dont 66 à caractère social. Il est structuré en 4 îlots avec des typologies de logements allant du T2 au T5. Les espaces publics créés ont un caractère original. Ils proposent des jardins familiaux et des enclos d'éco-pâturage.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Projet s'inscrivant dans une stratégie plus large
- Développement du monde associatif (jardins familiaux)
- Actions en faveur de la biodiversité

Changé, Requalification du centre-ville (tranche 1)



Région	Pays de la Loire
Département	Mayenne
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Changé, Méduane Habitat
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Agence Rhizome architectes, Cabinet Guillemot (paysagiste), Ouest Structures, BET IcoFluides
Partenaires	CAUE 53, ADEME

Présentation du projet

La première phase de requalification du centre-ville de Changé prend place sur l'emprise d'un bâti ancien dégradé presque entièrement détruit. Des immeubles d'habitation ont été construits le long d'une place urbaine et du parvis de l'Église. Ils ont été implantés à proximité d'un ruisseau réaménagé.

Situé sur un carrefour à fort trafic offrant des commerces et des services, le projet permet d'apaiser la circulation, de matérialiser le centre-ville et d'intensifier la vocation commerciale et servicielle de cette centralité.

Il offre également des logements attractifs bien situés. Les espaces publics s'inscrivent dans un réseau de déplacements doux global et leur traitement propose un cadre de vie agréable et accessible.

Les phases suivantes permettront de diversifier encore davantage l'offre de logements et de poursuivre le réaménagement des espaces publics.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Intégration du quartier dans une stratégie globale d'aménagement et de développement durable : ÉcoQuartier La Barberie, Agenda 21
- Renforcement de la centralité commerciale grâce à un important travail partenarial avec les commerçants
- Un accompagnement vers des mobilités durables (subvention pour l'achat d'un vélo électrique)

Clisson, ÉcoQuartier du Champ de Foire - Îlot Connétable



Région	Pays de la Loire
Département	Loire-Atlantique
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Clisson
Type de projet	Renouvellement d'un quartier historique
Maîtrise d'œuvre	Atelier Bruno Gaudin (architecte-urbaniste)
Partenaires	Harmonie Habitat, Loire Atlantique Développement

Présentation du projet

L'îlot Connétable est l'un des 4 secteurs de la ZAC du Champ de Foire, labellisée dans son ensemble étape 2 en 2013. Projet lancé en 2005 par la ville de Clisson et s'étendant sur 0,5 hectare, l'îlot Connétable est situé en plein cœur de la ville historique. Il répond aux objectifs initiaux de renouveler un secteur historique dégradé, de répondre à des besoins de logements, de soutenir le dynamisme commercial en centre-ville, de renforcer le réseau d'équipements publics du territoire, le tout dans un secteur piéton.

A cette fin, 16 logements à vocation d'habitat locatif social ont été bâtis. Ils pourront accueillir 40 habitants. Six cellules commerciales ont également été aménagées en rez-de-chaussée et une médiathèque a ouvert. De plus, la volonté de créer un secteur piéton apparaît via la réhabilitation de venelles piétonnes et un travail sur la place de la voiture par la création d'un ouvrage mutualisé enterré. A deux pas de la gare de Clisson et des services et commerces existants, l'îlot Connétable se positionne aujourd'hui comme une extension du centre historique clissonnais.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2019)

- Un projet de couture urbaine, qui fait le lien entre le cœur historique, les faubourgs et le quartier de la gare
- Des éléments du patrimoine historique de Clisson révélés et mis en valeur ainsi qu'une insertion architecturale appropriée des nouveaux bâtiments au regard des enjeux patrimoniaux du centre-ville
- Un aménagement équilibré entre cellules commerciales, espaces publics et logements, où la densité maîtrisée offre des espaces extérieurs généreux
- Un parcours en centre-ville apaisé, avec un effacement de la place de la voiture

Cornimont, Daval/Saulcy



Région	Grand Est
Département	Vosges
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Cornimont
Type de projet	Renouvellement - Reconversion friche
Maîtrise d'œuvre	Architecte URBITAT+ , AFP et ADAM ; Bureau d'études techniques : CABINET DEMANGE et TERRANERGIE ; Paysagiste : CABINET ELIANE HOUILLON
Partenaires	EPFL, CAUE, PNR ballons des Vosges, CCI, Conseil départemental, Collège Hubert Curien Bailleur social : VOGELIS DDT, référente ville durable, architecte conseil DDT, paysagiste conseil DDT DREAL, référente ville durable ENSTIB (École nationale supérieure des technologies et industries du bois, Epinal)

Présentation du projet :

La commune de Cornimont compte 3.208 habitants au 1er janvier 2017 ; Située au cœur des hautes Vosges, dans le PNR des Ballons vosgiens, la ville s'est développée autour de l'industrie textile, aujourd'hui disparue, les usines ayant fermées entre 1978 et 2007. L'opération d'aménagement de bourg vise l'ancien quartier et site textile du Daval/Saulcy, dont l'activité s'est arrêtée en 1990 (Daval) et en 2002 (Saulcy).

Situé au cœur du village, à 200 m des commerces, cet espace de 1,6 ha, fortement dégradé, a nécessité une réflexion de réhabilitation globale qui se déroule en 3 temps :

- 1- réaménagement urbain desservant le collège (2016) avec travaux de viabilisation des parcelles et de sécurisation ;
- 2- réaménagement du vieux Daval et du quartier de la place du Plaid ;
- 3- construction de 6 logements sociaux ""en bande"", d'habitat individuel privé (accession à la propriété) à destination de personnes âgées, locatif pour personnes âgées, espaces piétonniers (cheminements centre-ville/collège, sentier des Colverts, Place du Plaid le long de la Moselotte), prolongement d'une voie cyclable, création d'un amphithéâtre de verdure (zone d'expansion en cas de crue) et construction d'une maison de santé."

Les points forts du projet à l'étape 3 : (labellisé en 2020)

- Le dynamisme et l'action volontaire de l'équipe municipale.
- La démarche partenariale et la mobilisation de compétences techniques et en ingénierie externe autour du projet.
- L'engagement de la commune sur la thématique écologique.
- La requalification/restructuration d'un site industriel au cœur de la commune.
- La définition d'un projet global, intégré répondant aux besoins identifiés du territoire communal et intercommunal.

Dijon, Heudelet 26



Région	Bourgogne-Franche-Comté
Département	Côte d'Or
Maîtrise d'ouvrage	Société Est Métropole (entreprise privée), puis Dijon Métropole
Type de projet	Renouvellement - Reconversion friche
Maîtrise d'œuvre	Studio Mustard (urbaniste), EXP Architectes, GL-RUS et GÉOMÈTRE Experts Associés (bureaux d'études techniques), SEMPERVIRENS (paysagiste)
Partenaires	

Présentation du projet

L'ÉcoQuartier Heudelet 26, proche du centre-ville de Dijon, est un projet de reconversion urbaine d'une superficie de 5,1 hectares. Cette ancienne friche militaire permet d'accueillir 900 habitants dans 517 logements (dont 121 places en résidence étudiante et 31% en locatif social) ainsi que divers organismes (Dijon métropole, une compagnie théâtrale, les Réserves Nationales de France, etc.)

Les espaces verts occupent 1,3 ha, dont 1 ha en pleine terre et de nombreuses voies sont entièrement piétonnes et perméables.

Une association d'habitants "Écovivre à Heudelet" est cosignataire de la Charte ÉcoQuartier et s'implique pleinement dans l'animation du projet.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2023)

- Qualité de la démarche et d'un projet pilote créé en 2009, avec l'appui de partenaires techniques appropriés, avec le souci d'un respect du patrimoine présent et d'une réelle mixité de l'habitat et des fonctions ;
- Quartier conçu "sans voiture", privilégiant les modes actifs (offre de services bien développée pour le vélo) ;
- Approche bioclimatique des bâtiments neufs assurant le confort d'été (logements traversants, toitures végétalisées), avec des exigences de performance énergétique (label Effinergie) ;
- Végétalisation apportant un îlot de fraîcheur important, alliée à une faible consommation d'eau pour les nouvelles plantations, une bonne gestion des eaux pluviales, la perméabilité des sols et l'intégration paysagère.

Dun, Le Palassou (tranche 1)



Région	Occitanie
Département	Ariège
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Dun, ALOGEA (Carcassonne)
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Architecture et Paysages, ESI (BET), Bernard Batut (BET structure bois)
Partenaires	CAUE de l'Ariège, PNR des Pyrénées Ariégeoises, ADEME

Présentation du projet

La collectivité a souhaité aménager la zone sud du village afin d'y créer de nouvelles habitations accessibles à des foyers aux revenus modestes et à des jeunes agriculteurs porteurs de projets de microentreprises.

Cette opération rurale d'ÉcoQuartier reconnue comme exemplaire et pionnière s'inscrit dans une véritable dynamique de projet d'ensemble à l'échelle du village. Elle est en parfaite adéquation avec le contexte local en s'appuyant sur des principes de mixité et de solidarité, de préservation de la biodiversité et de consommation limitée des ressources naturelles et des matériaux.

L'ÉcoQuartier s'inscrit dans une zone où sont prévus à plus long terme d'autres projets tels qu'un espace de loisirs avec camping et commerce multi-services, un foyer-logement pour personnes âgées valides, une médiathèque, des jardins familiaux, un arboretum et un départ de sentiers de randonnées à thèmes pour découvrir la faune et la flore.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Démarche de développement durable intégrée et concertée en réponse au déclin du village
- Développement de services, de commerces et d'entreprises locales
- De projets à venir ont des logements seniors, un camping, un bistrot de pays, des jardins familiaux, une piste cyclable traversante

Fleury-sur-Orne, Les Hauts de l'Orne



Région	Normandie
Département	Calvados
Maîtrise d'ouvrage	Normandie Aménagement
Type de projet	Extension maîtrisée Renouvellement - Reconversion friche
Maîtrise d'œuvre	AGENCE TER (urbaniste), INGETEC et SETEC (bureaux d'études techniques), AGENCE TER PAYSAGE (paysagiste)
Partenaires	CU Caen la mer

Présentation du projet

D'une superficie de 48 hectares, ce projet, mixant extension maîtrisée et re-conversion de friches dans un secteur de développement économique et commercial de la métropole caennaise, offre 1800 logements, dont 630 en location social, pour accueillir 4000 habitants. Son intégration dans la trame urbaine est particulièrement réussie, à proximité immédiate de commerces, services (restauration, crèche) et d'équipements sportifs, et desservi par le bus et le tramway, en plus de cheminements piétons.

Les logements s'intègrent au cœur de 25 hectares de parcs en réseau. Son identité paysagère singulière prend sa richesse dans la mise en avant du patrimoine du site : exploitation des carrières, cultes néolithiques, chemin antique et vestiges de la Seconde Guerre mondiale.

En plus des bénéfices écologiques du réseau de chaleur installé, l'ÉcoQuartier intègre un bâtiment intergénérationnel participatif ainsi qu'une pépinière abritant depuis le lancement du projet les végétaux nécessaires au futur aménagement paysager du quartier, et créateur d'emplois d'insertion.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2023)

- Création de cheminements protégés et sécurisés pendant le chantier, pour desservir le tramway, le collège et les commerces
- Préservation et mise en valeur du patrimoine (carrière, vestiges archéologiques, etc.) avec reprise dans les dénominations de rues et jardins ;
- La gestion mutualisée des eaux pluviales est particulièrement exemplaire avec un système de bassins reliés limitant le rejet des eaux vers le réseau principal et couplé avec un système de filtrage des particules.

Forcalquier, ÉcoQuartier historique



Région	Provence-Alpes-Côte d’Azur
Département	Alpes-de-Haute-Provence
Maîtrise d’ouvrage	H2P (bailleur social), opérateurs privés
Type de projet	Renouvellement d’un centre ancien
Maîtrise d’œuvre	Gilles BROCCOLI (architecte), ÉCOWATT (AMO HQE), Jacques GUISEPPI (BE Structure)
Partenaires	STAP, DRAC

Présentation du projet

Ville-centre d'un territoire rural, la commune de Forcalquier bénéficie d'un rayonnement important et d'un tissu économique diversifié. Elle est confrontée à un enjeu de maîtrise du développement communal avec un territoire périphérique attractif et un centre en déclin.

Différents outils ont été mobilisés depuis plus d'une décennie avec un fort investissement sur le développement durable et le traitement de l'habitat dégradé. Le secteur d'intervention est la partie la plus dégradée du centre historique de la commune.

Le projet a permis la requalification des îlots dégradés, la remise sur le marché de logements à vocation sociale ou libre et de locaux d'activité ainsi que la création d'espaces publics de qualité. Au-delà du tissu traité, la requalification s'est diffusée à l'échelle de l'ensemble du centre et a initié d'autres démarches.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Réhabilitation d'un quartier historique médiéval
- Coopération fructueuse entre le public et le privé
- Organisation d'un concours d'idées sur le parti d'aménagement

Film réalisé par la DREAL en 2020 : <https://dai.ly/x8o5cdh>

Graulhet, Les Résidences du Parc



Région	Occitanie
Département	Tarn
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Graulhet, Communauté de communes Tarn et Dadou, OPHLM
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Atelier Bernard Paris et associés, François Peyrard (Architectes), OTCE, FAU Jean-Pierre (Environnement), Urbane (Urbanistes), Sol et cité (études urbaines), SCP Sabatier (Architecte)
Partenaires	ANRU, CAUE 81, CR Midi Pyrénées, CG Tarn, CDC

Présentation du projet

Graulhet a été marqué par une industrie spécialisée dans la fabrication de cuir. La fermeture de ces activités issues d'un modèle économique né au début du 20ème siècle a entraîné la disparition de ressources économiques pour le territoire et un déclin démographique.

La commune a lancé un projet global de revitalisation sur plusieurs quartiers, dont « Les Résidences du Parc » font partie. Ce quartier d'habitat social organisé en impasse était fortement dégradé au début des années 2000.

Un projet de recomposition urbaine a été bâti pour que le quartier retrouve une attractivité et un rôle positif au cœur de la ville.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Accompagnement social
- Apaisement des espaces publics par une recomposition urbaine d'ensemble
- Réflexion en coût global sur l'énergie

Grenoble, Blanche-Monier



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Isère
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Grenoble
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Atelier Tekhnê (urbanisme et architecture), atelier LD (paysage), Soberco (environnement), Eegénie (AMO HQE)
Partenaires	ACTIS, Bouygues Immobilier, Grenoble Habitat

Présentation du projet

Situé dans le quartier de l'Île-Verte de Grenoble, le secteur de la ZAC Blanche-Monier est constitué de petites activités artisanales et tertiaires. Il a bénéficié d'un développement résidentiel depuis les années 1950 qui s'est amplifié avec l'arrivée du tramway.

Ce projet de renouvellement urbain accompagne la mutation d'un tissu urbain hétérogène. Il s'inscrit dans l'objectif de « refaire la ville sur la ville » en promouvant une densité raisonnée et un cadre de vie de qualité.

Tous les objectifs du projet ont été tenus dans le temps : renforcer l'offre de logements sociaux, conforter l'implantation d'activités et réaliser des équipements, promouvoir le label « bâtiment à basse consommation » à coûts maîtrisés.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Maîtrise des coûts par la collectivité
- Réorganisation de la trame urbaine
- Objectifs ambitieux imposés au privé par la collectivité

Grenoble, Bouchayer-Vialet



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Isère
Maîtrise d'ouvrage	SEM Innovia
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Cabinet Félix Faure Macary Page, IZUBA – Ingérop In Sit
Partenaires	EPFL, CDC

Présentation du projet

Le projet Bouchayer Viallet concerne le réinvestissement d'un quartier présentant 6 hectares de friches industrielles lourdement polluées situées en entrée de ville dans un site très accessible par la gare et le tramway, tout en restant en partie enclavé.

La programmation est à dominante tertiaire : hôtel d'entreprises, bureaux, entreprises, salle d'escalade, CNAC, salle de Musique Amplifiée. Le quartier inclut également la construction de 657 logements ce qui représente 27 % de la surface de plancher. 177 de ces logements sont destinés à des étudiants et 28% de l'offre de logements est à vocation sociale.

Le projet a été conçu en s'appuyant sur l'identité industrielle et culturelle des lieux en intégrant le gestionnaire et les occupants du site dans une démarche de concertation.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Changement d'image du quartier pour aller vers plus d'attractivité
- Équipements diversifiés permettant de répondre aux besoins de tous
- Réhabilitation et valorisation du patrimoine industriel

Haguenau, Thurot (Tranche 1)



Région	Grand Est
Département	Bas-Rhin
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Haguenau
Type de projet	Renouvellement - Reconversion friche
Partenaires	Urbaniste : ATELIERS 2/3/4 ; Bureau d'études techniques : OTE INGENIERIE ; Bureau d'études techniques : AGENCE O
Maîtrise d'œuvre	Ministère des Armées ; Pôle de services: Ministère de la Justice, Pôle Emploi, CIO, Mission Locale, Centre Hospitalier, Amitel, CD 67, Caisse des dépôts, établissements de formation et entreprises recrutant des apprentis ; Lycée des Métiers Heinrich Nessel ; Bailleurs et opérateurs privés

Présentation du projet :

La friche l'ancienne caserne Thurot est localisé à la charnière du centre-ville, de quartiers pavillonnaires et d'une coulée verte le reliant au Pôle Gares. Le projet est de favoriser densité et mixité, développer l'éco-mobilité, améliorer l'intégration urbaine, optimiser la qualité paysagère et rechercher la performance environnementale.

Sur une surface de 5,4 ha, le projet accueille 963 d'habitants dans 428 logements 428 (dont 39% de logements locatifs sociaux et offre 2,54 ha d'espace vert. Il comprend aussi des équipements publics (parking siko, groupe scolaire) et des activités commerciales (restaurant, résidence junior, commerces et services de proximité, Palais de Justice, Pôle Emploi, CIO, Mission Locale, agence d'intérim, cabinet d'avocats, locaux d'activité, etc.).

Les points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2020)

- La bonne gouvernance, avec concertation et participation des habitants, a permis une remise en question et adaptation du projet au fil de l'eau par une évaluation continue.
- Un bon modèle de mixité sociale et générationnelle. Les propositions en matière de mobilités actives (place de la voiture minimisée au profit des piétons et vélos), d'espaces de vie et de loisirs, d'équipement confortent cette impression de lieu d'échange et de partage et confère à la ZAC Thurot son caractère premier d'être avant tout un « quartier à vivre »
- La mixité économique et fonctionnelle permet la mise en œuvre d'un tissu d'activités et de services
- La large place offerte au végétal qui s'invite jusqu'au pied des immeubles, la gestion raisonnée de l'eau et les efforts en matière d'atténuation du changement climatique, à approfondir, laissent entrevoir une qualité de vie saine et sûre
- Modèle favorisant la reproductibilité

Hédé-Bazouges, Les Courtils



Région	Bretagne
Département	Ille-et-Vilaine
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Hédé-Bazouges
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	G. Le Garzic, B. Menguy (architectes), atelier Fayole (paysagiste)
Partenaires	Conseil régional de Bretagne, Ville de Langouët

Présentation du projet

Opération emblématique en milieu rural, le lotissement Les Courtils à Hédé-Bazouges est une opération basée sur le principe de l'éco-construction dans une recherche expérimentale des formes urbaines.

Il développe un programme de 32 logements dont 10 sociaux qui est habité depuis 2008. Une seconde tranche est actuellement en cours de construction. Cette opération a véritablement impliqué des habitants volontaires qui sont acteurs directs du projet.

L'opération a également permis de maintenir des activités économiques sur la commune voire d'en développer de nouvelles. Par ailleurs, les espaces publics ont été pensés dans le respect de la trame paysagère existante.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Projet précurseur en milieu rural
- Responsabilisation des habitants par le biais de dispositifs individuels
- Opération financièrement équilibrée

Ivry-sur-Seine, ZAC du Plateau



Région	Île-de-France
Département	Val-de-Marne
Maîtrise d'ouvrage	Ville d'Ivry-sur-Seine, Grand Paris Aménagement
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Agence BDVA, Jean Michel DUMAS, BATT (BET), Urbicus (paysagiste), AETIC (AMO développement durable)
Partenaires	Conseil Départemental, collectif d'artistes (HQAC), bailleurs

Présentation du projet

Ce projet est localisé à Ivry-sur-Seine au sud-est de Paris près de la porte de Choisy et à proximité de cimetières, d'un entrepôt RATP et de la cité Pierre et Marie Curie. En anticipation de l'implantation d'un bus en site propre, puis d'un tramway en 2020, la RD5 est élargie. L'opération ZAC du Plateau a permis de requalifier un tissu urbain anciennement dégradé situé aux abords de cet axe.

La maîtrise d'ouvrage a porté une politique volontariste sur plusieurs aspects de l'aménagement : mixité sociale et fonctionnelle, ambitions environnementales par la réduction de la place de la voiture au profit des modes actifs, le raccordement à un réseau de chaleur, et la réalisation de toitures végétalisées. Du point de vue urbain, on relève plusieurs points très positifs : la création d'une perméabilité vers la RD5, la qualité architecturale de certains bâtis, le développement d'une polarité commerciale qualitative autour de la place Charles de Gaulle.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2015)

- Une forte densité associée à une très bonne desserte en transports en commun (métro, tramway) aux portes de Paris
- La démarche originale HQAC (Haute Qualité Artistique et Culturelle) participe au rayonnement de l'opération
- Offre en logements diversifiée et accessible qui permet un parcours résidentiel complet

La Teste de Buch, Jean Hameau - les portes du Pyla



Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Gironde
Maîtrise d'ouvrage	Groupe Pichet
Type de projet	Renouvellement – friche hospitalière
Maîtrise d'œuvre	Ecotech Ingénierie
Partenaires	Société Vermillon (gestion énergie), Société Cofely (gestion énergie), Domofrance (logement social)

Présentation du projet

La commune de La Teste-de-Buch a fait le choix de maîtriser son développement et de limiter l'extension urbaine sur les parties naturelles du territoire. Ainsi, sur la friche de l'ancien hôpital Jean Hameau, elle a souhaité développer le premier ÉcoQuartier du bassin d'Arcachon, à proximité immédiate du centre. Implanté sur une surface de 11,5 ha, ce projet reçoit 450 logements favorisant la mixité sociale et des usages, tout en respectant le cadre paysager dans lequel ce nouveau quartier est implanté.

La réussite de l'opération repose sur la prise en compte des enjeux environnementaux, locaux et sociaux, dans les choix architecturaux, les types de bâtiments, la création de liaisons douces et la place des espaces publics. Le travail sur les morphologies urbaines, les rappels architecturaux et la place du végétal créent une ambiance apaisée et apaisante.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2021)

- Un quartier qui donne l'impression d'avoir été construit il y a longtemps, grâce aux arbres préservés et à la qualité des aménagements paysagers
- La qualité de vie grâce au financement d'un animateur de quartier et à la mise à disposition d'une maison de quartier
- La démarche d'amélioration continue du promoteur pour corriger des dysfonctionnements dans la vie du quartier est exemplaire
- Le chauffage collectif du quartier est un réseau de chaleur qui profite de la proximité avec deux puits de pétrole réutilisant l'eau chaude (70°C) qui en est extraite

Film réalisé pour la labellisation en janvier 2022 : <https://dai.ly/x88hnc3>

La-Chapelle-sur-Erdre, Quartier des Perrières



Région	Pays de la Loire
Département	Loire-Atlantique
Maîtrise d'ouvrage	SELA
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Agence Sixième Rue, Cabinet Desormeaux, Cabinet Aubépine (végétal)
Partenaires	Calligée (géotechnique, hydrologique), SCE (biodiversité), Exotech

Présentation du projet

Le quartier des Perrières d'une surface de 54 hectares est la deuxième tranche du secteur du Plessis qui couvre au total 80 hectares. 1 280 logements sont construits dans le quartier des Perrières. Ils bénéficieront d'un environnement de qualité. Une zone naturelle importante et protégée se trouve à proximité immédiate de la zone aménagée. Elle est classée Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique, espace naturel sensible, zone Natura 2000 de la vallée de l'Erdre, mais aussi zone inondable le long de la vallée du Rupt.

Le projet inclut 25 hectares d'espaces naturels dont 7 hectares en espace boisé. La commune a souhaité capitaliser les retours d'expériences de la première tranche réalisée sur la Zone d'aménagement concerté de la Source. Des études ont été menées pour préciser la programmation en matière de logement et de mixité d'usage.

Le projet urbain et paysager a résulté d'une démarche environnementale poussée, articulant étroitement les objectifs paysagers, de biodiversité et de maîtrise des eaux pluviales. Un inventaire de la végétation et une reconnaissance pédologique ont été réalisés en complément des études hydraulique et paysagère.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Maintien de corridors écologiques et création de nombreux espaces végétalisés
- Capacité d'évolution avec une densification du projet liée à l'arrivée des transports en commun
- Démarche d'amélioration continue

Laguiole, Éco-lotissement du Frêne



Région	Occitanie
Département	Aveyron
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Laguiole
Type de projet	Extension maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Jean-Yves PUYO (architecte DPLG, urbaniste OPQU), VRD Concept, Philippe BARRAL (ingénieur), Pierre POUBLAN (paysagiste)
Partenaires	CAUE, point info énergie, OPH, ADEME

Présentation du projet

Située au cœur des plateaux de l'Aubrac, cette commune rurale soumise à la loi Montagne a validé un dossier d'éco-lotissement de 1,5 ha dans le bourg.

Seize lots en construction libre dont deux à vocation sociale accueillent 38 habitants. L'aménagement en extension maîtrisée assure le lien entre la zone d'activité, le camping, les équipements et les services existants. Un accès est créé vers le centre bourg par des cheminements piétons.

L'éco-lotissement permet de répondre aux besoins en logements de la commune tout en limitant l'extension du bourg. Une dynamique de rénovation est désormais engagée sur le bâti ancien et le centre-bourg.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- La qualité de la participation citoyenne grâce à l'accompagnement du CAUE
- La procédure d'échange foncier avec les agriculteurs pour acquérir le terrain
- La qualité de l'aménagement avec un découpage parcellaire en faveur de la mixité sociale, d'une conception bioclimatique des maisons et d'une infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- L'optimisation des ressources locales avec l'utilisation du bois pour le bardage des façades et le chauffage individuel, le réemploi des déblais en merlon pour créer des protections visuelles ou encore la formation des entreprises locales à la conception des bâtiments à basse consommation

Le Havre, Le Grand Hameau



Région

Département

Maîtrise d'ouvrage

Type de projet

Maîtrise d'œuvre

Normandie

Seine-Maritime

SHEMA

Extension maîtrisée

Urbaniste : ATELIER MICHEL JAOUEN ;

Paysagiste : A2P ; Bureau d'études

techniques : VIAMAP

Présentation du projet :

Le Grand Hameau trouve son origine dès les années 90 du fait d'une volonté d'encadrer l'évolution du secteur situé à la périphérie de la commune, en associant mise en valeur d'un territoire naturel exceptionnel sur sa partie Ouest et développement urbain équilibré sur sa partie Est en lien avec la ville adjacente.

Dès 2000 un travail sur la densité et une étude urbaine ont abouti à proposer une urbanisation du secteur Grand Hameau par de l'habitat de part et d'autre du Contournement de Bléville, futur boulevard urbain du quartier. Ce nouveau quartier sera ainsi parfaitement rattaché à l'existant avec lequel il multiplie les connexions et les ouvertures, favorisant de la sorte une interpénétration et une superposition des différents tissus et une plus grande mixité des usages.

La densité, la qualité architecturale, la qualité des espaces publics, le traitement des eaux pluviales et des déchets ainsi que la qualité énergétique des bâtiments ont été les fils conducteurs pour la réalisation de ce projet.

Les points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2020) :

- Un positionnement à proximité d'équipements structurants en entrée de ville, véritable rotule entre le plateau et la ville
- Un environnement propice aux flux avec la création de services spécifiques contribuant à l'ouverture du quartier et privilégiant la diversité architecturale
- Une dynamique économique avec la création d'un pôle d'activités commerciales et de bureaux
- Une prise en compte sérieuse des contraintes du sol (ancienne cailloutière) et une gestion des eaux de pluviales comme composante de l'espace
- Une expérimentation sur les collecteurs de déchets domestiques

Les Forges, La Ferme Forgeronne



Région	Grand Est
Département	Vosges
Maîtrise d'ouvrage	Commune des Forges
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Cabinets VITALIS Architecture et environnement (architecte mandataire), ASCENDENSE (architectes associés), OPC TRIGO, (économiste), TERRANERGIE et PERMANERGIE (études thermiques & énergies renouvelables), KUBLER (paysagiste)
Partenaires	CAUE, ADEME, Chambre d'Agriculture, CRITT Bois

Présentation du projet

La commune des Forges a entrepris la réhabilitation d'une ancienne ferme de 800 m² au centre de la commune en vue de l'accueil d'un point de vente directe de produits agricoles en circuit court. Le projet comporte également quatre logements à l'étage, ainsi qu'un cabinet de vétérinaire et un cabinet d'infirmières. L'opération a pour vocation la revitalisation du centre bourg situé dans la proche couronne d'Épinal.

L'installation de nouveaux services de proximité va limiter les distances de déplacement et redonner de l'intérêt aux déplacements en modes doux.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Démarche originale qui s'appuie sur les besoins du territoire
- Réponse pertinente à l'étalement urbain
- Valorisation des filières courtes

Levallois-Perret, Quartier Eiffel



Région	Île-de-France
Département	Hauts-de-Seine
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Levallois-Perret, SEMARELP
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	DGM et associés (architecte coordonnateur), Cabinet Neveu Rouyer (paysagiste)
Partenaires	Logirep, OPHLM, Unibail Rodemco

Présentation du projet

Situé au sud-est de la commune de Levallois-Perret limitrophe de Paris, le quartier Eiffel a vu le jour dans les années 1970. Très vite, de nombreux problèmes sont apparus directement liés à la conception même du projet tels que l'inconfort, l'insécurité, le vieillissement des équipements publics, les bureaux obsolètes et les livraisons en surface.

La commune a souhaité mettre en place une démarche de requalification du quartier en gardant la totalité des 1784 logements dont 75% sont à vocation locative sociale pour permettre de le désenclaver et de l'inscrire dans une activité économique dynamique dont les acteurs sont les gestionnaires du centre commercial, du cinéma, des bureaux, la médiathèque et le parc urbain.

L'image du quartier a été radicalement améliorée. Les espaces publics sont très agréables et appropriés, clairs et bien maillés. Le stationnement aérien est considérablement réduit. Les équipements publics sont relocalisés et deviennent accessibles. Les halls d'immeuble sont plus sûrs et des principes de prévention situationnelle sont appliqués. Un équilibre intéressant est adopté entre la densité et la recherche d'espaces de respiration notamment par une offre d'espaces verts plus importante que dans le reste de la ville.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2015)

- Relance de l'attractivité économique du quartier grâce aux nouveaux emplois du centre commercial et à l'offre de bureaux
- Des espaces publics rénovés donnant une large place aux modes doux et aux transports en commun
- Création d'un parc urbain de 1,7 hectares dans une zone très dense avec une gestion sans produit phytosanitaire

Lieusaint, ÉcoQuartier de l'Eau Vive



Région	Île-de-France
Département	Seine-et-Marne
Maîtrise d'ouvrage	EPA Sénart, ville de Lieusaint
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Alain Hibert (architecte-urbaniste), Michel Desvigne (paysagiste)
Partenaires	EGIS, Confluence, Végétude

Présentation du projet

Située au cœur du territoire de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, la commune de Lieusaint appartient à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud qui regroupe 24 communes. Elle compte près de 350 000 habitants sur une superficie de 11,97 km². Une politique volontariste de croissance et d'intensification urbaine est engagée sur ce territoire en accord avec les objectifs régionaux d'aménagement.

Avec un rythme de construction de 150 logements par an, l'ÉcoQuartier de l'Eau Vive est un élément clé de la densification urbaine du territoire. Le périmètre de ce nouveau quartier urbain mixte s'étend sur deux ZAC (Pyramide et Université-Gare). Il s'articule avec l'ancien bourg.

Scindé en deux phases opérationnelles, la première phase du projet est arrivée à échéance en 2018 et prévoit la construction de 1200 logements. L'EPA de Sénart a engagé une évaluation environnementale de cette première phase afin d'améliorer la conception et la réalisation de la phase suivante.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- La mise en place d'un dialogue entre les habitants du centre historique et du projet
- La très bonne desserte du quartier par le RER, des pistes cyclables, le réseau Tzen, la gare routière, les cheminements piétons
- L'offre diversifiée de logements, la mixité sociale et les nombreux espaces extérieurs

Lons, La Verderie



Région

Département

Maîtrise d'ouvrage

Type de projet

Maîtrise d'œuvre

Nouvelle Aquitaine

Pyrénées-Atlantiques

Crédit Agricole

Renouvellement urbain

Valérie Despagnet (architecte), Gleize énergie (bureau d'études fluides), Le fil du Bois (bureau d'études structure bois), ACE consulting (acousticien)

Partenaires

Ville de Lons

Présentation du projet

Le quartier du Perlic se situe à l'entrée sud de la ville de Lons. Très bien positionné dans la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, il offre un cadre de vie arboré et paisible. Le projet prend place sur terrain plat, en bordure d'un affluent du gave de Pau et à la limite d'un massif forestier. Il compte 52 logements locatifs sociaux. Deux bâtiments collectifs sont situés en entrée de parcelle et abritent 36 logements se répartissant en T2 et T3 tous traversants. Le cœur de parcelle se compose de 6 maisons T4 de plain-pied et d'un ensemble central accueillant des services aux résidents avec le logement du gardien, deux chambres partagées et une salle commune. Le fond de parcelle au sud est bordé de 9 maisons évolutives construites sur deux niveaux.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- La volonté du bailleur de développer des logements locatifs sociaux qualitatifs avec des méthodes constructives innovantes s'appuyant sur des filières locales
- La recherche d'un mode de vie partagé avec des espaces en commun (grande salle d'activité et deux chambres partagées), dont l'animation est assurée par une gardienne habitant sur place

Lormont, Les Akènes



Région	Nouvelle Aquitaine
Département	Gironde
Maîtrise d'ouvrage	Clairsienne
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	Atelier Bouriette & Vaconsin (urbanisme et espaces publics), CETAB Ingénierie (VRD), TERE0 (AMO Environnement et dépollution), groupement conception et réalisation sur le coeur d'ÉcoQuartier : GTM, Teisseire & Touton (architectes) et Freddy Charrier (paysagiste)
Partenaires	Ville de Lormont, Bordeaux Métropole

Présentation du projet

Ce quartier compte 2 800 habitants et 1 198 logements, dont 521 logements sociaux. Il a été bâti sur une emprise foncière de près de 13 hectares (dont 46 800 m² d'espace vert) située sur la commune de Lormont, à proximité immédiate de la rocade bordelaise et de l'opération de renouvellement urbain de Lormont Génicart.

Il fait partie d'un projet plus global de requalification d'un secteur industriel en cœur d'agglomération. Le foncier a été acquis auprès de la société de production de composants électroniques « SIEMENS-EPCOS » en 2006.

L'ESH Clairssienne a conduit un projet d'aménagement à forte qualité environnementale alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle. Intégré à une réflexion urbaine globale ayant fait l'objet d'un plan-guide. Une approche en coût global durant les phases de conception et de réalisation, pour atteindre les ambitions environnementales fixées par la collectivité (utilisation économe du foncier, gestion de la pollution sur site, recyclage des matériaux issus de la démolition...).

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Implications des futurs gestionnaires
- La diversité et la proximité des fonctions d'habitat, de commerces et de services sur un site stratégique en entrée de ville, à proximité d'une opération de renouvellement urbain
- La réflexion sur la forme urbaine pour allier densité et qualité du cadre de vie
- La création du parc central de 1 hectare s'inscrivant dans la trame des parcs et jardins de la ville de Lormont

Malakoff, ZAC Dolet-Brossolette



Région	Île-de-France
Département	Hauts-de-Seine
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Malakoff, Citallios
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	EXP, Tectones, Sempervirens, 2EI, Technicité
Partenaires	OPHLM de Malakoff, Cogedim, Bouygues Immobilier, Sodearif, Imestia, Alliance, CD 92, EPT Vallée Sud - Grand Paris

Présentation du projet

Appuyée par Citallios, la ville de Malakoff a réalisé une opération multi-sites en zone d'aménagement concertée. Implantée en centre-ville, elle se compose de trois sites distincts : Dolet, Brossolette et Dumont. Plusieurs îlots sont implantés en zone dense à proximité de services, de commerces et de dessertes de transport en commun. L'opération accueille majoritairement des logements collectifs de 6 niveaux maximum dont certains à vocation sociale ou étudiante. De nouveaux commerces et de nouvelles activités économiques sont implantés. Des espaces publics et des équipements publics sont requalifiés.

La commune poursuit les objectifs suivants : produire une nouvelle offre de logements diversifiés, préservant la mixité sociale du territoire; privilégier la haute qualité environnementale des constructions; concourir au développement de l'activité économique (nombre d'emplois égal au nombre d'actifs); compléter l'offre d'équipements; faciliter les déplacements.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2019)

- Opération de recyclage foncier en plein centre-ville et forte intégration en tissu urbain dense
- Concertation exemplaire tout au long du projet s'appuyant sur des réunions publiques à la création de la ZAC, sur une réflexion partagée avec la commission développement durable de la municipalité associant des membres de la société civile et sur une modification des règles d'urbanisme en lien avec les riverains
- Dynamique à l'échelle communale en faveur du développement durable notamment pour inciter les habitants à des mobilités actives (réseau de venelles et d'aménagements pour les cyclistes)

Mantes-la-Jolie, Quartier du Val Fourré - secteur Nord



Région	Île-de-France
Département	Yvelines
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Mantès-la-Jolie, EPAMSA (Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval)
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier prioritaire de la ville
Maîtrise d'œuvre	Atelier Albert Amar, Atelier de l'Ile, Espace Libre, AIP 3A Architecture, Agence Search, Vincent Pruvost Paysagiste
Partenaires	ANRU, ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération de Mantès en Yvelines, bailleurs sociaux

Présentation du projet

Depuis les années 1980, avec le déclin de l'industrie automobile à proximité, le quartier du Val Fourré s'est fortement appauvri et concentre de nombreuses difficultés sociales et économiques.

Le projet de rénovation urbaine mis en œuvre depuis 15 ans avec la démolition de tours, les opérations de construction de logements et d'équipements publics et l'aménagement d'espaces publics) a permis la réhabilitation et la transformation du quartier.

Le projet propose en particulier une gestion innovante de la précarité énergétique, une diversification des modes de déplacement avec la réalisation de la ligne de transport en site propre TZEN pour 2020 et un désenclavement du quartier par l'installation d'équipements structurants en son sein ou en périphérie (Aqualude, hôpital). De plus, la prise en compte de l'environnement absente lors de la construction du quartier est de plus en plus forte dans les opérations menées avec la création d'une darse pour favoriser la biodiversité.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2015)

- Évolution du quartier très positive dans un contexte initialement difficile
- Gestion innovante de la précarité énergétique par une nouvelle chaufferie, l'instauration de contrats ou de performance énergétique
- Mixité fonctionnelle, vie de quartier conservée

Marseille, Parc des Calanques



Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département	Bouches-du-Rhône
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Marseille, Métropole d'Aix-Marseille-Provence, groupement d'intérêt public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU)
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier prioritaire
Maîtrise d'œuvre	J. Savignat (architecte), Horizon paysage
Partenaires	Grand Delta Habitat, HMP, Logirem, Habitat 13, Érilia, GERES, MPM, associations locales

Présentation du projet

L'ÉcoQuartier « Parc des Calanques », situé au sud de Marseille dans le 9ème arrondissement, s'étend jusqu'au parc national des calanques. Il était constitué initialement de noyaux villageois et de grands espaces maraîchers. Ce secteur, historiquement zone de transit et de déportation, s'est urbanisé progressivement au coup par coup, sans structuration d'ensemble ni plan de circulation, sans transports en commun ni services publics dignes de ce nom. Ce vaste ensemble de 118 hectares situé dans un grand paysage caractéristique de la ville de Marseille est devenu une juxtaposition de logements sociaux, de copropriétés privées, de pavillons, de zones commerciales et de locaux d'activités dégradés.

Le programme de rénovation urbaine contractualisé avec l'ANRU a donné une nouvelle ambition à ce quartier. Entre mer et calanques, collines et campagnes, un « vivre autrement » s'est forgé peu à peu grâce aux importants aménagements, aux réhabilitations des logements sociaux, aux opérations d'accession et aux constructions de nouveaux équipements publics. Fruit d'une démarche transversale de concertation, c'est tout un territoire qui s'est fédéré autour du projet d'ÉcoQuartier.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Un projet pensé collectivement et inscrit dans le temps long pour améliorer significativement la qualité de vie des habitants
- Une implication exemplaire des différents acteurs (associations, habitants, bailleurs)
- Des espaces publics lisibles et aménagés

Film réalisé par la DREAL en 2020 : <https://dai.ly/x8o64b7>

Miramas, Maille II



Région
Département
Maîtrise d'ouvrage

Provence-Alpes-Côte d'Azur
Bouches-du-Rhône
Intercommunalité : ARANDA ; Commune :
MARCILIAC ; Bailleur social : PAGAN

Type de projet
Maîtrise d'œuvre
Partenaires

Renouvellement - Quartier prioritaire
Architecte : CAMPION
Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, DDTM),
l'ANRU, le Conseil Régional, le Conseil Général,
la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),
Istres Ouest Provence (ex SAN OP), les bailleurs
sociaux, l'EPAD ; CEREMA, le CAUE 13

Présentation du projet :

Le projet s'inscrit dans un projet plus global de rénovation urbaine et de mixité sociale dans les quartiers Nord de la ville dont trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (convention ANRU). Ce projet, entamé en 2009 sur une surface de 16 ha, consiste principalement en rénovation des logements existants (183 reconstruits, 388 logements sociaux réhabilités), résidentialisation (315 logements sociaux), reconstruction d'équipement publics (école), requalification des espaces publics tout en reliant le quartier à l'extérieur par une nouvelle voirie, et en créant des équipements dédiés à l'ensemble de la population communale (maison municipale de l'enfance, micro-crèche, un bassin d'apprentissage de la natation, deux salles de sport). La mixité sociale est favorisée par la construction de nouveaux logements diversifiant l'offre. Des réhabilitations permettant une réduction de la facture énergétique, de nouvelles constructions écologiques et à hautes performances énergétiques (HPE).

Les points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2020) :

- Effet levier du projet sur le reste de la commune, avec une forte mobilisation des habitants via des ateliers.
- Montage du projet PNRU qui mixte rénovation de logements et programmes neufs, équipements publics, aménagements urbains, etc. Le projet vise un rééquilibrage entre habitat social et privé.
- Changement du quotidien des habitants : cheminement piéton et limitation de la voiture qui favorise le bien-être et le « Vivre ensemble » grâce à la création de patios, la cassure de certaines "barres" et les petites placettes.
- Les actions d'insertion et de retour à l'emploi mises en œuvre sur le chantier
- Création d'une chaufferie bois dans le cadre du développement d'une filière bois et large place a été faite au végétal et à la nature en ville, qui assure la lutte contre les îlots de chaleur urbains

Monistrol-sur-Loire, Limouzin



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	HAUTE-LOIRE
Maîtrise d'ouvrage	Commune Monistrol-sur-Loire, OPAC4, FOYER VELLAVE, LOGIVELAY
Type de projet	Extension maîtrisée, Renouvellement, Reconversion friche
Maîtrise d'œuvre	Cusy maraval (Architecte) et le Compas dans l'oeil
Partenaires	

Présentation du projet

La réhabilitation d'une ancienne friche industrielle de l'ancienne usine Limouzin, d'une surface d'environ 10000 m2 situé en périphérie du centre historique, est au cœur de l'opération.

En 2008 la nouvelle municipalité a établi une convention avec trois partenaires sociaux pour étudier la possibilité de créer des logements et des activités commerciales. Un programme de construction de 88 logements dont 83% de logements sociaux, conçu pour 2030 habitants, est en sorti.

Une partie de l'usine a été conservée afin de créer une "rue couverte" sous forme d'une halle traversante praticable par les piétons uniquement. Elle permet de faire le lien avec les quartiers existants et les nouvelles infrastructures.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2022)

- Bonne mixité fonctionnelle et dynamique commerciale
- Réemploi de matériau et utilisation de matériaux biosourcés
- Préoccupations environnementales: zéro artificialisation nette, cheminements sains, sécurisés et apaisés, entretien des espaces verts zéro phyto, récupération des eaux pluviales pour les espaces verts, création d'un réseau de chaleur (énergie biomasse)
- Réhabilitation d'une ancienne friche industrielle valorisant le patrimoine, l'histoire et l'identité de Monistrol sur Loire

Mons-en-Baroeul, Le Nouveau Mons



Région	Hauts-de-France
Département	Nord
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Mons-en-Baroeul
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	François-Xavier Mousquet (paysagiste), AMO GIP Lille Métropole rénovation urbaine, BET ArcAle, BioTop Conseil, Empreinte, Lilika TROHA, Egis
Partenaires	LMCU, SEM Ville Renouvelée, Bailleurs

Présentation du projet

Desservi par le métro et des lignes de bus, l'ÉcoQuartier du Nouveau Mons bénéficie d'une situation privilégiée au cœur du tissu urbain de l'agglomération lilloise. Ce projet ANRU consiste en la rénovation urbaine de la ZUS de Mons-en-Baroeul qui représente une surface de 100 hectares.

Il prévoit la réhabilitation de 990 logements, la résidentialisation de 625 logements, la démolition de 405 logements, la construction de 330 logements dont 55% de logement social, l'installation de nouveaux équipements publics, le réaménagement des espaces publics en favorisant la place du piéton et des modes de déplacements doux, l'extension du réseau de chaleur et la création de jardins familiaux tout en retissant des liens avec le Vieux Mons.

Le projet se caractérise par une grande qualité des espaces publics qui donne une image renouvelée au quartier notamment en limitant l'impact visuel de la voiture.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Qualité des espaces publics
- Extension de la chaufferie et passage à la biomasse
- Travail fin sur le rééquilibrage de la mixité sociale

Montévrain, ÉcoQuartier (tranche 1)



Région	Île-de-France
Département	Seine-et-Marne
Maîtrise d'ouvrage	EPAMARNE, ville de Montévrain
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Atelier Philippe Madec, Folléa Gautier, Infraservices, Tribu, Urbicus, Écologie Urbaine et Citoyenne, La Belle Friche
Partenaires	Île-de-France Mobilité, SIT (syndicat de transport local), Région Île-de-France, ADEME Île-de-France, Conseil Départemental de Seine-et-Marne, SIETREM

Présentation du projet

Le site du projet, retenu dans les années 90, comprendra à terme 3200 logements sur 153 hectares. Il prend place entre territoires agricoles et centralités urbaines existantes qu'il cherche à relier. L'arrivée du RER en 2001 fut, pour l'aménageur et la ville, l'opportunité de revoir le programme et de renforcer les objectifs de développement durable.

L'ambition écologique du projet a été initiée par la Charte de Qualité Environnementale de la ZAC du Clos Rose et le parc du Mont Évrin. En 2009, l'EPAMARNE lance une nouvelle étude de programmation. Depuis 2011, une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a réalisé un plan guide. Ce sont les valeurs paysagères qui fondent le projet urbain au service de la qualité de vie. La première tranche livrée en est une illustration.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Des formes urbaines proposant une offre de logements variée, entre habitat intermédiaire et collectif, ainsi une plus grande mixité fonctionnelle au sein du quartier
- Des exigences de qualité architecturale fortes alliant bio climatisme, réduction de l'empreinte écologique, sobriété énergétique, énergies renouvelables, coûts d'usage faibles et confort
- La mise en place d'un cœur agro-urbain, lieu de production agricole biologique pour des filières courtes de consommation de produits locaux
- La priorité donnée aux circulations douces en hiérarchisant les différents modes de déplacements, en créant un espace public confortable et une offre de stationnement vélo sécurisée
- La diversité et la générosité des espaces et des lieux de rencontre (maison de l'ÉcoQuartier, espaces et équipements publics)

Montpellier, Les Grisettes



Région	Occitanie
Département	Hérault
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Montpellier, SERM
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Richez Associés (architecte-urbaniste), Atelier Global (paysagiste)
Partenaires	ACM – Hérault Habitat, Chambre d'agriculture de l'Hérault

Présentation du projet (labellisé en 2015)

Initialement, le site des Grisettes était occupé pour partie par des vignes peu entretenues et par un vaste terrain en friche en limite de zone résidentielle.

Le quartier des Grisettes comporte aujourd'hui environ 1900 logements organisés selon trois typologies : de l'habitat collectif, de l'habitat en forme de U et de l'habitat intermédiaire. Il comporte de nombreux équipements et service : un pôle de service santé (EHPAD, crèche), une résidence étudiante, une école, des commerces de proximité, une clinique et à terme, 10000 m² de bureaux. Desservi dans le futur par 2 stations de tramway et un tram-train, le projet est relié à la fois au centre-ville et aux zones d'emploi situées alentour.

Il intègre un Agri-Parc en frange Ouest qui a une fonction productive de vin et d'huile d'olives et une fonction pédagogique et d'insertion sociale. Ce parc se structure principalement autour d'une grande rambla accueillant un marché, des jeux pour enfants et des commerces en rez-de-chaussée. Il bénéficie ainsi d'espaces publics adaptés au climat méditerranéen.

Points forts du projet à l'étape 3

- Un quartier laboratoire pour la ville en termes d'évaluation, de collecte de données et d'indicateurs e suivi conçu par la ville pour l'aménagement urbain
- Une forte densité qui a permis de ménager l'espace d'un AgriParc emblématique et qui s'organise à travers trois types de formes urbaines déclinées selon la proximité au parc et aux espaces publics
- Un réseau de chaleur relié à l'usine de méthanisation Amétyst

Montpellier, Parc Marianne



Région

Occitanie

Département

Hérault

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Montpellier, SERM

Type de projet

Extension urbaine maîtrisée

Maîtrise d'œuvre

Architecture Studio et divers MOE pour les bâtiments

Partenaires

Bailleurs sociaux

Présentation du projet

D'une superficie de 30 hectares, le quartier de parc Marianne fait partie des 8 ZAC qui composent Port Marianne, large opération couvrant 400 hectares.

Il s'agit d'une opération de grande qualité par le traitement architectural bioclimatique des bâtiments, la création d'espaces publics structurants ainsi que par la mixité sociale et fonctionnelle.

La création du vaste parc Georges Charpak (6 hectares) permet d'économiser la ressource foncière et la place dédiée aux espaces verts est importante (37 m² par habitant).

Le quartier comprend principalement deux ensembles d'habitat collectif. La desserte par deux lignes de tramway situe Port Marianne à quelques minutes du centre-ville et de l'ensemble ludo-commercial de l'Odyseum.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2015)

- Prise en compte du risque d'inondation par deux bassins de rétention dont le parc public de 60 000 m³
- Besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage assurés par une chaufferie tri-génération au bois
- Groupe scolaire « Chengdu » exemplaire en termes de performances énergétiques et de sobriété (immeuble BEPOS)

Montpellier, Quartier Rive Gauche (tranches 1, 2 et 4)



Région	Occitanie
Département	Hérault
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Montpellier, SERM
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	TECTA (espaces publics), EIFFAGE TP/EUROVIA (voiries), EHTP-SCAM (réseaux humides), SOGEA SUD/SERM – Énergie du Sud (réseau de chaleur et de froid)
Partenaires	Promoteurs

Présentation du projet

Localisé entre le Lez et l'avenue Raymond Dugrand, l'ÉcoQuartier Rive Gauche s'inscrit dans la continuité du projet urbain Port Marianne, qui doit permettre d'accueillir, à terme, 50 000 habitants sur un territoire de 600 hectares à l'est du territoire communal. L'ambition est de transformer cette zone d'aménagement concertée en un quartier méditerranéen agréable à vivre, proposant des grands logements et de la mixité sociale pour rééquilibrer l'offre existante sur la ville.

Le projet comporte 1 200 logements dont un tiers sont des logements sociaux, une surface de 3,1 hectares d'espaces publics dont 1,5 hectares de parcs, 6 400 m² d'équipements publics dont un groupe scolaire et un bâtiment regroupant une crèche, un relai d'assistance maternelle et une maison pour tous, 14 484 m² de commerces dont 6 000 m² d'hôtel et 8 711 m² de bureaux.

Dans un contexte de réchauffement climatique, la composition urbaine repose sur des principes bioclimatiques pour rendre le quartier résilient aux phénomènes d'îlot de chaleur urbain et au risque d'inondation.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- La vision sur le long terme, développée au sein du projet «Port Marianne»
- Un aménagement pensé pour gérer le risque de débordement du Lez qui devient une opportunité pour des espaces publics et végétalisés de grande qualité dont la promenade sur la rive
- La composition urbaine issue des principes bioclimatiques et favorisant les modes actifs
- Le choix énergétique du raccordement au réseau de chaleur approvisionné par une centrale trigénération qui conforte la filière bois-énergie locale

Montreuil, Quartier Bel Air – Grands Pêcheurs



Région	Île-de-France
Département	Seine-Saint-Denis
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Montreuil
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Agence Gautier Conquet (espaces publics), Cabinet Arpents Paysage
Partenaires	ANRU, bailleurs sociaux, EPARECA, AFL, promoteurs privés

Présentation du projet

Ce projet de rénovation urbaine est situé à Montreuil commune limitrophe de Paris dans un quartier d'habitat social composé de grands ensembles des années 1950-1970. Le site est relativement éloigné du centre-ville. Il se situe entre le Plateau et le Bas-Montreuil. L'intervention de l'ANRU a soutenu la démolition de 300 logements sociaux et la réhabilitation de 1000 logements sociaux, puis le réaménagement des espaces extérieurs.

L'opération Bel Air – Grands Pêcheurs est exemplaire par la qualité de l'implication de la commune, le travail sur les espaces publics et privés, la concertation avec les habitants, la mixité sociale et fonctionnelle, la gestion alternative des eaux de pluie et la préservation de la biodiversité. Le projet a été conçu de manière à pouvoir accueillir la future desserte en transports en commun.

Un Plan stratégique local a été mis en place pour poursuivre la dynamique enclenchée par l'ANRU.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2015)

- Rôle et investissement majeur de la commune, concertation et implication des habitants notamment dans l'aménagement de la place Beethoven
- Politique volontaire de limitation de la place de l'automobile par la forte réduction des parkings en surface
- Évolution possible du quartier avec l'arrivée du tramway T1 en 2019 et le prolongement du métro 1 à l'horizon 2025-2030 grâce à de nombreuses réserves foncières disponibles

Morez, Villedieu-Le Puits



Région	Bourgogne-Franche-Comté
Département	Jura
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Morez, OPH du Jura, Foyer Jurassien, ADEF Résidence
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	SARL d'architecture BW-ATE, Ingrid GENILLON architecte, Georges LADOY architecte , Addict Architecture, ATE architecture – Probat, INDDIGO conseil et ingénierie, VERDI ingénierie, Endroits en Vert paysagiste
Partenaires	ANRU, Conseil Général du Jura, Conseil Régional de Franche-Comté, CAF, ADEME, CDC

Présentation du projet

Situés sur les hauteurs de la ville de Morez, les quartiers Villedieu et Le Puits ont été construits dans les années 1970 pour répondre à un besoin important de main d'œuvre de l'industrie de la lunetterie. A partir de 1990, suite au déclin de cette industrie, ils connaissent un processus continu de déqualification.

Une opération est mise en œuvre à partir de 2002 dans le cadre du programme national de renouvellement urbain. Il comporte la démolition de logements, la création d'un parc urbain et de jardins partagés, la réhabilitation thermique et la résidentialisation des immeubles, une programmation de logements neufs diversifiés, la construction d'une résidence pour personnes handicapées et d'une nouvelle gendarmerie, la création d'une chaufferie bois utilisant les ressources locales.

Ce projet se distingue par la volonté municipale de porter une ambition de qualité du cadre de vie pour attirer de nouveaux habitants.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Qualité urbaine et paysagère des aménagements
- Inscription dans des dynamiques territoriales plus globales
- Retour d'une mixité sociale et fonctionnelle absente initialement

Mulhouse, Lefebvre



Région	Grand Est
Département	Haut-Rhin
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Mulhouse, SERM (Société d'Équipement de la Région Mulhousienne)
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	ANMA (Nicolas Michelin et associés)
Partenaires	ANAH, Région Alsace, Conseil Départemental du Haut-Rhin, Mulhouse Alsace Agglomération, Caisse des dépôts

Présentation du projet

La ZAC Lefebvre est une première opération dans un programme de renouvellement urbain en centre ancien dont le périmètre s'inscrit sur le quartier Vauban-Neppert à proximité du centre-ville de Mulhouse.

Ce quartier est l'un des plus denses de la ville. Il est marqué par un habitat ouvrier à l'architecture remarquable qui est aujourd'hui dégradé. La population qui le compose a des revenus très modestes,

La stratégie développée pour requalifier le quartier Vauban-Neppert repose sur le renouvellement de son attractivité pour des ménages extérieurs au quartier en construisant de nouveaux logements implantés autour de jardins qui relieront la caserne Lefebvre à l'avenue de Colmar.

Le programme de la ZAC prévoit la construction d'immeubles d'habitation autour d'un parc d'un hectare et la rénovation de la caserne, bâtiment emblématique du quartier.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Réhabilitation architecturale et technique remarquable
- Effet levier pour le développement du quartier
- Portage partenarial fort

Mulhouse, Wolf Wagner



Région	Grand Est
Département	Haut-Rhin
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Mulhouse, m2A, Mulhouse Habit
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Équipe EUROPAN (études pré-opérationnelles), Wagner maîtres d'oeuvre
Partenaires	Agence d'urbanisme de la région mulhousienne, ANRU, CDC, ADEME, EDF, GRD

Présentation du projet

Wolf Wagner est un quartier construit à la fin des années 1950 situé au nord de la ville de Mulhouse en limite des zones d'habitat. Regroupant originellement des barres d'habitations, le lieu présentait une forte paupérisation. Le projet de la ville, à la fois renouvellement et reconstruction urbaine, propose une véritable amélioration du cadre de vie du quartier et un aménagement respectueux de l'environnement permettant une appropriation aisée par les habitants de leur quartier. La Cité Wagner, accessible depuis le centre-ville à pied comme en transports en commun, cohabite avec de grandes infrastructures et des équipements structurants comme le musée de l'Automobile, le dépôt du tramway et le parc des expositions.

L'opération fait l'objet d'une convention ANRU comprenant la réhabilitation de 405 logements, la démolition de 230 logements et la reconstruction de 168 logements. L'opération «Ott et Colin» a permis la réalisation de logements collectifs, de logements intermédiaires et des maisons de ville pour diversifier l'offre. S'y ajoute un programme économique avec 540 m² de locaux d'activité, des équipements et des espaces publics tels que le siège de Mulhouse Habitat, un multi-accueil de la petite enfance, un centre social, une école réhabilitée, un parc public et un terrain de proximité.

Ce projet a permis un travail important sur le verdissement de la zone et les mobilités douces pour changer l'image du quartier.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Changement d'image du quartier grâce à une rénovation réussie
- Apaisement du quartier
- Forte implication du bailleur social

Nanterre, Hoche



Région	Île-de-France
Département	Hauts-de-Seine
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Nanterre, EPADESA (Établissement Public d'Aménagement La Défense – Seine Arche)
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	TGT (urbaniste coordinateur du secteur Hoche), agence d'architecture et d'urbanisme Gautier Conquet (espaces publics), Arcadis, atelier LD
Partenaires	CAUE 92, Conseil Général 92, Région Ile-de-France, ADEM

Présentation du projet

L'ÉcoQuartier Hoche constitue un nouveau morceau de ville de 5,4 hectares qui joue un rôle de couture urbaine et apporte une réponse de qualité aux forts enjeux du territoire.

Il dispose d'une densité de près de 150 logements à l'hectare sous forme de bâti compact économe en énergie permettant de ménager des percées visuelles sur des cœurs d'îlots généreux et partagés. La mixité sociale est conçue pour être durable avec notamment une modération des prix de sortie des logements et un effort particulier sur l'opération d'habitat participatif.

La fourniture d'eau chaude sanitaire et de chauffage est assurée par la chaufferie bois dont l'appoint gaz est limité à 20%. Cette dernière alimente également une partie du quartier voisin. Enfin, des dispositifs d'évaluation des consommations dans le cadre de l'expérimentation Smart'Hoche sont déployés sur le quartier.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Volonté de maîtrise des prix de sortie des logements
- Qualité architecturale
- Expérimentation Smart'Hoche sur l'électricité et l'eau

Nanterre, Nanterre Université



Région	Ile-de-France
Département	Hauts-de-Seine
Maîtrise d'ouvrage	SPL SEMNA pour les Provinces Françaises EPL Paris La Défense sur l'OIN Seine Arche
Type de projet	Renouvellement — Quartier prioritaire et Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	TGT (Architecte) pour les Terrasses et Coeur de Quartier ; FAUBOURG 234 (Urbaniste) pour les Provinces Françaises
Partenaires	Convention ANRU

Présentation du projet

Le projet de renouvellement urbain situé au cœur de Nanterre, entre la Gare et l'Université Paris-Nanterre, permet le désenclavement du quartier des Provinces françaises sur une surface totale de 18 ha. Proposant 2 192 logements, dont 1 200 sociaux, il présente une grande mixité sociale et fonctionnelle et permet aux habitants du quartier prioritaire d'avoir accès à de nombreux équipements urbains nouveaux (cinéma, commerces).

Le projet est aussi innovant en matière d'efficacité énergétique des bâtiments et a misé sur la réhabilitation de 488 logements sociaux sur les 653 existants. Il a par ailleurs contribué à améliorer le cadre de vie des habitants par une réduction des nuisances sonores et des vibrations dues notamment à la gare. Une bonne desserte est assurée par les transports collectifs dont deux gares de RER à proximité.

Les espaces verts sont vastes (46 500 m²) et la gestion de l'eau a été optimisée : surfaces végétales en grande partie en toiture, gestion de l'eau à la parcelle, présence de noues, bassin de rétention etc.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2023)

- Nombreuses aménités urbaines créées (équipements, commerces, cinéma, médipôle) avec des espaces publics extérieurs pour favoriser la pratique sportive ;
- Une stratégie énergétique innovante : boucle de chaleur mixant géothermie, panneaux solaires, gaz, etc. ;
- Conception bioclimatique privilégiée.

Nîmes, ÉcoQuartier Universitaire Hoche



Région	Occitanie
Département	Gard
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Nîmes
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Antoine Grumbach et associés, JeanPierre Duval Architecte, Ingérop Bet Infrastructures, Tractebel (Stucky), SF2e, Écomed
Partenaires	RFF, SNCF, Ministère de la Défense, université et étudiants

Présentation du projet

Cette opération structurante sur un secteur de 6,4 hectares a l'ambition de désenclaver l'est de la ville. Situé en plein cœur de ville sur les terrains d'un ancien hôpital et sur des friches militaires et ferroviaires, ce quartier intègre dès sa conception le risque inondation.

Plus de 1500 logements dont 25 % à vocation sociale sont créés ainsi que des services, des petits commerces et des équipements publics structurants. L'implantation de nouveaux bâtiments universitaires et le développement des usages numériques confèrent une nouvelle attractivité au quartier.

Le projet comprend une dimension culturelle par l'attention particulière qui a été portée à la préservation des éléments patrimoniaux et à la transmission de la mémoire du lieu.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- Une action emblématique de désimperméabilisation de 15 % de la superficie de l'ancien hôpital pour limiter la survenue d'inondations
- Une réhabilitation fine du site et ne conservation d'arbres remarquables pour préserver la mémoire des lieux et une optimisation des ressources naturelles utilisées par le broyage et recyclage sur place des gravats du mur d'enceinte
- La diversité sociale et fonctionnelle ambitieuse dont des pavillons d'entrée de l'université destinés à des associations pour l'enfance
- Le choix énergétique du raccordement au réseau de chaleur approvisionné par une centrale trigénération

Paris, Boucicaut



Région	Île-de-France
Département	Paris
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Paris, SemPariSeine
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	AUA Paul Chemetov (architecte coordonnateur), Comptoir des Projets (paysagiste coordonnateur), SLG Paysage & ESE (espaces publics), Le Sommer (AMO Développement durable), 2EI (Environnement)
Partenaires	PréfePréfecture de police, Préfecture de Paris

Présentation du projet

Situé à l'ouest du 15^{ème} arrondissement de Paris sur le site de l'ancien hôpital Boucicaut, le projet a été lancé à la fin de l'année 2000 lors de sa fermeture après un siècle de fonctionnement.

Les objectifs d'aménagement étaient de désenclaver le site pour l'ouvrir aux riverains tout en préservant sa mémoire ainsi que son patrimoine architectural et paysager. La réappropriation de la vocation philanthropique originelle du lieu a constitué le parti pris pour la définition de la programmation. De nombreux équipements et structures sont à vocation sociale. L'offre de logements est particulièrement diversifiée. Le quartier propose des logements sociaux, à loyer maîtrisé, en accession à la propriété, en résidence sociale pour travailleurs migrants, en foyer pour adultes handicapés. Une attention a été portée au nombre de logements familiaux.

Une pépinière d'entreprises, des commerces et un espace culturel viennent compléter la programmation de l'ensemble.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Prise en compte de l'histoire du site
- Mixité sociale
- Gestion de l'eau

Paris, Fréquel-Fontarabie



Région	Île-de-France
Département	Paris
Maîtrise d'ouvrage	SIEMP
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Éva Samuel (architecte coordonnateur), Terre Éco (développement durable), Patrick Martin (HQE)
Partenaires	Paris-Habitat, ADEME, ARENE IdF, CSTB

Présentation du projet

Fréquel-Fontarabie est une opération de renouvellement urbain située dans le 20ème arrondissement de Paris. Ce projet s'étend sur un îlot d'un hectare accueillant 106 logements sociaux et un espace pour la petite enfance.

L'objectif de ce projet est de lutter contre l'insalubrité, de favoriser la mixité sociale à plus grande échelle et de mettre en place un site de pilotage en matière de développement durable et notamment d'énergie.

Le projet de Fréquel-Fontarabie visait une implantation des bâtiments dans le respect de la continuité et de la configuration du quartier. Ce renouvellement urbain s'organise autour d'un espace non bâti qui regroupe une placette, un jardin partiellement public et associatif et deux passages piétonniers.

Une importante réflexion a été conduite sur la sobriété énergétique des bâtiments, la production d'eau chaude sanitaire et d'électricité à partir de capteurs solaires et la lutte contre les îlots de chaleur par des puits franciliens.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Exemple réussi de renouvellement urbain sur un petit îlot
- Performance énergétique réelle (objectifs globalement atteints)
- Prise en compte de la biodiversité en ville

Paris, ZAC Claude Bernard



Région

Île-de-France

Département

Paris SEMAVIP

Maîtrise d'ouvrage

Renouvellement urbain

Type de projet

Agence François Leclercq (coordinateur),
Agence TER (espaces publics), Arepenterre
(forêt), Gautier Conquet (berges), AMO
Environnement : Cap Terre

Maîtrise d'œuvre

BNP Paribas immobilier, RIVP, SNI Ile-de-
France, UGC Ciné Cité, communes
riveraines

Présentation du projet

La ZAC Claude Bernard est une opération de renouvellement urbain située dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Elle s'étend le long du tramway T3 et de la gare du RER E «Rosa Parks».

Ce projet de 14 hectares constitue un véritable programme mixte de 103 000 m² comprenant : 50% de logements sociaux, un EHPAD de 6000m², des commerces de proximité, 41 000 m² de bureaux et un pôle de loisirs de 10 000 m² avec un cinéma.

La lutte contre le bruit ainsi qu'une intégration des principes bioclimatiques dans l'organisation du plan masse par des murs anti-bruit, une étude des vents dominants et la plantation d'une forêt linéaire ont été opérées pour ce projet.

La reconversion de l'entrepôt Mac Donald qui était une ancienne structure logistique de 130 000 m² a été parfaitement réalisée.

La ZAC Claude Bernard met en cohérence des ensembles disparates et isolés en assurant une offre de 1500 logements de typologies diversifiées.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2013)

- Démarche exemplaire mise en place par la ville à plusieurs échelles
- Mise en place de la phyto-remédiation
- Travail sur l'intégration de la nature en ville (forêt linéaire, réserve écologique)

Pessac, Arago



Région	Nouvelle Aquitaine
Département	Gironde
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Pessac, Bordeaux Métropole, Domofrance
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	MOUS de la Ville de Pessac, RVL Architecture, DEBARRE DUPLANTIER Associés, ECOTEN (économiste & OPC), INGEROP (BET)
Partenaires	ANRU, CILSO, Caisse des Dépôts et Consignations

Présentation du projet

Le projet de renouvellement urbain Arago fait suite au rachat par Domofrance d'un ensemble immobilier privé comprenant 613 logements, un centre commercial et un centre médical. Cette résidence s'inscrit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville comprenant près de 1 500 logements gérés par le même bailleur social.

Cette opportunité a été mise à profit pour réhabiliter les logements au niveau basse consommation d'énergie, réintroduire de la mixité sociale par une nouvelle offre de logements diversifiée ainsi que développer l'animation sociale et culturelle du quartier.

Outre l'amélioration du cadre de vie, les différentes orientations du développement durable ont été traitées avec un effort particulier sur la présence de la nature en ville à l'exemple de la méridienne verte et des immeubles végétalisés.

Les habitants ont également été sensibilisés et impliqués dans l'amélioration de leur cadre de vie notamment sur l'aménagement paysager des espaces publics de proximité.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Opération de renouvellement urbain très réussie offrant une amélioration du cadre de vie et un habitat réhabilité de qualité
- Forte baisse des émissions de gaz à effet de serre par une division des consommations énergétiques des logements par 3
- Développement d'une économie sociale et solidaire

Prades-le-Lez, Projet Horizons : Viala Est



Région	Occitanie
Département	Hérault
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Prades-le-Lez, SERM
Type de projet	Extension urbaine maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Cabinet Antoine Garcia-Diaz, EGIS Aménagement, AMETIS, BACOTEC, Maison Claude Rizon
Partenaires	Région Languedoc-Roussillon

Présentation du projet

L'ÉcoQuartier du Viala Est est l'un des quatre nouveaux quartiers de Prades-le-Lez. Il est situé à l'est de la commune au sein d'une dent creuse, entouré de lotissements pavillonnaires et d'une petite zone d'activités.

La proximité avec le centre-village permet aux habitants d'avoir un accès facile aux services et activités économiques tout en profitant de la tranquillité d'un quartier résidentiel. De plus, la rénovation et la requalification des voiries ont permis d'optimiser l'utilisation des axes piétons et des pistes cyclable, désormais sécurisés et adaptés aux besoins des habitants et des riverains. Le quartier s'intègre au tissu urbain existant tout en offrant une mixité de logements adaptés à chaque mode de vie.

Le patrimoine naturel existant a été valorisé grâce aux espaces paysagers fleuris au cœur du site provenant de l'utilisation des bassins de rétention en parcs paysagers, mais aussi par la conservation et la plantation d'essences locales d'arbres et de plantes.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Mixité urbaine et sociale
- Prise en compte du patrimoine dans les espaces publics
- Traitement des espaces pour la gestion de l'eau

Ramonville Saint-Agne, Maragon Floralties (tranche 1)



Région	Occitanie
Département	Haute-Garonne
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Ramonville Saint-Agne
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Bureau URBANE, COPLAN RCF, CAP Terre Écotone, GINGER
Partenaires	Les Chalets (entreprise sociale de l'habitat), AUAT, AERA

Présentation du projet

Cet ÉcoQuartier porté par la commune en régie s'inscrit dans la continuité d'un plan de sauvegarde de la copropriété dégradée « Les Floralies ». Il s'appuie sur la reconstruction de cette copropriété de 290 logements vouée à la démolition à la suite du diagnostic technique et financier. La collectivité a également décidé d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de Maragon limitrophe des Floralies pour créer un nouveau quartier.

Une gouvernance de qualité a été mise en place avec un véritable processus de concertation et d'association des habitants au projet. Les équipes d'architectes ont intégré à leur projet des besoins exprimés par les futurs habitants.

Pour la première fois en France, un montage innovant en Société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP) permet à des personnes de prendre part au projet.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Innovation avec la création d'une Société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP) pour un immeuble de 13 logements
- Une co-construction progressive de l'aménagement des espaces publics et des logements avec les habitants
- La mise en valeur de l'histoire et de l'identité du quartier a été confiée à un artiste

Reims, Croix-Rouge Pays de France (tranche 1)



Région	Grand Est
Département	Marne
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Reims, foyer Rémois
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier prioritaire de la ville
Maîtrise d'œuvre	Agence Verdier-Tappia, ARTELIA (AMO), îlot A (Bécard et Palay), îlot B (Atelier Ruelle), îlot H (JDL), JP Thomas (équipement culturel)
Partenaires	ANRU, ARCAD

Présentation du projet

Pays de France est le secteur identifié comme le plus fragile socialement au sein du quartier Croix-Rouge à Reims.

Le projet d'ÉcoQuartier vise donc à changer l'image du quartier, dynamiser l'activité commerciale, favoriser la réinsertion par l'emploi et améliorer la performance thermique des logements. Le projet urbain s'appuie sur l'arrivée du tramway et sur les résultats du marché de définition réalisé en 2005 sur le quartier Croix-Rouge. La maîtrise d'ouvrage est partagée entre la ville et le bailleur.

Dans cette première phase labellisée en 2014, 530 logements sont réhabilités thermiquement et résidentialisés. 127 nouveaux logements sont construits. Le projet intègre également une démarche de revitalisation des commerces autour du tramway.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Ambition énergétique et instruments de mesure dans les logements
- Prise en compte du coût global en amont et suivi des résultats en continu
- Prise en compte de la dimension culturelle dans la concertation

Rennes, La Courrouze



Région	Bretagne
Département	ILLE-ET-VILAINE
Maîtrise d'ouvrage	SEM TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT
Type de projet	Renouvellement - Quartier existant

Maîtrise d'œuvre	Studio Paola Vigano (Urbaniste), Charles Dard (Paysagiste), AMCO (BET)
Partenaires	Cerqual, Cuesta (concertation), Courrouz'if (Association de quartier), Vert le Jardin (Jardins partagés), Association des Cartoucheries La Petite Rennes (Ateliers de réparation de vélos), Electronik (Association de production numérique)

Présentation du projet

L'ÉcoQuartier de La Courrouze se situe sur 115 hectares proche du centre-ville de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande, dont 40 ha d'espace vert. Il constitue la dernière opportunité d'envergure pour ces deux villes. Ce projet long et ambitieux a démarré en 2003 et s'achèvera en 2028.

Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et de renouvellement urbain, permettant de limiter l'étalement urbain en réinvestissant un site anciennement occupé par des activités parfois polluantes nécessitant un important travail de remise en état du sol. Il a pour objectif de redonner vie à un "morceau de ville" en proposant une programmation mixte de logements et d'activités (en favorisant les mobilités actives), tout en continuant d'accueillir certaines fonctions liées au secteur de la défense nationale.

La mixité des formes urbaines et la mixité sociale et fonctionnelle s'intègrent dans l'environnement végétal (coulée verte, bois habité) et patrimonial (traces et bâtiments historiques préservés) grâce à une composition minutieuse du projet. Le quartier pourra accueillir 10400 habitants dans les 5185 logements prévus dont 1600 locatifs sociaux.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2022)

- Stratégie de mobilité durable et décarbonée (diminution de la place de la voiture, mutualisation du stationnement, pistes cyclables) et prise en compte les aléas climatiques (ilots de fraîcheurs).
- Conception sobre : utilisation des ressources locales encouragée, sobriété numérique, performance énergétique de la forme urbaine et des bâtiments.
- La gestion qualitative et intégrée de l'eau (100% des eaux pluviales traitées) et la nature préservée et valorisée au cœur du quartier (gestion forestière).
- Association des habitants et usagers tout au long du projet et création d'un poste de Médiatrice au sein d'un pavillon d'accueil.

Film sur la décarbonation : <https://dai.ly/x8l9xj8>

Ris-Orangis, Les Docks de Ris



Région	Île-de-France
Département	Essone
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Grand Paris Aménagement
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Agence Brochet-Lajus-Pueyo, Agence Laverne, Alterdéveloppement
Partenaires	AUDES0, CAUE, Coeur d'Essonne Agglomération, ADEME, Immobilière 3F, OSICA, Vilogia, Icade, Kaufman & Broad, Terralia, BNPPI, Vinci, Bouygues Immobilier

Présentation du projet

Cette opération est la reconversion d'un secteur de friches industrielles de 18 hectares au nord de la commune de Ris-Orangis et à proximité d'une gare RER. Il prévoit à terme la construction de 1000 logements, présentant une diversité permettant de véritables parcours résidentiels au sein de la commune et une densité bâtie de l'ordre de 100 logements à l'hectare.

La diversité des fonctions et les activités présentes sur le site participe à l'identité et au rayonnement du quartier : services culturels de la ville de Ris-Orangis, Centre Autonome d'Expérimentation Sociale, squat d'artistes rénové, crèche, 6 000 m² d'activités et commerces. La proximité d'une zone d'activité existante participe également à la mixité fonctionnelle.

En bordure de Seine, le projet contribue à la mise en valeur de la biodiversité par une trame verte et l'aménagement dans un espace boisé d'un parc de 8 hectares comprenant un plan d'eau.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Une valorisation des éléments de patrimoine historique et industriel très réussie et une requalification des berges de Seine polluées
- Une mixité fonctionnelle qui participe à l'identité du quartier notamment culturelle et une ambition énergétique importante
- Une gestion habile de la diversité des formes urbaines, de la qualité architecturale, des épannelages, de la végétalisation des espaces publics

Rosny-sous-Bois, Quartier de la Mare Huguet



Région	Ile-de-France
Département	Seine-Saint-Denis
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rosny-sous-Bois, EPT Grand Paris Grand Est, SA composée de la SEMRO et Linkcity
Type de projet	Renouvellement - Reconversion friche
Maîtrise d'œuvre	ESE Degouy, AM Environnement, Cap Terre

Présentation du projet

L'EcoQuartier de la Mare Huguet se situe dans le quartier des Boutours/la Garenne, à proximité du centre-ville et d'un maillage d'équipements publics médicaux, scolaires, culturels et sportifs importants. Situé sur une friche ferroviaire de 3,5 ha, près de la gare RER E, le projet a pour objectif la création de 600 logements familiaux dont 24% sociaux et 344 chambres étudiantes.

Le projet conçu en 2008 se basait sur des dispositifs en matière d'urbanisme transitoire ainsi que de gestion alternative des eaux pluviales, de sobriété énergétique, d'accessibilité des espaces publics et de nature en ville (préservation de la pleine terre en particulier). La candidature au Label a été initiée par ses habitants en 2021.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2021)

- La transformation de la friche industrielle avec dépollution du site et densification urbaine
- Le souci de désimperméabilisation grâce à la création d'espaces verts ne nécessitant pas d'arrosage
- La circulation douce grâce à la rue jardin
- La réutilisation des matériaux (pavés)

Film réalisé pour la labellisation en janvier 2022 : <https://dai.ly/x88hnib>

Rouen, Luciline - rives de Seine (tranche 1)



Région	Normandie
Département	Seine-Maritime
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Rouen, Métropole Rouen Normandie
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	Agence Devillers, OGI, Penicaud, EGIS Environnement, ANTEA, Saunier, Scet, CEDEN
Partenaires	USH Normandie, OPHLM, promoteurs privés

Présentation du projet

Symbole de la reconquête de la Seine et de ses quais, cet ancien site industriel est en cours de reconversion en un ÉcoQuartier de 1000 logements dont 25% seront des logements locatifs sociaux et de 60000 m² d'activités tertiaires et commerciales. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale : lutte contre l'étalement urbain, bâtiments à très haute performance énergétique, recours aux énergies renouvelables (géothermie), gestion raisonnée des eaux pluviales, mise à jour d'une rivière souterraine (la Luciline), promotion de la mobilité douce et des transports en commun.

La première tranche de l'opération est à l'image du futur quartier. Elle répond à tous les enjeux d'un aménagement durable. Elle mise en particulier sur une très grande mixité des fonctions et des usages principalement par une programmation diversifiée de logements et de commerces.

Les phases suivantes permettront de renforcer le renouveau des quartiers situés à l'ouest de la ville et leur connexion au centre-ville.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Une friche industrialo-portuaire reconvertie en quartier d'habitat, d'activités et de services
- Un engagement environnemental relevant à la fois le défi du réchauffement climatique et de la biodiversité
- Une cohérence des projets urbains à l'échelle des rives de Seine
- Un rayonnement des activités et des services au-delà des limites du nouveau quartier
- La diversité et la générosité des lieux de rencontre pour les résidents du quartier, en particulier autour de la maison de l'ÉcoQuartier, des équipements publics et des commerces

Rueil-Malmaison, L'Arsenal



Région

Ile-de-France

Département

Hauts-de-Seine

Maîtrise d'ouvrage

SPL RUEIL AMÉNAGEMENT

Type de projet

Renouvellement - Reconversion friche

Maîtrise d'œuvre

MBE ATELIER (Urbaniste), LAND'ACT (Paysagiste), SEGIC INGÉNIERIE (Bureau d'études techniques)

Partenaires

Société du Grand Paris, Département des Hauts-de-Seine, RATP, Ile-de-France Mobilités, STIF

Présentation du projet

Couvrant 26 ha, ce projet de reconversion de friches industrielles situées à proximité de la future gare du Grand Paris Express a permis la mise en œuvre d'un réseau de géothermie dépassant l'échelle du quartier. Un parc de 2 498 logements dont 623 sociaux accueille 5 475 habitants. Le quartier compte également des équipements publics (complexe omnisport, centre culturel, 2 groupes scolaires, crèche de 60 berceaux, caserne pompiers, ESAT, Foyer Jeunes Travailleurs, équipements techniques du RCU, gare du GPE) ainsi que des commerces (de proximité, un pôle santé, un pôle d'équipement de la maison, des points de vente artisanaux).

Une large place a été accordée au végétal (54 000,00 m² d'espaces verts) grâce à une dépollution et une désartificialisation des sols. Le chantier a donné lieu à la réutilisation de matériaux de constructions. Une démarche d'évaluation a été mise en place tout au long de la conduite du projet.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2023)

- Partage des informations grâce à la maquette 3D et à l'espace dédié à la présentation du projet ;
- Constitution d'une trame d'espaces végétalisés donnant cohérence au nouveau quartier et débordant le périmètre ;
- Offre de commerces diversifiée et présence du complexe sportif ;
- Développement de la géothermie.

Saint-Brieuc, Quartier de l'Europe



Région

Bretagne

Département

Côtes-d'Armor

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Brieuc, Terre et Baie Habitat

Type de projet

Quartier prioritaire de la ville

Maîtrise d'œuvre

Daniel KAHANE, Grand Prix de Rome (1967) - architecte conseil et nombreuses équipes projets

Partenaires

ANRU, Saint-Brieuc Agglomération, Maison de l'insertion et de l'Emploi, Conseil Général des Côtes d'Armor, Conseil Régional de Bretagne, Caisse des dépôts et Consignations, Armor Habitat, Foncière Logement, ALE, SDE, La Maison Passive, ADEME

Présentation du projet

Retenu au titre de la rénovation urbaine en 2006 et comme quartier prioritaire par l'État en 2014, le quartier Europe-Balzac-le Plateau dans lequel se situe l'ÉcoQuartier est enclavé sur un plateau bordé par la vallée du Gouédic et longé par la RN 12.

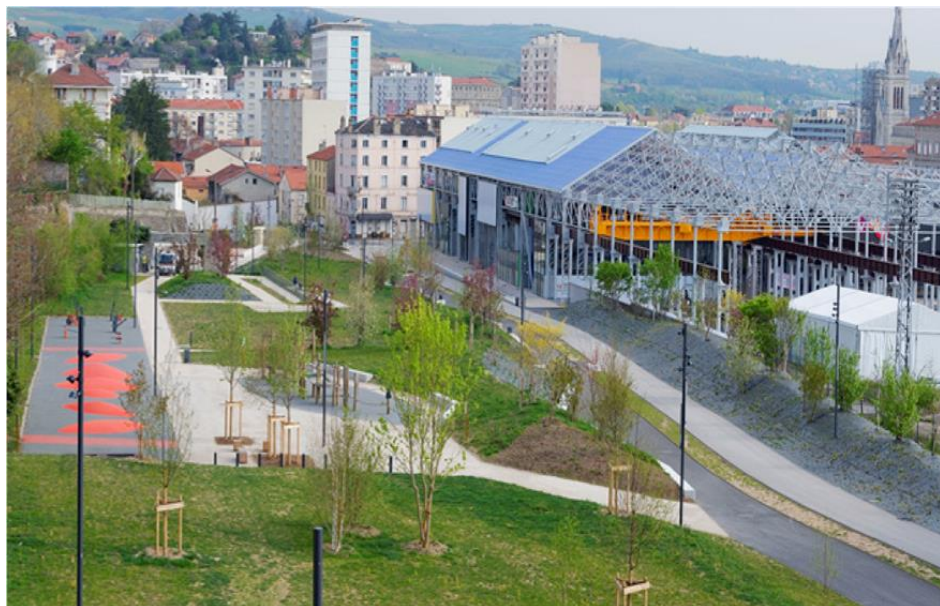
L'ÉcoQuartier de l'Europe se compose de deux secteurs distincts, reliés entre eux par la rue Balzac, axe structurant de l'agglomération briochine.

Le projet aujourd'hui entièrement réalisé correspond à une profonde transformation du quartier que ce soit au niveau des espaces publics par la création d'un mail piétonnier et d'espaces publics qualitatifs, des équipements publics avec une nouvelle piscine, une maison de la petite enfance et un centre social et des logements (394 logements réhabilités, 172 démolis). Un projet de bus à haut niveau de service reliera à terme le quartier au centre-ville en 6 minutes. Une deuxième phase du projet s'inscrit dans le NPNRU.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2015)

- Appropriation des équipements et des espaces de vie par les habitants
- Réhabilitations et espaces publics de grande qualité
- Désenclavement du site par des démolitions ciblées et un travail sur les espaces publics en pariant sur les mobilités douces

Saint-Chamond, ÉcoQuartier Novaciéries



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Loire
Maîtrise d'ouvrage	Saint-Étienne Métropole, ville de Saint-Chamond, SPL Cap Métropole
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friches industrielles
Maîtrise d'œuvre	Bernard Paris et Associés, atelier d'architecture RIVAT et Sud Architecte, atelier Villes & Paysage
Partenaires	ADEME, EPORA, agence d'urbanisme

Présentation du projet

Saint-Chamond, deuxième commune de Saint-Étienne Métropole et du département de la Loire, héberge un projet ambitieux de requalification urbaine qui est le premier projet d'intérêt communautaire initié au début des années 2000. Cet ancien site industriel a été le fleuron de l'activité métallurgique et de l'armement pendant près de 2 siècles. Il est bordé par l'autoroute A47 et la voie ferrée.

L'enjeu a été de transformer un site industriel de 45 hectares en un quartier mixte durable, ouvert sur le centre-ville et connecté aux quartiers de Saint-Chamond. Novaciéries a pour objectif de créer de l'emploi dans le bassin de Saint-Chamond et d'offrir de nouveaux services aux habitants. Il permettra ainsi de regrouper des activités industrielles, économiques, de loisirs et des logements. Il offrira aussi aux travailleurs comme aux habitants, un cadre de vie amélioré et agréable.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2019)

- Un projet partenarial qui a mobilisé l'ensemble des acteurs privés (entreprises, opérateurs, usagers) et publics
- Une très forte intégration des processus et des financements, avec une optimisation des montages et des outils pour répondre à la programmation mixte.
- Le parc urbain structurant, fédérateur et intégrateur à l'échelle de la commune avec une très forte végétalisation du site et une anticipation de la gestion.
- Une diversification des fonctions (activités économiques, loisirs) permettant une vie de quartier destinée à tous les publics.
- Un renouveau économique (1000 emplois créés) par le développement des services aux entreprises et une communauté économique

Saint-Cyr-l'École, Quartier Charles Renard



Région	Ile de France
Département	YVELINES
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint-Cyr-l'École et Grand Paris
Type de projet	Aménagement Extension maîtrisée Renouvellement - Reconversion friche
Maîtrise d'œuvre	TGTFP (Architecte), SOSSON (Paysagiste), TUGEC (BET), CONFLUENCES (BET)
Partenaires	Bureau d'études spécialisées dépollution chimique et gestion des terres BURGEAP et bureau d'études techniques biodiversité Astrance.

Présentation du projet

Le périmètre du projet recoupe celui de l'ancienne caserne militaire de Saint-Cyr-l'Ecole de 25 ha et celui d'anciens terrains de 4,2 ha.

Fondée en 1912, la caserne était passée à l'état de friche dans les années 1980 et constituait depuis une enclave, tout comme les anciens terrains ADP qui accueillaient d'anciens hangars automobiles. L'opération a donc nécessité une dépollution importante des sols.

Une composante forte du projet est son intégration bâtie et paysagère au sein du paysage de la Plaine de Versailles. Cette opération a donné lieu à un travail approfondi pour définir le projet et conserver un cadre privilégié de très grande qualité pour les habitants.

L'offre est diversifiée pour répondre à tous les besoins et favoriser le parcours résidentiel des 5200 habitants attendus : les 1900 logements comprennent de l'accession à la propriété, du locatif intermédiaire, de l'accession sociale et des logements aidés.

L'opération propose une bonne mixité fonctionnelle avec différents commerces, services et activités économiques (16.834 m² d'activités et 3.000 m² de commerces).

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2022)

- Un quartier vivant avec une mixité intergénérationnelle proposant différentes activités à tous les publics (sport, bien-être, restauration, emplois, éducation...)
- Bonne intégration paysagère avec valorisation des vues sur la plaine de Versailles et l'Ecole militaire
- Différentes stratégies pour lutter contre les îlots de chaleur urbain : traitement des eaux pluviales avec des noues généreuses, efficacité énergétique du groupe scolaire, bonne trame verte avec palette adaptée et des actions de sensibilisation à la biodiversité dans le cadre scolaire.

Sainte-Bazeille, Montplaisir



Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Lot-et-Garonne
Maîtrise d'ouvrage	VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION
Type de projet	Extension maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	METAPHORE (Architecte), Société 3CR (Bureau d'études techniques/VRD), Société GLOBAL IFM (Bureau d'études techniques/étude hydrologique, hydraulique, thermique)
Partenaires	CAUE 47, ADEME, DDT 47, Conseil Régional, Conseil Général, Syndicat départemental d'électricité et d'énergie, Syndicat d'assainissement, régie municipale des eaux, SAUR, GRDF

Présentation du projet

Ce projet de 7 ha en extension maîtrisée dans la plaine de la Garonne a permis la construction de 121 logements (dont 40 sociaux) dans un contexte rural, tout en impliquant une multitude d'acteurs. Le quartier a particulièrement intégré la question de l'adaptation au changement climatique à travers le plan de composition, la végétalisation du quartier et la gestion des eaux pluviales. L'accent est également mis sur le lien social, avec une multiplicité de lieux de convivialité et de rencontres.

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2023)

- Un cadre de vie agréable et pédagogique, incitant aux déplacements doux ;
- Densité du bâti qui n'est pas ressentie grâce au travail paysager ;
- Bonne adaptation au changement climatique et gestion des eaux pluviales.

Sainte-Croix-aux-Mines, Les Coccinelles



Région	Grand Est
Département	Haut-Rhin
Maîtrise d'ouvrage	Sainte-Croix-aux-Mines, SEM de Haute Alsace
Type de projet	Reconversion de friche en cœur de bourg
Maîtrise d'œuvre	G.Studio Architectes mandataires, Klein & Baumann architectes, B. Kluber paysagiste, SEDIME bois structure, Lollier VRD, Énergico fluides, C2B1 économie
Partenaires	CAUE du Haut-Rhin, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Présentation du projet

Projet de lotissement de 15 lots sur une ancienne friche en cœur de commune, l'opération des Coccinelles visait initialement à diversifier l'offre en logements et proposer une alternative au lotissement traditionnel.

Ainsi, le projet se situe en cœur de bourg et ne consomme donc pas de surfaces agricoles. Il se caractérise par des tailles réduites de parcelles, des habitations innovantes, contemporaines et modulables.

Le CAUE et le PNR ont été initiateurs du projet avec un appel à projets urbains innovants. La commune, très volontaire, s'est entourée de nombreux partenaires. Le portage foncier a été assuré par le Conseil Général. Le pilotage de l'opération a été confié à la SEM Haute Alsace.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2014)

- Volonté de porter un projet innovant, véritable alternative au lotissement traditionnel
- Capacité d'adaptation du projet
- Participation à la dynamique territoriale de la commune

Saint-Étienne, ZAC Desjoyaux



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Loire
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Saint-Étienne, SEDL
Type de projet	Renouvellement urbain - quartier existant
Maîtrise d'œuvre	Cabinet d'architecture NOVAE , SOTREC et SE&ME
Partenaires	Saint-Étienne Métropole, ANRU, Conseil départemental, Région, EPF Ouest Rhône-Alpes, ADEME

Présentation du projet

La ZAC Desjoyaux s'étend sur 3,5 hectares au cœur du quartier de rénovation urbaine du Crêt de Roc à Saint Étienne.

Au nord d'une colline et à mi-distance entre les gares Châteaureux et Carnot, le projet vise la recomposition urbaine du secteur. Des bâtiments industriels et des habitations vétustes laissent place à un nouveau secteur résidentiel, dans lequel les espaces publics de proximité et les voiries sont requalifiés.

Le projet propose un habitat intermédiaire à la fois, confortable et contemporain, tout en préservant des cœurs de nature, calme et connecté au centre-ville.

L'ambition du projet est de proposer un quartier écologique préservé des nuisances automobiles, favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, privilégiant des constructions bioclimatiques et une gestion exemplaire des eaux pluviales.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Le maintien des exigences depuis le lancement de l'opération en 2005 malgré un contexte difficile
- Des acteurs coopérant sur des objectifs communs pour la transformation du secteur et au-delà
- De nombreuses associations actives facilitant l'association des habitants au projet et consolidant le lien social

Saint-Germain-en-Laye, Lisière Péreire



Région

Ile de France

Département

YVELINES

Maîtrise

Ville de Saint Germain en Laye

d'ouvrage

Type de projet

Renouvellement - Quartier existant

Maîtrise d'œuvre

GROUPEMENT JFA - TER - OGI

Partenaires

DRIEA IDF, DDT 78, DRIEE, DRIAFF, DIRIF, ONF, SNCF Réseaux et SNCF Mobilité STIF/IDFM, SDIS, Agence de l'Eau Seine Normandie, Association Espace DDFIP

Présentation du projet

Le projet d'aménagement porte sur 895 logements destinés à 1845 habitants et se situe au Nord de l'agglomération Saint-Germainoise. Véritable encoche dans la forêt domaniale, le site a été aménagé sur un site de friches ferroviaires d'une superficie de 9,87 ha et présente de nombreux atouts de cadre de vie, de connexion ou encore de mixité.

Située à moins de 20 mn de la Défense par le RER A et au cœur de la dynamique du Grand Paris, la Ville milite depuis plusieurs années déjà en faveur du développement durable et d'une mixité sociale et fonctionnelle.

Aujourd'hui, la rareté du foncier disponible contraint la ville à se refaire sur elle-même. Le projet de la Lisière Pereire, ancienne friche ferroviaire et logistique, constitue la dernière opportunité foncière. Consciente du potentiel exceptionnel de ce secteur urbain, situé en lisière de forêt, à proximité immédiate d'axes de transports performants et d'une superficie conséquente à l'échelle du territoire urbanisé de la commune, la Ville de Saint-Germain-en-Laye concrétise une réflexion lancée dès 2005 sur l'avenir du site, avec l'inscription d'une orientation d'aménagement spécifique dans le PLU. L'objectif de cette reconquête de friche est de réaliser un aménagement de qualité assurant une transition entre forêt et espace urbanisé.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2022)

- Proximité des transports en commun permettant une forte limitation des nuisances liées à l'automobile.
- Mixité sociale et fonctionnelle.
- Démarche en faveur du vivre ensemble (présence des commerces, des services, du marché hebdomadaire, quai des possibles, lien intergénérationnel EPHAD/crèches).
- Un quartier en bordure de forêt qui propose une couture ville- forêt à la fois architecturale, paysagère et dans les pratiques, ainsi qu'une attention à la gestion de l'eau et de la biodiversité.

Saint-Jean-de-Braye, ÉcoQuartier du Hameau (tranche 1)



Région	Centre-Val de Loire
Département	Loiret
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-de-Braye, SEMDO
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	André Lortie (architecte-urbaniste), Philippe Hilaire (paysagiste), Sébastien Neuveux-Rouyer (paysagiste), Daniel Mandouze (sociologue)
Partenaires	Communauté d'agglomération Orléans Val-de-Loire, Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, CAUE, ADEME

Présentation du projet

Le quartier du Hameau est une opération engagée en 2008, qui prévoit la création, à terme, de 900 logements et d'équipements en continuité immédiate du centre-ville et le long de la nouvelle ligne de tramway.

Un dispositif poussé de gouvernance et d'association des habitants a été mis en place. Il se poursuit par des ateliers de travail urbain à destination des nouveaux arrivants.

Le programme comporte plusieurs éléments emblématiques témoignant des ambitions volontaristes du projet tels qu'une maison inter-générationnelle, un projet d'habitat participatif, des maisons passives, un espace multifonctionnel ou encore un réseau de chaleur par doublet géothermique.

Les réflexions sur l'évolution du centre-ville bénéficie des retours d'expérience de ce premier projet labellisé ÉcoQuartier.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2016)

- Participation des habitants à la conception des projets à travers des ateliers
- Recherche de densité, de mixité et d'intégration à la ville existante par les formes urbaines, l'épannelage des hauteurs, la structuration des espaces publics autour des dessertes par le tramway et les voies vertes
- Grande perméabilité du quartier par un maillage viaire en continuité de la trame existante
- Ambition en matière d'habitat inter-générationnel, participatif, passif, alimenté par un réseau de chaleur géothermique

Saint-Marcel, Le Domaine des 5 sens



Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Ain
Maîtrise d'ouvrage	SEFI
Type de projet	Extension maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	ATELIER JL (architecte)
Partenaires	Alliade habitat (bailleur)

Présentation du projet

Ce projet d'extension maîtrisée en zone rurale, d'une surface de 1,50 ha, propose des logements individuels groupés (31) et de l'habitat intermédiaire (16) ainsi qu'un travail significatif sur la couture urbaine avec l'existant. Il est bien relié aux réseaux de transports en commun et est notamment à proximité de la halte ferroviaire sur la ligne Lyon / Bourg-en-Bresse.

L'architecture s'inspire des formes des maisons rurales anciennes. L'implantation autour d'un verger central se prolonge par une série de venelles piétonnes menant au parc de loisirs ainsi qu'au centre du village et à ses services.

Le quartier est conçu pour s'adapter au changement climatique en laissant une grande place aux jardins et aux haies (486,90 m² d'espace vert, venelles et noues paysagères).

Points forts du projet au Label Livré (labellisé en 2023)

- Les choix architecturaux ont pris en considération l'histoire du lieu, la richesse architecturale locale et le contexte naturel environnant ;
- Mise en place de systèmes permettant de mutualiser des services ou de susciter l'échange entre voisins ;
- Anticipation de la gestion des eaux pluviales ;
- L'ensemble des maisons est doté de panneaux photovoltaïques servant à la production d'eau chaude sanitaire et permettent de piloter les dépenses énergétiques pour plus de sobriété.

Saint-Nazaire, ZAC du Courtil-Brécard



Région

Pays de la Loire

Département

Loire-Atlantique

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Nazaire, SONADEV

Type de projet

Extension maîtrisée

Maîtrise d'œuvre

In situ , Zhéphir, A2i infra

Partenaires

CARENE agglomération

Présentation du projet

La zone d'aménagement concertée du Courtil-Brécard couvre une surface de 9,5 hectares. Elle se situe à 300 mètres du cœur du bourg de Saint-Marc-sur-Mer et à 400 mètres des plages.

L'opération d'aménagement constitue une extension urbaine prenant place en grande partie sur d'anciennes prairies agricoles dont les abords sont bâtis et desservis par des axes principaux de circulation.

Les objectifs principaux de l'agglomération sont de renforcer la centralité du bourg par une offre d'équipements publics (agrandissement du groupe scolaire, construction d'une salle de quartier et réhabilitation d'un foyer pour personnes âgées); diversifier l'offre d'habitat par la création de 260 logements dont une part importante est dédiée à des logements locatifs sociaux (46%); réussir l'intégration urbaine du nouvel aménagement et proposer une densité cohérente avec le contexte urbain.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Des choix politiques affirmés en matière d'habitat et de mixité sociale
- Une expérimentation d'urbanisme négocié
- Des équipements et des espaces de rencontre en faveur du lien social
- Un réseau de liaisons douces et une limitation de la place de la voiture
- Une gestion performante des eaux pluviales en surface

Strasbourg, La Brasserie



Région	Grand Est
Département	Bas-Rhin
Maîtrise d'ouvrage	Eurométropole de Strasbourg, SERS
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	Urbanetic (architecture et urbanisme), SERUE (VRD), Acte2Paysage
Partenaires	Co-conception avec les promoteurs, les bailleurs et leurs architectes

Présentation du projet

L'arrêt des installations de production et de conditionnement des Brasseries Kronenbourg en 2000 a conduit à la désaffectation de la partie nord du site situé au cœur du quartier. L'entreprise a ainsi libéré plus de 3 hectares et demi de terrain, offrant l'opportunité de réaliser une reconversion exemplaire de cette friche industrielle.

Dès l'achat du terrain par la SERS en 2006, la volonté de construire un ÉcoQuartier était forte, alors même que le label n'existait pas encore. Le projet portait des objectifs de mixité urbaine et sociale, d'architecture recherchée et intégrée, de régulation de la voiture, de qualité des espaces publics et privés et de développement durable.

L'opération comprend la construction de 450 logements comprenant 30 % de logements locatifs sociaux, 5 % de logements en accession sociale et un immeuble en autopromotion. La présence des cavités des anciennes canetteries a été prise en compte et un parking mutualisé souterrain a été construit. Sa dalle haute accueille des immeubles d'habitation. Ce choix permet de dégager des espaces verts collectifs en pleine terre au cœur des îlots et de réserver l'espace public aux piétons et aux cyclistes.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- La gouvernance laissant sa place à la co-construction du projet entre les urbanistes, les paysagistes, les services de l'Eurométropole, les promoteurs, les architectes et les habitants
- L'offre de logement variée et un territoire d'expérimentation de l'autopromotion
- La volonté affirmée de réduire la place de la voiture au profit des mobilités actives et des transports en commun

Toulon, Quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet



Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département	Var
Maîtrise d'ouvrage	ESAD, MTPM, Ville de Toulon, CD83, CCIVar, EPF Paca
Type de projet	Renouvellement - Reconversion friche
Maîtrise d'œuvre	architecte urbaniste : Vezzoni / Devillers, paysage : HYL, VRD : CERRETI, BET structure : Ingénierie 84, BET Economiste : CEC, BET fluides et QE : Adret, Acousticien : Ingetec.
Partenaires	EPCC ESADTPM, Kedge Business School, TVT, THM, Icade, Camondo, CNAM, LPO

Présentation du projet

Cette friche hospitalière, en plein cœur de ville, à 100m de la gare multimodale, devient un quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et de la créativité. Le projet inclut un pôle universitaire (école d'Enseignement Supérieure d'Art et de Design (MTPM), école supérieure internationale de commerce, Kedge Business School (CCI VAR), école d'architecture d'intérieur et de design Camondo, Conservatoire National des Arts et Métiers), une médiathèque, un incubateur pépinière numérique (MTPM), des bureaux pour l'administration et 200 logements dont 36% de logements sociaux. Le projet de Promenade Verte des remparts assurera la liaison entre les différents espaces stratégiques tout en améliorant la qualité urbaine du centre-ville.

Les points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2020) :

- Composition urbaine avec des espaces publics d'une grande qualité qui créent du lien dans la ville et qui en valorise le patrimoine naturel et bâti.
- Une gouvernance et un pilotage de projet exemplaire qui a bénéficié au projet dans son ensemble et se traduit par de nombreux espaces partagés
- Travail de valorisation patrimoniale : restauration du jardin Alexandre 1er, réinterprétation du jardin botanique de la Marine et des fontaines, réhabilitation de la chapelle et de quelques bâtiments repères du quartier (porte du parc, toilettes publics...), dispositif de signalétique sur la mémoire du quartier et sur les essences du jardin botanique
- Actions en faveur de la biodiversité : mise en place d'un partenariat avec la LPO pour la protection du martinet noir, signalétique pédagogique et ludique sur la biodiversité dans le parc, démarche chantier vert, parcours pédagogique
- Travail important sur la configuration, l'utilisation de matériaux et de techniques visant à diminuer les consommations énergétiques des bâtiments en phase d'exploitation

Tréveneuc, Centre-bourg



Région	Bretagne
Département	Côtes-d'Armor
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Tréveneuc
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	Agence NUNC Architectes - Valérie Huicq (Saint-Brieuc)
Partenaires	CAUE 22, École d'architecture de Rennes

Présentation du projet

Cette commune littorale de 772 habitants à forte identité rurale est située à une vingtaine de kilomètres au nord de Saint-Brieuc. Elle a mené une réflexion à partir des années 2000 pour transformer son centre qui était traversé par 3 voies de circulation le long desquelles un bâti vétuste accueillait des commerces. En 2013, Tréveneuc a initié la redynamisation de son centre-bourg grâce à un projet d'aménagement et de reconstruction des espaces publics au niveau de la mairie.

L'opération achevée en 2017 offre à la commune un véritable cœur de bourg doté des fonctionnalités attendues d'un centre : des commerces avec le bar-tabac et la boulangerie, des équipements publics avec la cantine scolaire et la bibliothèque, une place publique piétonne ainsi que trois logements visant l'efficacité et la sobriété énergétique. En outre, le projet a été conduit en associant fortement les habitants dans les choix d'aménagement. Des espaces de rencontres mutualisables permettent de renforcer le lien social et l'organisation d'événements festifs.

Entre l'église, la mairie et le château, l'opération met en valeur l'identité patrimoniale et paysagère des lieux.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- Le souci constant d'associer habitants et acteurs clés dans les réflexions
- Une qualité architecturale et paysagère renforcée par l'intégration réussie avec les bâtiments emblématiques
- Des choix d'aménagement et architecturaux qui privilégient l'économie des ressources et le local

Ungersheim, Éco-hameau du Champré



Région	Grand Est
Département	Haut-Rhin
Maîtrise d'ouvrage	Société Civile Immobilière d'attribution (SCIA), groupement d'habitants en autopromotion
Type de projet	Renouvellement - Quartier existant
Maîtrise d'œuvre	Cabinet d'architecture Mathieu Winter, architecte DPLG de Wentzwiller
Partenaires	Commune d'Ungersheim

Présentation du projet

Présidé par le concept du « mieux vivre ensemble », un collectif de citoyens s'est constitué pour élaborer et construire, selon un modèle coopératif, un éco-hameau en habitat groupé bio-climatique, selon les principes de la maison passive.

L'opération répond aux 10 principes «Bedzed» : zéro émission de carbone (1), zéro déchet (2), transports durables (3), matériaux durables d'origine locale (4), alimentation durable (5), économie d'eau (6), protection de la biodiversité (7), protection et respect de la culture du lieu (8), commerce équitable (9), mixité générationnelle, santé et bien-être (10). Le lien de partenariat étroit entre les habitants et la commune a été formalisé par la signature d'une charte.

La commune avait acquis ce terrain de 2 hectares occupé par une ancienne maison de maître, un chalet de chasse et ses dépendances. Afin de limiter l'artificialisation des sols, ce projet en renouvellement urbain s'implante sur seulement 0,2 hectare de sol.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2019)

- Implication citoyenne très forte qui se traduit par la réflexion du groupement d'habitants sur la vie en commun et par la création d'un conseil participatif à l'échelle de la commune
- Conception architecturale et intégration paysagère selon une démarche «Bedzed»
- Offre locative sociale dans l'ancienne maison de maître rénovée au niveau de performance énergétique BBC
- Ambitions environnementales et sociales portées à l'échelle de la commune en faveur d'une mobilité durable (calèche, navette électrique, piste cyclable en projet), des filières courtes (potagers et composts collectifs), des énergies renouvelables (solaire thermique), de la biodiversité (mise en œuvre d'un atlas)

Vandoeuvre-lès-Nancy, ZAC Biancamaria (tranches 1 et 2)



Région	Grand Est
Département	Meurthe-et-Moselle
Maîtrise d'ouvrage	Métropole du Grand Nancy, commune de Vandoeuvre-lès-Nancy
Type de projet	Renouvellement urbain - reconversion de friche
Maîtrise d'œuvre	SOLOREM, concessionnaire d'aménagement, Agence VERDIER-TAPPIA , maîtrise d'œuvre urbaine, Marc VERDIER et Nathalie TAPPIA, architectes-urbanistes
Partenaires	Bouygues Immobilier, Eiffage Immobilier, Kaufman&Broad, Nexity Appolonia

Présentation du projet

Située en limite des communes de Nancy et de Vandoeuvre-lès-Nancy, l'opération d'aménagement Biancamaria d'une superficie de 9,6 hectares s'inscrit dans un vaste projet de reconquête urbaine visant à reconvertir d'anciens sites militaires et à requalifier des espaces d'entrée d'agglomération actuellement dominés par le trafic urbain.

La concertation autour du projet a notamment été menée avec l'association « Les amis de Biancamaria ». Cet acteur du quartier est à l'initiative d'une charte du bien vivre ensemble, d'une newsletter et de plusieurs actions de sensibilisation.

Les bâtiments sont construits autour du parc « infiltré » de 1,2 hectares qui constitue la colonne vertébrale du quartier et qui a été réalisé très tôt afin de garantir un cadre de vie agréable aux nouveaux habitants dès leur emménagement.

Le programme global des constructions prévoit une offre diversifiée de 700 logements en location ou en accession portée par des bailleurs sociaux ou privés. Des espaces sont également prévus pour accueillir des bureaux, des commerces et des équipements.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2018)

- Des choix politiques affirmés en matière d'habitat et de mixité sociale
- Une expérimentation d'urbanisme négocié
- Des équipements et des espaces de rencontre facteurs de lien social
- Un réseau de liaisons douces et une limitation de la place de la voiture
- Une gestion performante des eaux pluviales en surface

Vernon, Quartier Fieschi



Région	Normandie
Département	Eure
Maîtrise d'ouvrage	Seine Normandie Agglomération déléguée à Eure Aménagement Développement
Type de projet	Renouvellement urbain
Maîtrise d'œuvre	INTERSCENE (architecte-urbaniste), SODEREF (VRD), AFCE (AMO approche environnementale de l'urbanisme)
Partenaires	EPFN, Conseil Départemental de l'Eure, Région Normandie, ADEME

Présentation du projet

Le site de Fieschi connaît un riche passé historique qui a vu se succéder couvent, filature de coton, atelier de construction des équipages militaires et caserne. Le départ de l'armée en 1998 libère 12 hectares de foncier et offre une opportunité unique pour lancer une opération de renouvellement urbain. Situé à proximité du centre-ville de Vernon, de la gare, des bords de Seine et des infrastructures de desserte structurantes, Seine Normandie Agglomération voit le potentiel urbain de cet espace qui peut offrir une réponse à la demande existante en matière de logements tout en luttant contre l'étalement urbain.

L'opération comporte la réhabilitation de bâtiments remarquables. Ils sont transformés en habitat pour ce qui est du bâtiment de la cour d'honneur, du bâtiment d'État Major, de l'atelier, du bâtiment des charpentiers et du pavillon ou en équipements communautaires pour une partie du couvent des Capucins. La première tranche de l'opération a vu la création de 184 logements, de 2 475 m² de surface à vocation tertiaire et de 1 200 m² de commerces.

Cette opération ambitieuse intègre pleinement la dimension environnementale de la conception du projet à sa mise en œuvre. Un traitement paysager de grande ampleur participe à la création d'un « parc habité ».

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2017)

- Le souci constant d'associer les habitants et les acteurs clés dans les réflexions
- Une qualité architecturale et paysagère renforcée par l'intégration réussie avec les bâtiments emblématiques
- Des choix d'aménagement et architecturaux qui privilégient l'économie des ressources et les filières locales

Vert-Saint-Denis, Écoquartier du Balory



Région	Ile de France
Département	SEINE-ET-MARNE
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Vert-Saint-Denis, EPA Sénart & Grand Paris Sud
Type de projet	Extension maîtrisée
Maîtrise d'œuvre	Agence TER (Urbaniste), TURGEC (Moe VRD), La Fabrique du Paysage (MOE paysage)
Partenaires	Service urbanisme et technique de la commune, Chambre de l'agriculture de Seine et Marne, Conseil de développement de Sénart

Présentation du projet

Appartenant à la frange sud-est de l'agglomération parisienne, la commune de Vert-Saint-Denis fait partie de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, ancrant son dynamisme au cœur des défis métropolitains. Entre les massifs forestiers et les espaces agricoles du sud de la région, elle invente continuellement l'idéal de la nature en ville ou de la ville à la nature.

Sur 31ha, le projet n'en aménage que 16ha au profit d'un vaste parc-nature et d'espaces publics faisant la part belle aux noues et aux espaces verts, renforçant la trame verte et bleue du ru du Balory.

Le projet sera relié à l'agglomération par un transport collectif en site propre (TCSP), le Tzen2. Il accueille 491 logements (dont 168 sociaux) pour 1325 habitants prévus, des activités, un groupe scolaire et un parc nature. Exemplaire par sa desserte, dans le contexte d'un bourg résidentiel, le projet se distingue par la gestion alternative des eaux, le développement de la biodiversité, le volontarisme dans l'association des habitants au projet et à la gestion du site et l'anticipation de l'évaluation.

Points forts du projet à l'étape 3 (labellisé en 2022)

- Préoccupations environnementales avec un travail sur la gestion alternative des eaux de pluie, les matériaux utilisés et les performances énergétiques des logements.
- Un vaste parc à caractère naturel ouvert à tous proposant différentes fonctions et usages, servant de lien et de traverse piétonne au-delà du quartier.
- Un projet de couture urbaine ambitieux tant sur la qualité du bâti et des espaces, la mixité des fonctions et les efforts de connexions et de mutualisation avec l'environnement urbain direct.
- L'intégration dans la trame urbaine du quartier d'un arrêt de la future ligne du TZEN.

Les lauréats par région

Auvergne-Rhône-Alpes

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
01 - AIN	Saint-Marcel	Le Domaine des 5 sens	3	226
07 - ARDECHE	Champagne	Le Cours des Champenois	3	68
38 - ISERE	Grenoble	Blanche-Monier	3	124
38 - ISERE	Grenoble	Bouchayer-Viallet	3	126
38 - ISERE	Grenoble	Zac de Bonne	4	32
38 - ISERE	La Rivière	Coeur de bourg de La Rivière	4	36
38 - ISERE	Saint-Martin-d'Hères	Écoquartier_Daudet	3	78
42 - LOIRE	Saint-Chamond	EcoQuartier Novaciéries	3	212
42 - LOIRE	Saint-Étienne	ZAC Desjoyaux - Ecoquartier	3	220
43 - HAUTE-LOIRE	Monistrol-sur-Loire	Limouzin	3	160
69 - RHONE	Meys	Le Quartier de la Motte	3	72
69 - RHONE	Lyon	la Duchère	4	44
74 - HAUTE-SAVOIE	Annecy /Cran-Gevrier	Les Passerelles	3	86

Bourgogne-Franche-Comté

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
21 - COTE-D'OR	Dijon	Heudelet 26	3	114
21 - COTE-D'OR	Longvic	Les Rives du Bief	4	42
39 - JURA	Morez	Villedieu-Le Puits	3	174

Bretagne

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
22 - COTES-D'ARMOR	Saint-Brieuc	Quartier Europe	3	210
22 - COTES-D'ARMOR	Tréveneuc	Centre-bourg	3	234
22 - COTES-D'ARMOR	Jugon-les-Lacs	Coeur de bourg	3	70
29 - FINISTERE	Brest	Le Plateau des Capucins	3	100
35 - ILLE-ET-VILAINE	Rennes	La Courrouze	3	200
35 - ILLE-ET-VILAINE	Hédé	Lotissement Les Courtils	3	130

Centre-Val de Loire

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
37 - INDRE-ET-LOIRE	Tours		Monconseil 4	56
37 - INDRE-ET-LOIRE	Montlouis-sur-Loire		Coeur de Ville 4	20
45 - LOIRET	Saint-Jean-de-Braye		Ecoquartier du Hameau3	224

Grand Est

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
51 - MARNE	Reims	Croix Rouge Pays de France	3	198
54 - MEURTHE-ET-M.	Vandoeuvre-l.-Nancy	Biancamaria	3	238
67 - BAS-RHIN	Haguenau	Thurot - Tranche 1	3	128
67 - BAS-RHIN	Strasbourg	la Brasserie	3	230
68 - HAUT-RHIN	Mulhouse	Ecoquartier Lefebvre	3	176
68 - HAUT-RHIN	Mulhouse	Wolf-Wagner	3	178
68 - HAUT-RHIN	Ungersheim	Champré	3	236
68 - HAUT-RHIN	Sainte-Croix-aux-Mines	Coccinelles	3	218
88 - VOSGES	Les Forges	La ferme forgeronne	3	142
88 - VOSGES	Cornimont	Daval/Saulcy	3	112

Hauts-de-France

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
59 - NORD	Anor		Verrerie Blanche 3	88
59 - NORD	Mons-en-Baroeul		Nouveau Mons 3	162
59 - NORD	Lille	Rives de la Haute Deûle	4	38

Ile de France

7 Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
5 - PARIS	Paris	Boucicaut	3	186
75 - PARIS	Paris	Fréquel-Fontarabie	3	188
75 - PARIS	Paris	Claude Bernard	3	190
75 - PARIS	Paris	Clichy-Batignolles	4	48
77 - SEINE-ET-MARNE	Lieusaint	I'Eau Vive - Tranche 1	3	146
77 - SEINE-ET-MARNE	Vert-Saint-Denis	Balory	3	242
77 - SEINE-ET-MARNE	Montévrain	Tranche 1	3	164

78 - YVELINES	Saint-Cyr-l'École	Charles Renard	3	214
78 - YVELINES	Saint-Germain-en-Laye	Lisière Péreire	3	222
78 - YVELINES	Saint-Germain-en-Laye	Bel Air	4	52
78 - YVELINES	Mantes-la-Jolie	Quartier du Val Fourré	3	154
78 - YVELINES	Les Mureaux	PRU Les Mureaux	4	40
91 - ESSONNE	Brétigny-sur-Orge	Clause-Bois Badeau	3	102
91 - ESSONNE	Ris-Orangis	Les Docks de Ris	3	202
91 - ESSONNE	Palaiseau	Camille Claudel	4	46
92 - HAUTS-DE-SEINE	Boulogne-Billancourt	Seguin Trapèze	4	26
92 - HAUTS-DE-SEINE	Issy-les-Moulineaux	Bords de Seine	4	34
92 - HAUTS-DE-SEINE	Levallois-Perret	Quartier Eiffel	3	144
92 - HAUTS-DE-SEINE	Malakoff	ZAC Dolet-Brossolette	3	152
92 - HAUTS-DE-SEINE	Nanterre	Eco-quartier Hoche	3	180
92 - HAUTS-DE-SEINE	Nanterre	Nanterre Université	3	182
92 - HAUTS-DE-SEINE	Rueil-Malmaison	Arsenal	3	208
93 - SEINE-SAINT-DENIS	Montreuil	Bel Air/Grands Pêcheurs	3	172
93 - SEINE-SAINT-DENIS	Rosny-sous-Bois	Mare Huguet	3	204
93 - SEINE-SAINT-DENIS	Saint-Ouen	Village Olympique	3	82
93 - SEINE-SAINT-DENIS	Saint-Ouen	Docks - 2ème phase	3	80
93 - SEINE-SAINT-DENIS	Saint-Ouen	Docks - 1ère phase	4	22
94 - VAL-DE-MARNE	Ivry-sur-Seine	Zac du plateau	3	132
95 - VAL-D'OISE	Villiers-le-Bel	Murs –de-Monseigneur	4	60

Normandie

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
14 - CALVADOS	Fleury-sur-Orne	Hauts de l'Orne - Tranche 1	3	118
27 - EURE	Vernon	Quartier Fieschi - Tranche 1	3	240
27 - EURE	Val-de-Reuil	Eco-village des Noés	4	58
76 - SEINE-MARITIME	Arelaune	Quartier de l'église	3	90
76 - SEINE-MARITIME	Le Havre	Le Grand Hameau	3	140
76 - SEINE-MARITIME	Rouen	Luciline - Rives de Seine	3	206
76 - SEINE-MARITIME	Roncherolles-sur-le-V.	Arondes	4	50

Nouvelle Aquitaine

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
33 - GIRONDE	La Teste-de-Buch	Jean Hameau	3	134
33 - GIRONDE	Pessac	quartier Arago	3	192
33 - GIRONDE	Lormont	Les Akènes	3	150
33 - GIRONDE	Bègles	Terre Sud	3	94
33 - GIRONDE	Bordeaux	Ginko - Berges du Lac	3	98
47 - LOT-ET-GARONNE	Sainte-Bazeille	Montplaisir	3	216
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES		Lons La Verderie	3	148
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES		Pau Saragosse	3	74

Occitanie

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
09 - ARIEGE	Dun	EcoQuartier de Dun	3	116
12 - AVEYRON	Laguiole	éco-lotissement du Frêne	3	138
30 - GARD	Rochefort-du-Gard	Le Galoubet	3	76
30 - GARD	Nîmes	Hoche-Université	3	184
31 - HAUTE-GARONNE	Ramonville-Saint-Agne	Maragon	3	196
31 - HAUTE-GARONNE	Blagnac	Andromède	3	96
31 - HAUTE-GARONNE	Balma	Vidailhan	3	92
34 - HERAULT	Montpellier	Parc Marianne	3	168
34 - HERAULT	Montpellier	Les Grisettes	3	166
34 - HERAULT	Montpellier	ZAC Port Marianne	3	170
34 - HERAULT	Prades-le-Lez	Projet Horizons : Viala Est	3	194
81 - TARN	Graulhet	Les Résidences du Parc	3	122

Pays de la Loire

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu	page
44 - LOIRE-ATL.	La Chapelle-sur-E.	Perrières	3	136
44 - LOIRE-ATL.	Saint-Nazaire	Courtil Brécard	3	228
44 - LOIRE-ATL.	Clisson	Champ de Foire	3	110
49 - MAINE-ET-LOIRE	Angers	ZAC Verneau	3	66
53 - MAYENNE	Changé	La Barberie	3	106
53 - MAYENNE	Changé	Centre-Ville de Changé	3	108

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département	Commune	Nom	Dernier label obtenu		page
04 - ALPES-DE-H-PROV	Forcalquier		EcoQuartier Historique	3	120
04 - ALPES-DE-H-PROV	Volonne		Centre Bourg	4	62
06 - ALPES-MARITIMES	Cannes		Cannes Maria	3	104
13 - BOUCHES-DU-RHONE	Miramas		Maille II	3	158
13 - BOUCHES-DU-RHONE	Marseille		Calanques	3	156
13 - BOUCHES-DU-RHONE	Coudoux		Grand Coudoux	4	28
83 - VAR	Toulon		Chalucet	3	232

Les lauréats par millésime

Les ÉcoQuartiers lauréats Etape 4 / label Vécu

2024	Montlouis-sur-Loire, Cœur de ville	20
	Saint-Ouen, les Docks-1 ^{ère} tranche	22
2023	Boulogne-Billancourt, Trapèze	26
	Saint-Germain-en-Laye, Bel-Air	52
2022	Volonne, Centre-bourg	62
	Tours, Monconseil (tranche 1)	56
	Funabashi, Morino City	30
2021	Lille, Les Rives de la Haute-Deûle	38
	Palaiseau, ÉcoQuartier Camille Claudel	46
	Roncherolles-sur-le-Vivier, ÉcoQuartier des Arondes	50
	Val-de-Reuil, Éco-Village des Noés	58
	Villiers-le-Bel, Derrière les Murs de Monseigneur-la Ceresaie	60
2019	Coudoux, Grand Coudoux	28
	Grenoble, ZAC de Bonne	32
	Paris, Clichy-Batignolles	48
2018	Lyon, La Duchère	44
2017	Issy-les-Moulineaux, Bords de Seine	34
	La Rivière, Cœur de bourg	36
	Les Mureaux, ÉcoQuartier Molière	40
	Longvic, Les Rives du Bief	42
	Saint-Pierre-de-la-Réunion, La Ravine blanche	54

Les ÉcoQuartiers lauréats Etape 3 / label Livré

2024	Angers, ZAC Verneau	66
	Champagne, Le Cours des Champenois	68
	Jugon-les-Lacs, Cœur de bourg résilient : entre Rosette et Arguenon	70
	Meys, Quartier de la Motte	72
	Pau, Saragosse	74
	Rochefort-du-Gard, Le Galoubet	76
	Saint-Martin-d'Hères, Écoquartier Daudet	78
	Saint-Ouen, Docks de Saint-Ouen (2 ^{ème} tranche)	80
	Saint-Ouen, Village Olympique et paralympique	82
2023	Dijon, Heudelet 26	114
	Fleury-sur-Orne, Les Hauts de l'Orne (tranche 1)	118
	Nanterre, Nanterre Université	182
	Rueil-Malmaison, L'Arsenal (tranche 1)	208
	Sainte-Bazille, Montplaisir (tranche 1)	216
	Saint-Marcel, Le Domaine des 5 sens	226
2022	Monistrol-sur-Loire, Limouzin	160
	Rennes, La Courrouze	200
	Anor, ÉcoQuartier de la Verrerie Blanche	88
	Saint-Cyr-l'École, Quartier Charles Renard	214
	Saint-Germain-en-Laye, Lisière Péreire	222
	Vert-Saint-Denis, Écoquartier du Balory	242
2021	La Teste de Buch, Jean Hameau - les portes du Pyla	134
	Rosny-sous-Bois, Quartier de la Mare Huguet	204
2020	Haguenau, Thurot (Tranche 1)	128
	Cornimont, Daval/Saulcy	112
	Le Havre, Le Grand Hameau	140
	Miramas, Maille II	158

	Toulon, Quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet	232
2019	Bègles, Terre Sud	94
	Clisson, ÉcoQuartier du Champ de Foire - Îlot Connétable	110
	Malakoff, ZAC Dolet-Brossolette	152
	Saint-Chamond, ÉcoQuartier Novaciéries	212
	Ungersheim, Éco-hameau du Champré	236
2018	Brest, Le plateau des capucins	100
	Lons, La Verderie	148
	Lormont, Les Akènes	150
	Marseille, Parc des Calanques	156
	Montévrain, ÉcoQuartier (tranche 1)	164
	Rouen, Luciline - rives de Seine (tranche 1)	206
	Saint-Étienne, ZAC Desjoyaux	220
	Saint-Nazaire, ZAC du Courtil-Brécard	228
	Vandoeuvre-lès-Nancy, ZAC Biancamaria (tranches 1 et 2)	238
2017	Annecy - commune déléguée de Cran-Gevrier, Les Passerelles	86
	Cannes, Cannes Maria	104
	Laguiole, Éco-lotissement du Frêne	138
	Lieusaint, ÉcoQuartier de l'Eau Vive	146
	Montpellier, Quartier Rive Gauche (tranches 1, 2 et 4)	170
	Nîmes, ÉcoQuartier Universitaire Hoche	184
	Strasbourg, La Brasserie	230
	Tréveneuc, Centre-bourg	234
	Vernon, Quartier Fieschi	240
	Arelaune-en-Seine, Quartier de l'Église	90
2016	Brétigny-sur-Orge, Clause – Bois Badeau (tranche 1)	102
	Changé, Requalification du centre-ville (tranche 1)	106
	Dun, Le Palassou (tranche 1)	116
	Pessac, Arago	192
	Ramonville Saint-Agne, Maragon Floralties (tranche 1)	196
	Ris-Orangis, Les Docks de Ris	202

	Saint-Jean-de-Braye, le Hameau (tranche 1)	224
2015	Ivry-sur-Seine, ZAC du Plateau	132
	Levallois-Perret, Quartier Eiffel	144
	Mantes-la-Jolie, Quartier du Val Fourré - secteur Nord	154
	Montpellier, Les Grisettes	166
	Montpellier, Parc Marianne	168
	Montreuil, Quartier Bel Air – Grands Pêcheurs	172
	Saint-Brieuc, Quartier de l'Europe	210
2014	Balma, Vidailhan	92
	Blagnac - Beaulieu, Andromède (tranche 1)	96
	Bordeaux, Ginko - Les Berges du Lac (tranche 1)	98
	Changé, La Barberie	106
	Graulhet, Les Résidences du Parc	122
	Grenoble, Blanche-Monier	124
	Les Forges, La Ferme Forgeronne	142
	Mons-en-Baroeul, Le Nouveau Mons	162
	Morez, Villedieu-Le Puits	174
	Mulhouse, Lefebvre	176
	Nanterre, Hoche	180
	Paris, Boucicaut	186
	Prades-le-Lez, Projet Horizons : Viala Est	194
	Reims, Croix-Rouge Pays de France (tranche 1)	198
	Sainte-Croix-aux-Mines, Les Coccinelles	218
2013	Forcalquier, ÉcoQuartier historique	120
	Grenoble, Bouchayer-Vialet	126
	Hédé-Bazouges, Les Courtils	130
	La-Chapelle-sur-Erdre, Quartier des Perrières	136
	Mulhouse, Wolf Wagner	178
	Paris, ZAC Claude Bernard	190
	Paris, Fréquel-Fontarabie	188

Photo de couverture : Montlouis-sur-Loire@Ville de Montlouis

Photos des fiches Coudoux et Bordeaux-Ginko : © Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales - LULU IMAGES (studio LA MECANOWEB)

Photo Brest - Le plateau des Capucins ©Clo-Pontduch

Autres photos de projets ©Plateforme ÉcoQuartier

